

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



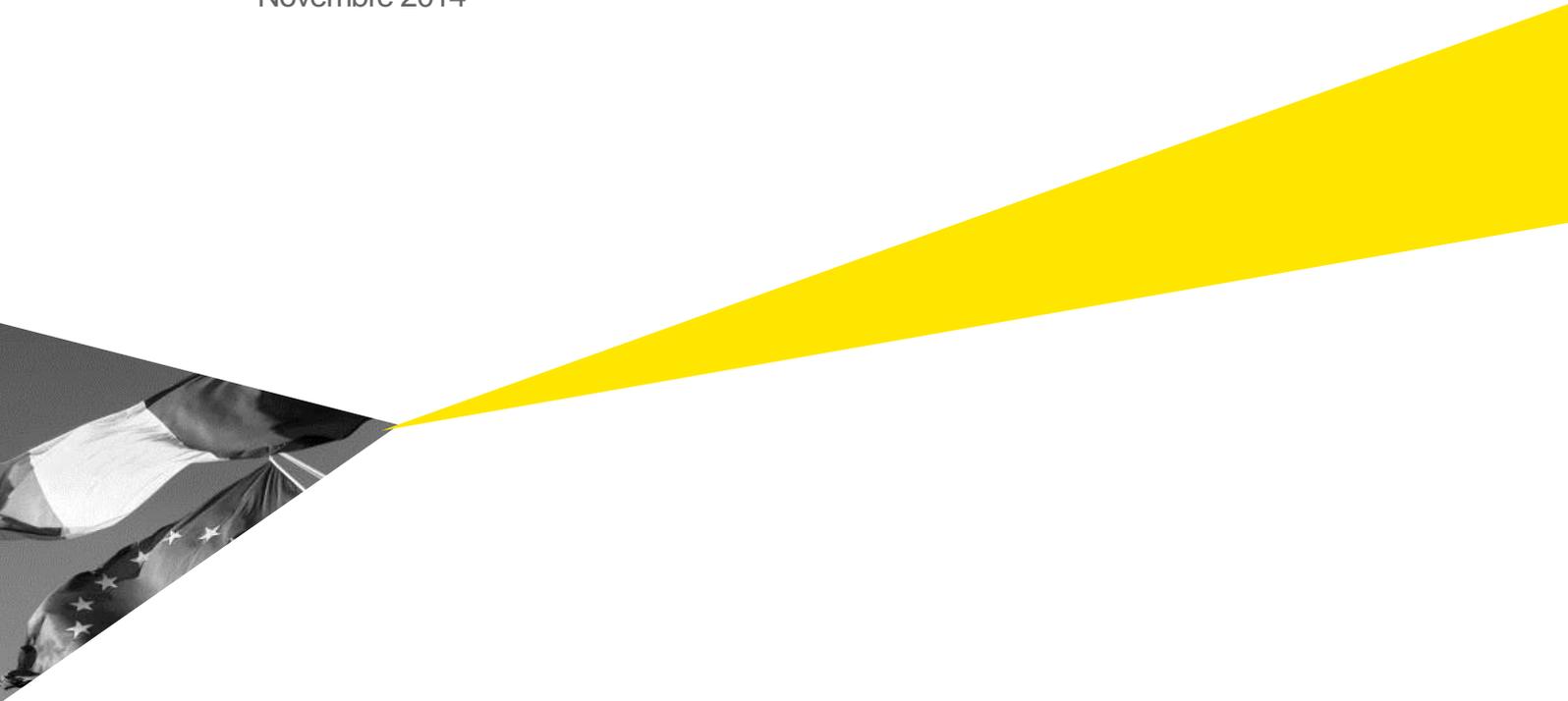
**L'Europe s'engage
en Bretagne** / Avec les Fonds européens
structurels et d'investissement

Région Bretagne

Évaluation ex-ante du programme opérationnel
FEDER-FSE 2014-2020 de la région Bretagne

Rapport final 2^{ème} soumission

Novembre 2014



EY
Building a better
working world



Ce document a été établi sur la base des besoins et informations que vous nous avez communiqués, par référence à votre contexte et en fonction de l'environnement juridique et économique actuel.

Les conclusions, qui y sont énoncées, sont élaborées à partir de nos méthodes, processus, techniques et savoir-faire. De ce fait, elles sont, ainsi que le support, notre propriété. La décision de mettre en œuvre ou non ces conclusions, ainsi que les modalités de mise en œuvre relèvent de votre seule responsabilité.

Ce document, réservé à votre seul usage interne tant dans sa forme que son contenu, est confidentiel. Il ne peut être divulgué à des tiers qu'avec notre accord ; cependant, EY autorise expressément la communication, à toute personne, des conseils relevant du domaine fiscal détaillés dans ce rapport ; étant précisé qu'en tout état de cause nous n'assumons aucune responsabilité vis-à-vis des tiers.

Ce rapport est émis en application du contrat convenu entre nous.

Sommaire

1	MODIFICATIONS APPORTEES SUITE AUX OBSERVATIONS DE LA COMMISSION EUROPEENNE ET SYNTHESE DE L'EVALUATION EX-ANTE	6
1.1	Modifications apportées au programme suite aux observations de la Commission européenne et principales incidences sur l'évaluation ex-ante	7
1.2	Synthèse (actualisée) de l'évaluation ex ante	10
1.3	Grille de synthèse à l'attention de la DATAR	12
2	OBJECTIFS ET DEMARCHE DE L'EVALUATION EX-ANTE	14
2.1	Les objectifs de l'évaluation ex ante	15
2.2	Contenu de la version finale du programme opérationnel, objet du rapport	15
2.3	Contenu du rapport final de l'évaluation ex-ante	16
2.4	Les échéances de l'évaluation ex-ante	17
3	PERTINENCE DE LA STRATEGIE	18
3.1	Prise en compte des recommandations de l'évaluation sur les versions intermédiaires du PO	19
3.2	Une stratégie régionale qui s'inscrit pleinement dans la stratégie Europe 2020 et les enjeux nationaux qui la déclinent	20
3.3	Une stratégie en cohérence avec l'Accord de partenariat et qui contribuera a priori de manière satisfaisante à l'atteinte des résultats nationaux	25
3.4	Des réponses pertinentes aux besoins de la région, confortées par les modalités de mise en œuvre retenues	29
4	COHERENCE INTERNE ET LOGIQUE D'INTERVENTION	38
4.1	Prise en compte des recommandations de l'évaluation sur les versions intermédiaires du PO	39
4.2	Une cohérence interne satisfaisante du PO FEDER-FSE	40
4.3	Peu de synergies entre les volets FEDER et FSE du programme régional	41
4.4	Une logique d'intervention claire et pertinente	42
4.5	Une maquette financière cohérente avec la stratégie	46

5	COHERENCE EXTERNE ET ARTICULATION ENTRE LES PROGRAMMES	48
5.1	Prise en compte des recommandations de l'évaluation sur les versions intermédiaires du PO	49
5.2	Une stratégie qui s'articule de manière tout à fait cohérente avec les orientations stratégiques des documents régionaux et les moyens de mise en œuvre qu'ils proposent	49
5.3	Une attention portée à l'articulation avec les programmes européens mais qui doit être maintenue	56
6	MODALITES DE SUIVI, D'EVALUATION ET DE MISE EN ŒUVRE	60
6.1	Un cadre de performance cohérent et bien structuré	61
6.2	Un plan d'indicateurs globalement pertinent et de qualité	62
6.3	Un système d'évaluation et du suivi à élaborer	64
6.4	Un système de mise en œuvre déconcentré, mais toujours en cours de définition	64
7	ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES	71
7.1	La grille PADUS/DURABLE : une grille de questionnement des projets financés par le Conseil régional, dont le FEDER-FSE	72
7.2	Promotion de l'égalité hommes-femmes	73
7.3	Non-discrimination et égalité des chances	73
7.4	Développement durable	73
7.5	Conclusion	74
8	ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DE L'EES	75
9	ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DES CONDITIONNALITES EX-ANTE	83
9.1	Des conditions thématiques globalement remplies et qui seront complétées avec la finalisation des plans de financement et modalités de suivi	84
9.2	Des conditions générales ex-ante couvertes, notamment la condition relative au système de mise en œuvre	84

10	ANNEXES	87
10.1	Leçons tirées des précédentes programmations	88
10.2	La qualité du diagnostic territorial et la hiérarchisation des enjeux	94
10.3	Tableaux d'analyse de la qualité des indicateurs	101
10.4	Liste des entretiens réalisés	104
10.5	Liste des documents pris en compte	105

NOTE PRELIMINAIRE

Commanditée par le Conseil régional de Bretagne, future autorité de gestion du PO régional FEDER-FSE 2014-2020, l'évaluation ex-ante a été réalisée de manière indépendante par le cabinet EY (anciennement Ernst & Young).

Sous la supervision d'Arnauld BERTRAND, associé EY et de Marie BRUNAGEL, senior-manager EY, l'équipe d'évaluation était composée de :

- ▶ François COMETS, consultant senior EY ;
- ▶ Sophie TROADEC, consultante junior EY.

1 Modifications apportées suite aux observations de la Commission européenne et synthèse de l'évaluation ex-ante

1.1 Modifications apportées au programme suite aux observations de la Commission européenne et principales incidences sur l'évaluation ex-ante

Dans sa version finale d'octobre 2014, le PO FEDER-FSE breton a fait l'objet de plusieurs modifications pour prendre en compte les retours que la Commission européenne a formulé sur la première version du programme soumise en avril 2014.

De manière générale, ces nouveaux ajouts sont venus précisés certains points d'interrogation soulevés par la Commission, sans pour autant modifier de manière substantielle, ni la stratégie, ni les modalités de mise en œuvre du PO breton. Les principales conclusions du rapport d'évaluation ex-ante d'avril 2014, synthétisées ci-après, restent, dans leur très grande majorité, d'actualité.

Des modifications sans incidence sur l'architecture, la pertinence et la cohérence interne du PO FEDER-FSE 2014-2020

Les modifications apportées suite aux observations de la Commission s'inscrivent en continuité avec les efforts déployés par la future Autorité de gestion, tout au long de l'élaboration du programme, pour prioriser les investissements du FEDER et du FSE, justifier les choix de stratégie privilégiés et apporter des précisions et restructurations bienvenues pour renforcer la logique d'intervention du programme.

Les principales modifications peuvent être notées :

La maquette financière a été adaptée, à la marge, pour intégrer les dotations définitives du programme, sans pour autant modifier l'équilibre initial entre les objectifs thématiques et axes du PO.

L'axe 1 « Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne » (31,6% de la maquette FEDER, soit 93,72 M€ contre 94,6 M€ initialement prévus) a fait l'objet de précisions quant aux résultats attendus :

- ▶ Conformément à la demande de la Commission européenne, le soutien du FEDER au déploiement du très haut débit (OS 1.1) a fait l'objet d'un ciblage plus explicite sur :
 - Le soutien au déploiement de la 2e tranche de la phase 1 du projet Bretagne Très Haut Débit, en cohérence avec le phasage et les principes de mise en œuvre de la Stratégie de Cohérence Régionale de l'Aménagement Numérique (SCORAN), et ;
 - Les zones non couvertes par les opérateurs privés, notamment les villes moyennes, les zones à faible débit et couvrant un maximum de sites prioritaires d'intérêts économique et public (sites de santé et d'éducation, zones d'activité...).
- ▶ Pour les projets visant à développer les pratiques et la culture numériques (OS 1.2), seront sélectionnés en priorité les projets présentant les effets de levier les plus forts pour les entreprises (coworking, tiers lieux, télé-travail)
- ▶ **Les choix privilégiés ont par ailleurs été mieux justifiés dans le diagnostic préalable (Section 1) qui met mieux en valeur le contenu de la stratégie régionale de spécialisation intelligente.**

L'axe 2 « Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises » (31,6% de la maquette FEDER, soit 93,81 M€ contre 95,1 M€ initialement prévus) a également fait l'objet de précisions quant aux résultats attendus : meilleure justification et nature des projets visés en matière d'équipements de recherche et de culture scientifique notamment, inscription plus explicite dans la stratégie régionale de spécialisation intelligente, explicitation du ciblage des actions de soutien aux entreprises sur les PME.

- ▶ Il est à noter le remplacement de l'indicateur commun de réalisation « Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux sur le marché » par l'indicateur commun « Investissements privés complétant un soutien public dans les domaines de la recherche et de l'innovation ». Ce dernier apparaît conformes avec l'esprit de l'objectif spécifique, plus pertinent pour apprécier un réel effet levier des fonds publics et plus facile à collecter. La valeur cible retenue apparaît quant à elle réaliste.

L'axe 3 « Soutenir la transition énergétique et écologique en Bretagne » (36,8% de la maquette FEDER, soit 109,02 M€ contre 110,0 M€ initialement prévus) a vu ses interventions précisées :

- ▶ En ce qui concerne l'OS 3.1 visant à augmenter la production d'énergies renouvelables en Bretagne, **les précisions apportées ont d'une part précisé le périmètre des projets collectifs de méthanisation** (valorisation énergétique optimale de la biomasse de manière générale, dont sous-produits agricoles) et les lignes de partages avec le FEADER, et **d'autre part conforté le choix d'intégrer des actions d'adaptation de l'infrastructure portuaire en lien avec l'implantation d'une filière industrielle autour des énergies renouvelables marines**. Sur cet aspect, le périmètre des actions soutenues a été précisé et leur justification approfondie au regard de l'objectif de soutenir la filière des EMR.
- ▶ **Les modalités de soutien à la rénovation du bâti privé et les conditions d'éligibilité ont été précisées** (types de logements, cibles des gains d'efficacité énergétique après rénovation, réalisation d'un diagnostic régional sur le secteur du logement, respect des critères d'allocation des aides définis par l'ANAH, réalisation d'une évaluation ex-ante préalable à la mise en place d'instruments d'ingénierie financière, respect des principes horizontaux de l'UE)

L'axe 4 « Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels » (100% de la maquette FSE, soit 59,82 M€ contre 57,0 M€ initialement prévus) confirme l'orientation prise par le PO régional de concentrer le FSE sur les actions de formation qualifiante menées par le Conseil régional à destination des demandeurs d'emploi et des publics les plus sensibles. Des précisions sur les publics dits sensibles ont été apportées, en cohérence avec le diagnostic préalable au programme (Section 1) : jeunes, publics âgés, bénéficiaires du RSA, moins diplômés.

Une cohérence externe confortée pour répondre aux interrogations de la Commission européenne.

La version finale du PO intègre les résultats des échanges entre l'Autorité de gestion et la Commission européenne pour garantir la cohérence externe du programme et établir une articulation optimale avec les autres fonds européens intervenant en Bretagne, au premier rang desquels le PO FSE national et le FEADER.

Les précisions apportées dans la section 1 de diagnostic préalable et dans la description des axes permettent d'assurer une cohérence très satisfaisante du programme avec les stratégies régionales : ciblage des actions de l'axe 1 cohérent avec la mise en œuvre du plan Bretagne Haut Débit ; résultats attendus pour l'axe 2 en ligne avec le contenu de la Stratégie régionale de spécialisation intelligente ; publics sensibles et valeurs cibles de l'axe 4 cohérents avec le Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles.

Des clarifications ont également été apportées sur les lignes de partage entre le PO FEDER-FSE régional et les autres fonds européens, sur les principaux sujets qu'avait identifiés l'évaluation ex-ante. Ces précisions apportent les garanties suffisantes pour une articulation satisfaisante, en cohérence avec la logique adoptée par la future Autorité de gestion :

- ▶ **Ligne de partage FEDER / FEADER sur le soutien à la filière agroalimentaire :** « les IAA qui transforment des matières premières agricoles (qui peuvent être dénommées entreprises de première transformation) seront exclusivement accompagnées par le FEADER, dans le cadre juridique du PDR. En revanche, les PME IAA non éligibles au FEADER seront éligibles au FEDER, et pourront être accompagnées dans leurs projets d'investissements Industriels » ;
- ▶ **Ligne de partage FEDER / FEADER sur le développement des projets de méthanisation :** « Le FEADER accompagnera les projets de méthanisation portés par les exploitations individuelles de statut agricole dans le cadre de la mesure « investissements physiques ». Le FEDER sera mobilisé pour accompagner les autres projets de méthanisation : projets collectifs, projets industriels, en soutien au développement de la filière, ou projets territoriaux, notamment dans le cadre des Boucles énergétiques locales. »
- ▶ **Ligne de partage FSE régional / FEADER sur les formations qualifiantes dans le secteur agricole, forestier et agroalimentaire :** la logique retenue par la future Autorité de gestion repose sur le choix des publics cibles. Le PO FEDER-FSE breton entend financer des actions de formation à l'attention des demandeurs d'emploi, notamment dans les secteurs primaires et agroalimentaires, tandis que le PDR entend faire intervenir le FEADER sur les formations visant le maintien et développement des compétences à

destination des exploitants et salariés de ces secteurs. **Cette ligne de partage paraît suffisamment claire, pertinente au regard du diagnostic régional, des besoins importants identifiés en matière de formation notamment dans les zones rurales et cohérente au regard des stratégies régionales et de la logique qui a guidé depuis le début l'élaboration des programmes européens bretons :**

- faire du FEADER un instrument privilégié du Plan régional Agricole et Agro-alimentaire et du Pacte pour la Bretagne, signé notamment par l'Etat en concertation avec l'ensemble des parties prenantes locales, pour répondre à la crise de compétitivité que traverse la filière agricole et agroalimentaire bretonne ;
- faire du FSE l'instrument privilégié du Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles, en ciblant l'ensemble des formations qualifiantes à destination des demandeurs d'emploi.

Comme le notait déjà le précédent rapport d'évaluation ex-ante, l'articulation entre les fonds sera en outre garantie, au-delà des strictes lignes de partage, par la gouvernance inter-fonds retenue.

Un plan d'indicateur et un cadre de performance qui ont peu évolué, gardant leur caractère satisfaisant.

Le plan d'indicateur a connu des légers ajustements avec le remplacement d'un nombre réduit d'indicateurs de réalisation, remplacé à chaque fois par un indicateur commun plus pertinent.

Par ailleurs, le cadre de performance a été consolidé, par l'explicitation dans le texte des justifications des valeurs cibles et intermédiaires. Ces justifications reprennent et sont cohérentes avec les justifications données par l'Autorité de gestion à la mission d'évaluation ex-ante en avril dernier.

Des conditions ex-ante globalement remplies et précisées

Les conditions ex-ante ont fait l'objet de compléments d'information, sans pour autant modifier le degré d'avancement du PO breton sur les conditions liées à l'OT 1 partiellement respectées. Le plan financier et le plan d'action de la stratégie régionale de soutien à l'innovation restent encore à préciser.

L'évaluation environnementale stratégique confirme que les modifications apportées ne viennent pas modifier les effets probables négatifs du PO.

Le rapport de l'évaluateur souligne les points suivants :

- ▶ La précision apportée que les projets retenus devront favoriser le respect des principes horizontaux de l'Union européenne : développement durable, non-discriminatif et égalité hommes-femmes reste trop générale, rendant nécessaire de préciser ultérieurement les critères de sélection des projets ;
- ▶ La décision très satisfaisante de l'Autorité de gestion de suivre trois indicateurs environnementaux transversaux (suivi des espèces menacées présentes sur le territoire régional ; fragmentation des espaces naturels et semi-naturels, qui permet une prise en compte cohérente des processus de développement des trames vertes et bleues ; émissions totales de GES sur le territoire).

*

* *

En conclusion, les ultimes modifications apportées au programme intègrent de manière satisfaisante les observations formulées par la Commission européenne, consistant majoritairement en des précisions et justifications bienvenues. Ces dernières viennent confirmer les conclusions et recommandations de l'évaluation ex-ante, synthétisées ci-après.

1.2 Synthèse (actualisée) de l'évaluation ex ante

L'évaluation ex-ante est **un outil d'aide à l'élaboration d'un programme opérationnel de qualité, cohérent et utile**, répondant aux besoins des territoires tout en contribuant aux objectifs de la stratégie « Europe 2020 ». C'est **un processus itératif et interactif destiné à accompagner le partenariat Région-Etat au fur et à mesure de la rédaction des programmes**, et permettre ainsi la prise en compte des recommandations de l'évaluateur en temps réel.

Initiée en août 2013 sous l'égide du Conseil régional de Bretagne, future autorité de gestion du PO FEDER-FSE 2014-2020, l'évaluation ex-ante s'est attachée à vérifier les différentes composantes du programme au fur et à mesure de leur élaboration : la pertinence de la stratégie et sa contribution a priori aux objectifs de la Stratégie « Europe 2020 », la qualité du système de suivi et de mise en œuvre, la cohérence de l'allocation des dotations financières et l'articulation avec les autres dispositifs régionaux et interventions des fonds européens en région. Le programme a aussi fait l'objet, en parallèle, d'une évaluation environnementale stratégique visant à apprécier les impacts environnementaux du programme qui a elle-même fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale régionale et d'une consultation du public.

Cette synthèse intègre les principales conclusions de l'évaluation ex-ante formulée sur la première version du programme soumise en avril à la Commission européenne, actualisée pour prendre en compte les ultimes modifications apportées en octobre par l'Autorité de gestion dans le cadre de son dialogue avec la Commission.

*

* *

Doté d'une enveloppe financière de 356,37 M€, le PO FEDER-FSE breton est un programme concentré, traduisant la volonté de la Région Bretagne de cibler les investissements européens sur les priorités liées à la croissance intelligente, la transition énergétique et la réduction des émissions des gaz à effet de serre :

- ▶ La totalité du FEDER (soit 296,55 M€ - hors assistance technique) seront ainsi concentrés sur les objectifs de la stratégie européenne en matière de R&D et d'innovation (objectif thématique n°1 de l'UE), de diffusion des TIC (objectif thématique n°2 de l'UE), de compétitivité des PME (objectif thématique n°3 de l'UE) et de transition vers une économie à faible émission de CO2 (objectif thématique n°4 de l'UE). Ce seul objectif représente près de 36,8% de la maquette financière FEDER.
- ▶ Le FSE (59,82 M€) viendra en totalité financer des formations qualifiantes à l'attention des demandeurs d'emploi.

Cette orientation permet ainsi d'apporter une réponse pertinente aux objectifs de la Stratégie Europe 2020, de l'Accord de partenariat transmis par la France à la Commission européenne, ainsi qu'aux besoins et enjeux régionaux :

- ▶ **Les fonds européens contribueront d'une part à renforcer et accélérer les politiques régionales visant à accompagner les mutations et renforcer la compétitivité et l'excellence du tissu économique régional.**
- ▶ Ils participeront d'autre part au **financement des grands projets d'investissement régionaux**, à l'instar de la couverture du territoire breton en Très Haut Débit, la modernisation des installations portuaires pour accueillir des activités en lien avec les énergies marines renouvelables, la rénovation énergétique des bâtiments ou les pôles multimodaux en continuité avec l'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse.

Le PO breton dénote ainsi une forte orientation économique, avec un soutien ciblé sur les filières identifiées par la stratégie régionale de spécialisation intelligente, mais également sur les filières confrontées à de fortes mutations économiques. Cela se traduit par une articulation intéressante entre les différents axes et volets du programme (notamment entre les volets FEDER et FSE), sur ces enjeux.

- ▶ **Dans les domaines environnementaux, l'évaluation environnementale stratégique du Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020, conduite entre août 2013 et avril 2014, a mis en évidence les effets notables, dans l'ensemble positifs, sur l'environnement des actions prévues.** L'analyse montre que la non mise en œuvre du programme ralentirait l'avancée des grands chantiers environnementaux de la région sur la thématique de la transition énergétique et écologique (empreinte carbone liées aux énergies, au bâti et à la mobilité), rendant notamment difficile le respect des engagements Climat Air Energie internationaux, européens et nationaux en terme d'atténuation de la contribution au changement climatique. En revanche, sur les autres

thématiques environnementales, l'apport du programme apparaît plus limité pour contribuer à l'amélioration de l'état initial de l'environnement.

Autre élément distinctif, **une attention particulière a été portée pour inscrire le PO breton dans les politiques et dispositifs régionaux existants**, à travers :

- ▶ **Une cohérence remarquable des actions avec les documents stratégiques majeurs du Conseil régional**, en premier lieu le Pacte d'avenir pour la Bretagne signé en décembre 2013. Le PO a en effet été construit en tenant compte des stratégies existantes ou en cours de développement :
 - La Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation pour l'OT1 et l'OT 3 et l'OT 10 (omplété par la S3)
 - Le SRESR pour l'OT1 (complété par la S3) ;
 - La SCORAN et la Feuille de route Bretagne Très Haut Débit, pour l'OT 2 ;
 - Le Pacte électrique breton, le SRCAE et le Plan Bâtiment durable pour l'OT4 ;
 - Le CPRDFP pour l'OT10 (FSE).
- ▶ **Une territorialisation du programme s'inscrivant dans le cadre des politiques territoriales de la Région** et des contrats de partenariat Région-Pays en cours de renouvellement ;
- ▶ **Une prise en compte intéressante des principes horizontaux communautaires** (Développement durable, égalité des chances, lutte contre les discriminations et égalité Hommes-Femmes), **à travers l'application des dispositifs de l'Agenda 21 « Nouvelle génération » du Conseil régional** et la grille PADUS/DURABLE qui permettra d'interroger la qualité des projets sur ces problématiques et d'accompagner les porteurs de projet pour leur meilleure prise en compte.

Enfin, **le programme fait le choix de recourir à l'instrument des investissements territoriaux intégrés (ITI)**. Outre l'inscription dans le cadre plus général de la politique territoriale régionale, **cette solution permet de répondre de manière satisfaisante aux exigences communautaires et objectifs de l'Accord de partenariat en matière de développement urbain durable**, à travers deux ITI dédiés aux métropoles de Rennes et de Brest. De plus, en privilégiant les 21 pays qui maillent l'ensemble du territoire breton à travers des ITI spécifiques, ce choix permet surtout de faire correspondre les échelons de mise en œuvre du FEDER avec ceux de la démarche Leader financée par le FEADER, et du futur volet territorial du FEAMP, **offrant ainsi des opportunités intéressantes en matière d'investissements pluri-fonds**.

Au-delà de la stratégie poursuivie, le PO traduit la volonté de la nouvelle Autorité de gestion régionale de construire un programme efficace, en ligne avec les prescriptions de la Commission européenne :

- ▶ **La logique d'intervention du programme a fait l'objet d'un important travail de structuration** et de cohérence, explicitant les changements attendus et permettant de clarifier efficacement le fonctionnement du programme ;
- ▶ **Le cadre de performance et le plan d'indicateurs qui permettront le suivi des réalisations et des résultats du programme s'avèrent pertinents**, s'appuyant sur un nombre limité d'indicateurs, pour une grande part facilement disponibles, et des valeurs cibles cohérentes avec les objectifs régionaux, construites sur des hypothèses d'évolution prudentes ;
- ▶ En parallèle de l'élaboration du programme, l'Autorité de gestion s'est investie dans la préparation de la mise en œuvre de la programmation. Si les principes d'une gestion déconcentrée des fonds (réparties entre différents services de la région) ont été fixés, les modalités précises en matière de gouvernance, d'instruction, de gestion et de contrôle sont en cours de définition ;
- ▶ **Enfin, le programme opérationnel FEDER-FSE breton respecte les exigences de l'Union européenne, que ce soit en matière de concentration financière ou de conditionnalités ex-ante.**

En définitive, la stratégie et l'architecture du PO breton apparaît conforme aux critères de qualité attendus en matière de pertinence, de cohérence et de logique d'intervention. La plupart des recommandations sur la stratégie formulées par l'évaluateur ex-ante tout au long de son élaboration ont été prises en compte ou ont fait l'objet de justifications quant aux arbitrages privilégiés.

1.3 Grille de synthèse à l'attention de la DATAR

Chapitre	Principales observations de l'évaluateur	Prise en compte de ces observations
STRATEGIE DU PROGRAMME	<p><u>Le PO FEDER-FSE 2014-2020 en Bretagne s'inscrit en forte cohérence avec les objectifs de la Stratégie Europe 2020, le CSC et les enjeux nationaux identifiés par la Commission et l'Accord de partenariat.</u></p> <p>La stratégie du PO se distingue, d'une part par une concentration des investissements européens sur les priorités de l'Union liées à la croissance intelligente et la transition énergétique ; et d'autre part par la volonté forte de faire des TIC et du numérique la grande priorité de 2014-2020 :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ L'objectif thématique 2 de l'UE dédié au TIC constitue l'axe prioritaire n°1 de la stratégie, doté de 93,72 M€ soit plus de 31,6% de la maquette FEDER, et contribuera principalement à la mise en œuvre du plan Bretagne Très Haut Débit ;▶ Les autres priorités couvrent les autres objectifs de la concentration thématique : la R&D et l'innovation (OT1 – 65,03 M€ soit 21,9% de la maquette FEDER), la compétitivité des PME (OT 3 – 28,78 M€ soit un peu moins de 10% de la maquette FEDER), et la transition vers une économie à faible émission de CO2 (OT4 – 109,02 M€ soit 36,8% de la maquette). Cette priorisation permet de respecter les exigences communautaires en matière de concentration thématique, puisque les objectifs thématiques 1, 2, 3 et 4 représentent 100% de la maquette FEDER. <p>Cette priorisation permet d'assurer que la stratégie poursuivie par le PO FEDER-FSE Bretagne s'inscrit de manière cohérente dans les finalités de la stratégie Europe 2020 et de l'Accord de partenariat, en particulier économiques. Cette orientation intervient sur de multiples aspects du PO : R&D et innovation, soutien aux projets industriels et aux PME, formation professionnelle orientée vers les besoins des entreprises, soutien de la demande pour le développement des filières vertes (ENR et éco-construction). Le PO FEDER-FSE Bretagne se distingue également par sa volonté de soutenir les secteurs confrontés à l'avenir à d'importantes mutations.</p>	
	<p><u>Les actions envisagées apparaissent pertinentes au regard des besoins des acteurs territoriaux et des différents types de territoires.</u></p> <p>Plusieurs enjeux mis en évidence par le diagnostic territorial stratégique ne seront pas couverts par le PO FEDER-FSE : la qualité de l'eau, les enjeux d'adaptation au changement climatique et de prévention des risques de submersion, la gestion des déchets et les questions de conservation de la biodiversité, de protection des sols, et promotion des services éco-systémiques et des infrastructures vertes. Une attention a été portée à ce que ces enjeux soient pris en compte par les autres programmes européens, dont le PDR, ou les dispositifs régionaux existants.</p> <p><u>Les priorités horizontales de l'Union européenne sont prises en compte de manière satisfaisante dans le PO FEDER-FSE breton.</u></p> <p>La prise en compte des priorités horizontales du PO FEDER-FSE se fera principalement par l'articulation avec l'Agenda 21 « Nouvelle génération » et notamment la grille PADUS/DURABLE, outil d'aide à la décision qui permet d'interroger la prise en compte du développement durable et de l'égalité des chances. Dans sa dernière version et en ligne avec les recommandations des évaluations ex-ante et environnementale stratégique, le PO intègre une série d'indicateurs de suivi transversaux des incidences environnementales. Un plan d'indicateurs de suivi des différents volets de l'Agenda 21 « Nouvelle génération » est en cours d'élaboration au sein du Conseil régional, et pourrait utilement intégrer d'autres indicateurs transversaux dans les autres priorités horizontales de l'UE</p>	

Chapitre	Principales observations de l'évaluateur	Prise en compte de ces observations
<p>CONTRIBUTION A LA STRATEGIE EUROPE 2020</p>	<p><u>Le PO s'inscrit pleinement dans la stratégie Europe 2020 et les enjeux nationaux qui la déclinent.</u></p> <p>Les axes 1, 2 et 4 entendent contribuer fortement aux objectifs de croissance intelligente, en participant à la dynamisation du système régional de recherche dans l'espace européen de la recherche, l'élévation du potentiel d'innovation breton et le renforcement de la compétitivité des filières régionales, dans la logique de spécialisation intelligente portée par la S3.</p> <p>En matière d'environnement, l'axe 3 est une des interventions structurantes régionales pour contribuer aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ; et les objectifs de mobilité durable entendent, de manière très pertinente, poursuivre les investissements consentis lors de la précédente programmation 2007-2013 pour la Ligne à Grande Vitesse.</p> <p>En matière d'emploi et d'éducation, le PO FSE cible de manière intéressante les formations qualifiantes pour les demandeurs d'emploi, contribuant <i>in fine</i> aux objectifs d'élévation du niveau de qualification des actifs bretons.</p>	
<p>CONTRIBUTION A L'APPROCHE INTEGREE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL</p>	<p><u>La mise en œuvre du PO FEDER-FSE s'appuiera sur 23 ITI en tant qu'outils de territorialisation de ses actions.</u></p> <p>Ces investissements couvriront l'ensemble du territoire breton, en cohérence avec le maillage et la politique territoriale préexistants en région.</p> <p>Le choix de dédier deux ITI aux métropoles de Rennes et de Brest constitue le volet « développement urbain durable » du PO souhaité dans l'Accord de Partenariat. Ciblés sur l'OT 2 « Usages numériques » et l'OT 4 « efficacité énergétique / mobilité urbaine durable », ces ITI permettent d'anticiper un effort significatif à hauteur de 8,92% (à titre indicatif) de la maquette du PO</p> <p>De plus, dans le cadre des 21 ITI ciblant les Pays, la concordance entre les échelons pays et les groupes d'actions locales permettra d'encourager les démarches d'investissement pluri-fonds en renforçant l'articulation entre le FEDER, le FSE, le FEADER et le volet territorial du FEAMP.</p>	
<p>COHERENCE DES INDICATEURS ET DES CIBLES</p>	<p><u>Le plan d'indicateurs du PO FEDER-FSE breton s'avère de grande qualité et traduit le souci qu'a eu l'Autorité de gestion de ne pas multiplier les indicateurs et d'assurer une bonne cohérence entre les indicateurs de résultats et de réalisation.</u></p> <p>Le choix des indicateurs s'avère dans l'ensemble pertinent au regard des objectifs poursuivis et de leur capacité à suivre les changements attendus en ce sens, ainsi que l'influence du programme sur ces changements. Clairs et bien définis, la plupart d'entre eux sont par ailleurs aisés à collecter et ne nécessiteront pas d'enquête ad-hoc lourde à déployer.</p> <p>Les valeurs cible s'avèrent cohérentes avec les objectifs des politiques régionales, et justifiées par des hypothèses solides, fondées, lorsque cela était possible et paraissait pertinent, sur les réalisations des précédentes programmations. Les valeurs intermédiaires et valeurs cibles s'appuient par ailleurs sur des hypothèses souvent prudentes d'évolution.</p>	
<p>COHERENCE DES DOTATIONS FINANCIERES</p>	<p><u>La maquette financière reflète les grandes priorités régionales de la stratégie du PO et s'avère cohérente au regard du poids des investissements et types de projet envisagés.</u> notamment en termes de développement de la société numérique en Bretagne, avec le déploiement de la fibre optique sur le territoire breton (31.6% du FEDER), de soutien à la recherche et à l'innovation (21.9% du FEDER) et de soutien à la transition vers une économie à faible émission de carbone (36.8% du FEDER).</p>	

2 Objectifs et démarche de l'évaluation ex-ante

2.1 Les objectifs de l'évaluation ex ante

L'évaluation ex ante a vocation à être un outil d'aide à l'élaboration d'un programme opérationnel de qualité, cohérent et utile, répondant aux besoins à la fois des territoires et de la stratégie 2020 de l'Union européenne pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

En tirant profit de travaux antérieurs et à partir d'un jugement et de recommandations indépendantes, **l'évaluation ex ante constitue un processus itératif et interactif destiné à accompagner le partenariat Région-Etat au fur et à mesure de la rédaction des programmes**, et permettre ainsi la prise en compte de ses recommandations d'évolution en temps réel. Cette évaluation a permis de vérifier plusieurs composantes du programme :

- ▶ **La qualité de la stratégie :**
 - **La pertinence des orientations stratégiques et des choix de priorités d'investissement** et d'objectifs spécifiques qui en découlent, au regard d'une part des objectifs thématiques communautaires et de leur contribution à la stratégie Europe 2020, et d'autre part des enjeux et spécificités locales identifiés dans le cadre du diagnostic stratégique territorial ;
 - **Sa cohérence externe** avec les politiques européennes, leur déclinaison nationale (Plan national de réforme et accord de partenariat notamment) ainsi que les autres exercices de planification et de programmation régionale ;
 - **La cohérence interne du programme**, en particulier des articulations entre les différents axes prioritaires, actions et instruments proposés
- ▶ **La qualité du système d'indicateurs de réalisation et de résultat :**
 - La pertinence et la clarté des indicateurs proposés ;
 - **La logique d'intervention** ou la manière dont les réalisations attendues contribueront aux résultats ;
 - **La qualité et l'opérabilité du dispositif de suivi**, en particulier dans l'optique du cadre de performance.
- ▶ **La cohérence de l'allocation des dotations financières** au regard de la stratégie et des leçons tirées des anciennes programmations ;
- ▶ **La structure de gestion du programme :**
 - **L'adéquation des moyens mis en place** pour assurer la gestion des programmes européens ;
 - **La qualité d'anticipation des conséquences du transfert de l'autorité de gestion** des fonds européens à la collectivité régionale sur les modalités de gestion définies.
- ▶ **Les impacts environnementaux du programme** à travers l'intégration des conclusions de l'évaluation environnementale stratégique.

2.2 Contenu de la version finale du programme opérationnel, objet du rapport

Ce rapport d'évaluation ex-ante s'appuie sur la version du programme opérationnel (PO) 2014-2020, transmise en avril 2014 à la Commission européenne et complétée en octobre 2014 dans sa deuxième soumission. Ces versions finales font suite à trois versions antérieures : la version zéro d'août 2013, la version 1 de septembre 2013 et la version 2 de janvier 2014. Chacune de ces versions a fait l'objet d'une remise d'une note ou d'un rapport intermédiaire d'évaluation ex-ante.

Cette version du programme contient :

- ▶ **Une présentation de la stratégie du PO et de sa contribution aux objectifs de l'UE (Section 1)**, contenant notamment un tableau synthétique pour justifier le choix des des priorités d'investissement retenus (9) et des objectifs spécifiques (9, hors axes Assistance technique) ;

- ▶ **La description des axes prioritaires du PO (Section 2.A)** : 4 axes thématiques, dont 1 axe fléché FSE. Ceux-ci sont déclinés en objectifs thématiques et priorités d'investissement. Pour chaque priorité d'investissement sont indiqués :
 - Les objectifs spécifiques poursuivis par le programme régional ;
 - Les actions envisageables par objectif spécifique ;
 - Les indicateurs de réalisation et résultat ainsi que la présentation du cadre de performance ;
 - Les principes directeurs de sélection des projets.
- ▶ **La description des axes prioritaires en matière d'assistance technique (Section 2.B)** : un axe relatif à l'assistance technique FEDER et un axe relatif à l'assistance technique FSE ;
- ▶ **Le plan de financement** du FEDER et du FSE sur la période 2014-2020 et la maquette financière répartie par axe et par objectif thématique (**Section 3**) ;
- ▶ **La description de l'approche intégrée du développement territorial (Section 4)** ;
- ▶ **Les besoins spécifiques de certaines zones géographiques (Sections 5 et 6)** ;
- ▶ **La présentation des autorités et organismes responsables** de la gestion, du contrôle et de l'audit et du rôle des partenaires concernés (**Section 7**) ;
- ▶ **La description des modalités de coordination entre les fonds**, le FEADER, le FEAMP et les autres instruments nationaux et européens (**Section 8**) ;
- ▶ **L'identification des conditionnalités ex ante applicables** et une analyse de leur exécution (**Section 9**) ;
- ▶ **La présentation des actions et modalités prévues pour réduire la charge administrative pesant sur les bénéficiaires (Section 10)** ;
- ▶ **La prise en compte dans le programme des principes horizontaux de la politique régionale et de cohésion de l'Union européenne (Section 11)**.

2.3 Contenu du rapport final de l'évaluation ex-ante

Sur cette base, le rapport final constitue la dernière étape de l'évaluation ex-ante. Il présente les conclusions de l'évaluateur ex-ante, ainsi que les analyses ayant permis de les élaborer, sur l'ensemble des thèmes requis par les règlements et le cahier des charges de l'évaluation ex-ante.

Ces conclusions sont restituées de manière transversale dans la synthèse qui précède ce rapport, conformément aux exigences de la Commission européenne et de la DATAR :

- ▶ **une note à destination du grand public et des décideurs régionaux présente les travaux d'évaluation et les principaux constats de l'évaluateur** sur la version du programme régional soumise à la Commission européenne ;
- ▶ **ces constats et les points d'attention sur les principaux critères de l'évaluation ex-ante ont été synthétisés dans une grille d'évaluation**. Complétée des observations de l'Autorité de gestion, cette grille a vocation à être transmise à la DATAR, conformément au format demandé par cette dernière dans le cadre de la finalisation de l'Accord de partenariat de la France.

Le processus itératif et interactif avec les rédacteurs du programme a été matérialisé par ailleurs, **en introduction des principaux chapitres de ce rapport, par une grille de suivi des recommandations de l'évaluation ex-ante** et de leur prise en compte ou non dans les versions ultérieures du programme.

Enfin, **ce rapport final d'évaluation ex-ante intègre les conclusions de l'évaluation environnementale stratégique réalisée de juillet 2013 à avril 2014 et amendée en novembre 2014 pour apprécier les modifications du programme suite aux observations de la Commission européenne.**

2.4 Les échéances de l'évaluation ex-ante

L'évaluation ex-ante a suivi une démarche itérative et interactive retracée dans le tableau ci-dessous. Chaque rapport d'étape a fait l'objet de recommandations dont le rapport suivant a vérifié la prise en compte dans la version suivante du programme.

Calendrier des jalons validés lors du comité de pilotage du 13 septembre 2013

<i>Base de travail Version du PO</i>	Composantes et critères de l'évaluation ex ante	Livrables et calendrier prévisionnel
V0	<ul style="list-style-type: none"> • Leçons tirées de l'expérience • Qualité du diagnostic stratégique territorial • Premières analyses de l'architecture et de la stratégie de la V0 	Note de cadrage et note d'étape n°2
V1	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de la pertinence et de la cohérence de la stratégie • Analyse de la logique d'intervention • Analyse de la cohérence externe 	Rapport intermédiaire 7 octobre Comité de pilotage 7 novembre
V2	<ul style="list-style-type: none"> • Appréciation de la prise en compte des recommandations • Approfondissement et finalisation des analyses précédentes • Evaluation de la contribution attendue du programme à la Stratégie Europe 2020 et aux objectifs de l'Accord de partenariat • Analyse de la cohérence de l'allocation financière • Analyse de l'articulation du PO FEDER-FSE avec le PDR et le PO national FSE 	Projet de rapport final 7 février 2014
Projet de VDEF	<ul style="list-style-type: none"> • Appréciation de la prise en compte des recommandations • Approfondissement et finalisation des analyses précédentes • Evaluation du dispositif de mise en œuvre • Analyse de la cohérence de l'allocation financière • Evaluation des valeurs de référence et cibles • Intégration des recommandations de l'évaluation environnementale stratégique 	Rapport d'évaluation final Mai 2014
VDEF	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des observations de la Commission européenne 	Rapport d'évaluation final amendé Novembre 2014

3 Pertinence de la stratégie

3.1 Prise en compte des recommandations de l'évaluation sur les versions intermédiaires du PO

Suivi des recommandations de l'évaluation ex-ante

Recommandations	OT/Axe	Prise en compte	Commentaire
<i>Recommandations sur la version 2 du PO de janvier 2014 (projet de rapport final de l'évaluation)</i>			
Objectif spécifique 1.2 ► L'OS 1.2 « Contribuer au développement de la culture numérique et des nouvelles pratiques sur le territoire breton » gagnerait à mieux préciser la nature des actions envisagées en matière de développement d'une culture numérique et de nouvelles pratiques, notamment au regard des enjeux de fracture numérique (publics cibles prioritaires, territoires ?).	OT 2 Axe 1	Oui	► Les usages et les publics cibles ont été précisés (jeunes les plus éloignés)
Objectif spécifique 2.3 ► Clarifier la nature des instruments d'ingénierie financière à destination des entreprises.	OT 3 Axe 2	En cours	► En attente des conclusions de l'évaluation ex-ante des instruments d'ingénierie financière
Objectif spécifique 3.2 ► Clarifier la nature des instruments d'ingénierie financière visant à soutenir les investissements en matière d'efficacité énergétique et d'ENR.	OT 4 Axe 3	En cours	► En attente des conclusions de l'évaluation ex-ante des instruments d'ingénierie financière
Objectif spécifique 3.4 ► Valider l'opportunité d'y intégrer la modernisation portuaire au regard de l'objectif initial de réduction de l'empreinte carbone des transports, en milieu rural.	OT 7 Axe 3	Oui	► Les investissements en matière d'infrastructures portuaires, en lien avec les projets d'EMR, ont été intégrés dans l'OS 3.1 « Augmenter la production d'énergies renouvelables en Bretagne ».
<i>Recommandations sur la version 1 du PO de septembre 2014 (rapport intermédiaire de l'évaluation)</i>			
Objectif spécifique 4.3 ► Améliorer la prise en charge des publics particuliers tels que les jeunes en difficultés d'insertion professionnelle, les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la Ville, les personnes handicapées, les parents isolés, les seniors	OT 10 Axe 4	Oui	► Ciblage des actions de formation professionnelle sur ces publics
► Justifier la non prise en compte des enjeux d'adaptation aux changements climatiques et de prévention des risques de submersion réels en Bretagne	OT 5	Oui	► L'état limité des connaissances sur les conséquences rend difficile l'identification d'actions concrètes et opérationnelles à financer
► Justifier la non prise en compte des enjeux de la qualité de l'eau, problème majeur en Bretagne	OT 6	Oui	► Enjeux pris en charge par le PDR régional
► Justifier la non prise en compte des enjeux liés à la gestion des déchets, enjeux identifié dans le diagnostic territorial stratégique	OT 6	Oui	► Enjeux pris en charge par le PDR régional

3.2 Une stratégie régionale qui s'inscrit pleinement dans la stratégie Europe 2020 et les enjeux nationaux qui la déclinent

La pertinence de la stratégie par rapport à la stratégie de l'Union européenne doit permettre d'apprécier si les objectifs spécifiques du programme correspondent aux enjeux et besoins définis dans la Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

En particulier, les évaluateurs doivent analyser la cohérence du programme avec :

- ▶ La stratégie Europe 2020 ;
- ▶ Le Cadre Stratégique Commun (CSC) ;
- ▶ La Position des services de la Commission ;
- ▶ L'Accord de partenariat, et en particulier l'analyse des disparités et des besoins de développement ;
- ▶ le Programme National de Réforme.

La Stratégie Europe 2020 présente trois priorités, qui se renforcent mutuellement pour enclencher une croissance intelligente, durable et inclusive :

- ▶ Développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation ;
- ▶ Promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive ;
- ▶ Encourager une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale.

Ces trois priorités ont été traduites en grands objectifs quantifiés à atteindre d'ici 2020, pour l'ensemble de l'Union européenne. L'atteinte de ces grands objectifs a été par la suite déclinée :

- ▶ **A l'échelle de l'Union, à travers sept initiatives phares** pour stimuler les progrès dans chaque thème prioritaire, qui engagent à la fois l'UE et les États membres :
 - Une Union pour l'innovation ;
 - Jeunesse en mouvement ;
 - Une stratégie numérique pour l'Europe ;
 - Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources ;
 - Une politique industrielle à l'ère de la mondialisation ;
 - Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois ;
 - Une plateforme européenne contre la pauvreté.
- ▶ A l'échelle nationale, dans le cadre des échanges entre les services de la Commission européenne et l'Etat français sur l'Accord de partenariat :
 - Les grands objectifs de l'UE ont été transposés, en les adaptant, au contexte français ;
 - Les services de la Commission ont émis des recommandations sur les enjeux spécifiques auxquels la France devra répondre, pour mettre en œuvre la stratégie Europe 2020.

Des choix stratégiques cohérents avec la stratégie européenne et les objectifs nationaux la déclinant

La stratégie du programme opérationnel FEDER-FSE breton s'inscrit de manière cohérente dans les objectifs de l'Union européenne pour la période 2014-2020 :

- ▶ **Deux axes sur quatre entendent contribuer fortement aux objectifs de croissance intelligente, et s'inscrivent explicitement dans la logique de spécialisation intelligente portée par la S3**
 - Les objectifs spécifiques de l'axe 1 « Favoriser le développement de la société numérique », dotés de financements très importants en tant que priorités de la programmation 2014-2020 ;
 - Les objectifs spécifiques 2.1 et 2.2 de l'axe 2 ciblent l'augmentation du potentiel et de la visibilité de la recherche bretonne d'une part, et l'accroissement des transferts de technologies et de la valorisation des projets de R&D d'autre part, dans les domaines stratégiques de la S3.
- ▶ **En matière d'environnement :**
 - L'axe 3 est une des interventions structurantes régionales pour contribuer aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, à travers le périmètre très large des actions prévues pour les objectifs spécifiques 3.1, 3.2 et 3.3 ;
 - Les objectifs de mobilité durable entendent, de manière très pertinente, poursuivre les investissements consentis lors de la précédente programmation 2007-2013 sur la Ligne à Grande Vitesse, en maillant le territoire de pôles d'échanges multimodaux, reliés aux gares TGV régionales via le TER ;
 - S'il est conforme avec les recommandations de la Commission européenne, le choix de concentrer le PO sur l'OT4 réduit sa contribution aux autres objectifs du développement durable, en matière d'adaptation au changement climatique ou de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.
- ▶ **En matière de croissance inclusive, le PO breton intervient de manière intéressante :**
 - En ciblant le FSE sur les formations qualifiantes pour les demandeurs d'emploi ;
 - En identifiant les jeunes comme un public cible, à la fois pour les actions de formations qualifiantes financées par le FSE, ou les actions de diffusion de la culture numérique financées par le FEDER.

Une contribution a priori intéressante du PO FEDER-FSE à la résolution des enjeux nationaux identifiés par la Commission européenne pour la mise en œuvre la Stratégie Europe 2020.

Examinée à l'aune des recommandations émises par les services de la Commission dans leur *position paper* sur le développement de l'accord de partenariat, la pertinence du PO FEDER-FSE apparaît d'autant plus grande qu'elle répond à une majorité des enjeux spécifiques identifiés pour la France et qui s'appliquent au contexte breton :

- ▶ Accroître l'investissement des R&D et innovation des entreprises, notamment les PME et les entreprises de taille intermédiaires, développer les infrastructures de R&D et accroître la productivité des PME par le soutien de l'innovation ;
- ▶ Soutenir des projets de transports durables, favoriser la production d'énergies renouvelables et réduire de la consommation énergétique, pour lesquels la Bretagne présente de manière structurelle, compte-tenu de sa périphérie, de ses ressources et du tissu économique, des marges de progression importantes ;
- ▶ Accompagner les mutations économiques fortes en Bretagne et pallier aux effets de la crise économique en favorisant un meilleur accès à la formation tout au long de la vie.

Analyse de la contribution du PO FEDER-FSE Bretagne aux objectifs de la Stratégie Europe 2020 et aux enjeux spécifiques nationaux

OBJECTIFS DE L'UE		ENJEUX SPECIFIQUES NATIONAUX	POSITIONNEMENT REGIONAL BRETON	PI DU PO	APPRECIATION DU DEGRE DE CONTRIBUTION DU PO
Objectifs de l'UE 2020	Transposition française (Accord de partenariat)	(Recommandations des services de la Commission sur l'Accord de partenariat)	(Source : DTS, dec. 2012 et Eurostat)		
EMPLOI					
75 % de la population âgée de 20 à 64 ans dans l'emploi	75 % dont taux d'emploi des femmes 70 %	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la participation des travailleurs âgés au marché du travail 	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'emploi des 20-64 ans : 70,3% en 2012 contre 69,3% au niveau national (Eurostat) Taux d'emploi des 55-64 ans : 35,3% en 2010 contre 39,2% au niveau national (Eurostat) 	PI 10.3 AXE 4	<ul style="list-style-type: none"> Elevé, car cible les demandeurs d'emploi jeunes et adultes à bas niveau de qualification
R&D					
3 % du PIB de l'UE investi dans la R&D	3 % du PIB national investi dans la R&D	<ul style="list-style-type: none"> Accroître l'investissement des R&D et innovation des entreprises, notamment les PME et les entreprises de taille intermédiaires (ETI) Développer les infrastructures de recherche et innovation, la promotion des centres de compétences et améliorer la gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> 1,87% du PIB breton est consacré à la R&D, contre une moyenne de 2,27% en France (Eurostat) La Bretagne se situe au 5e rang national en nombre de chercheurs et au 6e rang en termes de dépenses 	PI 1.1 AXE 2	<ul style="list-style-type: none"> Elevé
		<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la productivité des PME par le soutien de l'innovation 	<ul style="list-style-type: none"> Un taux d'innovation des PME supérieur à la moyenne nationale (CIS 2020) Seulement 3,5% des entreprises innovantes françaises en 2010, classant la région en 9e position 		
		<ul style="list-style-type: none"> Dans les zones rurales, développer les applications et services de TIC pour améliorer la compétitivité des entreprises agricoles, sylvicoles et de la transformation agroalimentaire et renforcer le tourisme rural 	<ul style="list-style-type: none"> Le taux d'équipement des ménages bretons en ordinateur est de 61% (contre 67% au niveau national) et l'accès HD en concerne 51% (56% en moyenne nationale) 	PI 2.1 AXE 1	<ul style="list-style-type: none"> Elevé

OBJECTIFS DE L'UE Objectifs de l'UE 2020	Transposition française (Accord de partenariat)	ENJEUX SPECIFIQUES NATIONAUX (Recommandations des services de la Commission sur l'Accord de partenariat)	POSITIONNEMENT REGIONAL BRETON	PI DU PO	APPRECIATION DU DEGRE DE CONTRIBUTION DU PO
ENVIRONNEMENT					
Utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables à hauteur de 20 %	Utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables à hauteur de 23 %	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la production d'énergie de source renouvelable 	<ul style="list-style-type: none"> En forte hausse, la production d'énergie renouvelable représente 87% de la production bretonne mais ne couvre que 7,1% des besoins en énergie finale (2010 – 13% au niveau national) 	PI 4.1 AXE 3	<ul style="list-style-type: none"> Elevé
Augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique	130 Mtep en consommation d'énergie finale	<ul style="list-style-type: none"> Cibler le soutien des fonds européens sur la réduction de la consommation énergétique Soutenir des plans d'actions "personnalisés" permettant aux entreprises de réduire leur consommation énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> Croissance de consommation d'électricité deux fois supérieure à la moyenne française Le secteur des bâtiments est la 3e source d'émission de GES, avec 25% contre 19% à l'échelle nationale 	PI 4.2 AXE 3	<ul style="list-style-type: none"> Elevé
Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à 1990	- 14 % en 2020 hors ETS par rapport à 2005	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir des projets de transports durables, permettant à la fois une réduction des émissions de gaz à effet de serre (26% de ces émissions proviennent du transport) Soutenir en priorité des investissements et des changements de pratiques Poursuivre les efforts en matière de protection de la biodiversité et du réseau Natura 2000 et les autres zones à Haute Valeur Naturelle. 	<ul style="list-style-type: none"> Le secteur des transports est la 2e source d'émission de GES, avec 28% contre 25% à l'échelle nationale Part voiture : 3/4 des déplacements Chaque breton réalise en moyenne 3,5 déplacements quotidiens (3,1 à l'échelle nationale) 	PI 4.3 AXE 3	<ul style="list-style-type: none"> Elevé
				<ul style="list-style-type: none"> Faible. Enjeu non pris en compte par le PO FEDER-FSE Bretagne 	

OBJECTIFS DE L'UE		ENJEUX SPECIFIQUES NATIONAUX (Recommandations des services de la Commission sur l'Accord de partenariat)	POSITIONNEMENT REGIONAL BRETON (Source : DTS, dec. 2012 et Eurostat)	PI DU PO	APPRECIATION DU DEGRE DE CONTRIBUTION DU PO
EDUCATION					
Abaissement du taux d'abandon scolaire à moins de 10 %	Transposition française (Accord de partenariat) Abaissement du taux de décrochage scolaire à moins de 9,5%	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Améliorer l'employabilité des jeunes, en particulier ceux qui sont les plus exposés au risque de chômage, en prévoyant notamment des programmes d'apprentissage plus nombreux 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 2,7% des jeunes bretons sortent du système scolaire sans qualification, contre 5,8% au niveau national en 2007 		▶ Enjeu non prioritaire en Bretagne
Un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 40 % de la population âgée de 30 à 34 ans	Un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 50 %	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Favoriser un meilleur accès à la formation tout au long de la vie 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Avec 50% de bacheliers dans la population en emploi, la Bretagne est la 5^{ème} région de France la plus diplômée ▶ La Bretagne compte 5% des effectifs étudiants nationaux (7^e rang national), dont 62% poursuivant des études universitaires ▶ La Bretagne est à la 7^e place des régions française en part des diplômés de l'enseignement supérieur dans les 25-34 ans (18,4% équivalent à la moyenne de la France de province / Moyenne nationale : 22% en 2020) (INSEE) 	PI 10.3 AXE 4	▶ Objectif déjà atteint en Bretagne
LUTTE CONTRE LA PAUVRETE					
Réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale	Réduction d'au moins 1,9 millions du nombre de personnes touchées ou menacées	-	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Taux de pauvreté en Bretagne s'élève à 10,8% en 2008, contre 13% en France en moyenne 		▶ Faible. De manière indirecte

Source : Analyses EY, avril 2014, sur la base de la version finale du PO FEDER-FSE Bretagne.

3.3 Une stratégie en cohérence avec l'Accord de partenariat et qui contribuera a priori de manière satisfaisante à l'atteinte des résultats nationaux

Des choix stratégiques qui s'inscrivent dans les finalités déclinées par la Stratégie de l'Accord de partenariat

La Stratégie de l' Accord de partenariat déposée auprès de la Commission européenne le 31 décembre 2013 décline les trois finalités que devront poursuivre les fonds européens structurels et d'investissement en France :

- ▶ L'enjeu de la compétitivité de l'économie française et de l'emploi ;
- ▶ La poursuite de la transition énergétique et écologique et la gestion durable des ressources naturelles ;
- ▶ La promotion de l'égalité des territoires et de l'égalité des chances.

A ce stade de la rédaction, la stratégie poursuivie par le PO FEDER-FSE Bretagne s'inscrit de manière cohérente dans ces finalités, en particulier économiques :

- ▶ **Le PO FEDER-FSE est fortement orienté vers les enjeux de compétitivité économique et de l'emploi**, bien au-delà des seuls objectifs spécifiques de l'axe 2 dédié au développement économique. Plusieurs autres objectifs spécifiques y contribuent, tels que ceux de l'axe 1 ciblant le raccordement des zones économiques et la diffusion des TIC dans les PME, ou l'objectif spécifique 4.1 mettant le FSE au service du développement et de la mutation des filières régionales. L'objectif spécifique 3.1 visant à augmenter la production d'énergies renouvelables entend s'aligner également sur ces enjeux, puisque les investissements en matière d'infrastructures portuaires viendront soutenir le le développement de la filière EMR bretonne ;
- ▶ De manière intéressante, **cette orientation économique irrigue l'ensemble du PO** permettant de faire intervenir le FEDER et le FSE sur de multiples aspects du développement des secteurs économiques : R&D et innovation, soutien aux projets industriels et aux PME, formation professionnelle orientée vers les besoins de ces entreprises, soutien de la demande pour le développement des filières vertes (ENR et éco-construction) ;
- ▶ Si toutes ces actions visent, en cohérence avec la Stratégie de l'Accord de partenariat, à développer les investissements de long-terme dans les secteurs stratégiques identifiés par la stratégie de spécialisation intelligente, le **PO FEDER-FSE Bretagne se distingue par la volonté de soutenir les filières en mutation..**

En matière environnementale, **certaines enjeux pointés par la Stratégie de l'Accord de partenariat sont absents du PO, conséquence des arbitrages régionaux :**

- ▶ L'utilisation efficace des ressources naturelles et des matières premières ;
- ▶ La protection de l'environnement, la préservation, la restauration et la gestion des ressources naturelles ;
- ▶ La réduction de la vulnérabilité des populations et filières ;
- ▶ La prévention des risques naturels et technologiques aux fins de sécurisation des populations et activités économiques.

En matière d'égalité des territoires et d'égalité des chances, enfin, le PO entend contribuer :

- ▶ De manière directe, via un investissement fort dans la couverture en très haut débit de l'ensemble du territoire breton, avec un phasage identique selon les types de territoires ;
- ▶ De manière indirecte, via la mise en œuvre des principes horizontaux de l'UE et l'application de l'Agenda 21 Nouvelle génération (PADUS – cf. analyses ci-après).

Contribution du PO FEDER-FSE à la stratégie de l'Accord de partenariat (version du 31.12.2013)

Stratégie de l'Accord de partenariat	Objectifs spécifiques (OS) du PO FEDER/FSE Bretagne y contribuant
Finalité 1 : Restaurer la compétitivité de l'économie et de l'emploi	
▶ Le développement des filières	OS 2.1, 2.2, 2.3, 4.1 et partiellement 3.1 (EMR)
▶ Le soutien à des investissements de long terme dans des secteurs clés de l'économie	OS 1.1, 1.2, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2 (secteurs de la transition énergétique)
▶ Le recours à des financements innovants au service de l'économie réelle	OS 2.2, 2.3 et 3.2
▶ L'accompagnement des salariés et des chômeurs	OS 4.1
Finalité 2 : Poursuivre la transition énergétique et écologique et la gestion durable des ressources naturelles	
▶ La transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans tous les secteurs	OS 3.1, 3.2, 3.3
▶ Utilisation efficiente des ressources naturelles et matières premières	
▶ Protection de l'environnement, la préservation, la restauration et la gestion des ressources naturelles	
▶ Réduction de la vulnérabilité des populations et filières	
▶ Prévention des risques naturels et technologiques aux fins de sécurisation des populations et activités économiques.	
Finalité 3 : Promouvoir l'égalité des territoires et l'égalité des chances	
▶ La garantie d'accès à des services	OS 1.1 et 1.2
▶ Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	Principes horizontaux
▶ Prise en compte des préoccupations liées à l'inclusion sociale	Principes horizontaux

Source : Analyses EY, avril 2014, sur la base de la version finale du PO FEDER-FSE Bretagne.

Une contribution élevée aux résultats escomptés par l'Accord de partenariat, en particulier sur les volets Croissance intelligente, réduction des émissions de gaz à effet de serre, formation professionnelle et emploi

Les choix bretons en matière de stratégie et d'actions permettront aux FEDER et FSE de contribuer de manière très positive à l'atteinte des résultats nationaux en matière d'augmentation du potentiel de R&D et d'innovation (OT1), de diffusion des technologies de l'information et de communication (OT 2), de renforcement de la compétitivité du tissu économique (OT 3), de réduction des émissions de gaz à effet de serre (OT 4), de lutte contre le chômage (OT 8) et d'augmentation du niveau de qualification (OT 10).

En revanche, la contribution aux résultats en matière de protection des ressources naturelles (OT6), d'adaptation aux changements climatiques (OT5) et d'inclusion sociale (OT9) pourra s'avérer plus limitée, l'intervention du PO étant soit très marginale car indirecte, soit mise en œuvre principalement à travers les principes horizontaux et les critères de sélection des projets.

**Contribution du PO FEDER-FSE aux résultats escomptés au niveau national par l'Accord de partenariat
(version du 31.12.2013)**

Objectifs thématiques et résultats escomptés pour le FEDER et le FSE au niveau national	OS du PO FEDER/FSE y contribuant	Appréciation du degré de contribution
OT1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation sous toutes ses formes		Elevée
▶ Développer la culture de l'innovation sous toute ses formes, y compris non technologique	OS 2.2 et 2.3	▶ Ensemble des volets de l'innovation pris en compte
▶ Diffuser la culture scientifique et technique	OS 2.1	▶ Actions dédiées
▶ Augmenter les capacités de la recherche et développement (R&D) française	OS 2.1	▶ Effort financier important
▶ Renforcer les synergies entre le monde académique et le monde économique de manière à renforcer l'impact économique de la recherche publique française	OS 2.1 et 2.2	▶ Sélection des projets sur une base partenariale
▶ Améliorer l'attractivité de la France pour les haut-potentiels	-	▶ Non pris en compte
OT2 : Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication		Elevée
▶ Accroître l'offre de services numériques	OS 1.2	▶ Projets et plateformes bien identifiés
▶ Développer l'appropriation et l'usage des services et outils numériques	OS 1.2	▶ Usages et publics identifiés
▶ Améliorer la couverture des territoires en réseaux à très haut débit	OS 1.1	▶ Priorité financière du PO
▶ Améliorer la couverture mobile du territoire concerné	-	▶ Non pris en compte
OT3 : Améliorer la compétitivité des PME		Elevée
▶ Développer l'accompagnement des PME et des ETI à chaque étape de leur vie	OS 2.3	▶ Actions dédiées
▶ Faciliter l'accès aux financements en développant et mobilisant en particulier les outils d'ingénierie financière	OS 2.3	▶ Prévus pour les projets industriels innovants et la création/transmission d'entreprises
▶ Développer des environnements propices à l'innovation	OS 2.1, 2.2 et 2.3	▶ Actions dédiées
OT4 : Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2		Elevée
▶ Réduction de la consommation énergétique des bâtiments	OS 3.2 et marginalement 3.1	▶ Contribution élevée pour les logements sociaux et privés
▶ Participation à l'atteinte des objectifs nationaux et régionaux d'accroissement de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale	OS 3.1	▶ Soutien à un large périmètre d'ENR et forte contribution aux ENR marines
▶ Accroissement de la part des investissements en R&D en faveur de la transition énergétique	OS 2.1	▶ Domaine stratégique de la SRI-SI
▶ Augmentation de la part de la population utilisant les transports en commun et d'autres modes doux ou alternatifs de transport	OS 3.3	▶ Projet de développement du multimodal dans un schéma régional cohérent, en lien avec la LGV
▶ Renforcement des actions de sensibilisation au développement durable	Marginalement OS 3.1	▶ Peu d'actions prévues en ce sens. Privilégient les investissements
OT5 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques		Non pris en compte
▶ Améliorer la protection des territoires et des populations exposés aux effets des aléas climatiques et aux risques		▶ Non pris en compte
OT6 : Protection et préservation de l'environnement et du patrimoine.		Très faible
▶ Freiner le taux de fragmentation des espaces et d'artificialisation des sols en maintenant et restaurant un réseau de continuités écologiques		▶ Non pris en compte

Objectifs thématiques et résultats escomptés pour le FEDER et le FSE au niveau national	OS du PO FEDER/FSE y contribuant	Appréciation du degré de contribution
▶ Améliorer l'état de conservation des habitats naturels et espèces		▶ Non pris en compte
▶ Améliorer l'acquisition, l'organisation et la diffusion de la connaissance de la biodiversité, des patrimoines et des paysages	Marginalement OS 2.1	▶ Actions en matière de culture scientifique
▶ Renforcer la prise en compte du patrimoine naturel, culturel et paysager dans les projets de territoires	Principe horizontal	▶ Critères de sélection des projets
▶ Développer l'utilisation rationnelle et le recyclage des ressources et diminuer la production de déchets		▶ Non pris en compte
▶ Améliorer la qualité de l'air là où la situation l'exige		▶ Non pris en compte
▶ Réhabiliter les quartiers urbains dans une optique de redensification et développement d'activités		▶ Non pris en compte
OT7 : Promotion de l'emploi et soutien à la mobilité professionnelle		Elevée
▶ Moderniser les réseaux régionaux en ciblant par exemple le financement des plateformes multimodales et plateformes logistiques;	OS 3.3	▶ Actions dédiées aux plates-formes multimodales
▶ Développer et moderniser les capacités portuaires de manière à augmenter la part des activités liées à la mer dans le PIB français	OS 3.1	▶ Actions dédiées, en particulier en lien avec le développement des énergies marines
OT8 : Promotion de l'emploi et soutien à la mobilité professionnelle		Satisfaisante
▶ Améliorer le fonctionnement du service public de l'emploi		▶ FSE national
▶ Améliorer l'employabilité des salariés les moins qualifiés et les plus fragiles et sécuriser les transitions professionnelles des salariés	OS 4.1 (FSE)	▶ Ciblage des formations qualifiantes sur ces publics
▶ Permettre aux jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en étude, ni en éducation d'accéder à un premier emploi ou à une formation	OS 4.1 (FSE)	
▶ Réaliser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	Principe horizontal	▶ Critères de sélection des projets
▶ Contribuer à l'augmentation de la création, reprise ou transmission d'entreprises	OS 2.3 (FEDER)	▶ Actions dédiées
OT9 : Inclusion sociale		Non pris en compte
▶ Construire des parcours intégrés vers l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignés		▶ FSE national
▶ Assurer une meilleure coordination sur les territoires des différents acteurs.		▶ FSE national
OT10 : Investissement dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie		Elevée
▶ Renforcer les services publics régionaux de la formation	OS 4.1	▶ Volet FSE centré sur le champ de compétences régionales
▶ Améliorer l'accès à l'enseignement supérieur et réduire le taux d'échec dans l'enseignement supérieur, de l'accès des doctorants aux entreprises et de la mobilité des étudiants à l'international ainsi que le développement de l'entreprenariat.		▶ FSE national
▶ Réduction de l'abandon scolaire précoce		▶ FSE national

Source : Analyses EY, avril 2014, sur la base de la version finale du PO FEDER-FSE Bretagne.

3.4 Des réponses pertinentes aux besoins de la région, confortées par les modalités de mise en œuvre retenues

Les évaluateurs doivent apprécier la pertinence des enjeux et besoins répertoriés par le programme et la qualité de la réponse qu'il y apporte pour la période 2014-2020, notamment :

- ▶ si les enjeux et besoins sont traduits de façon cohérente dans les objectifs du programme opérationnel ;
- ▶ si les changements attendus qu'ils traduisent sont adaptés au regard de la position relative de la région par rapport à l'objectif (et à la moyenne) national ;
- ▶ si les principaux enjeux territoriaux pour les zones urbaines et rurales ont bien été pris en compte ;
- ▶ si le programme leur accorde l'importance nécessaire en matière d'investissement.

3.4.1 Des objectifs et actions pertinents au regard des enjeux et besoins bretons

Le programme opérationnel FEDER-FSE Bretagne répond de manière pertinente aux enjeux et besoins régionaux, identifiés dans le diagnostic stratégique territorial de décembre 2012 et/ou remontés lors des groupes de concertation régionale.

Des choix pertinents au regard des enjeux et besoins régionaux

La très grande majorité des enjeux prioritaires identifiés sont ainsi pris en compte dans la stratégie du PO ; **les actions envisagées apparaissent pour la plupart pertinentes au regard des besoins des acteurs territoriaux et des différents types de territoires.**

- ▶ Les objectifs spécifiques et actions envisagées couvrent de manière pertinente les enjeux propres à la région (cf tableau analyses ci-après) ;
- ▶ Les choix de priorisation en matière de stratégie apparaissent justifiés au regard de la position de la région Bretagne par rapport aux moyennes et objectifs nationaux mis en évidence dans le diagnostic : périphéricité géographique, faible attractivité des cursus d'enseignement supérieur pour les étudiants et enseignants de nationalité étrangère, dégradation du potentiel de recherche public/privé, faible diversification du tissu industriel, potentiel d'exportation limité des PME, croissance de consommation d'électricité deux fois supérieure à la moyenne française, artificialisation forte des sols, bâtiments et transports fortement émetteurs de carbone, ...

Les enjeux régionaux non couverts par le PO FEDER-FSE ont fait l'objet d'arbitrages qui paraissent pertinents au regard des besoins locaux et de la logique des fonds européens.

Plusieurs enjeux mis en évidence par le diagnostic territorial stratégique ne seront pas couverts par le PO FEDER-FSE 2014-2020. Identifiés dès la version 0 du PO, ces enjeux ont fait l'objet d'arbitrages au sein du partenariat Région-Etat :

- ▶ **La qualité de l'eau**, problème majeur en Bretagne, il concerne principalement les territoires ruraux et les pollutions de nature agricole. Il sera donc pris en charge par le programme de développement rural régional 2014-2020 ;
- ▶ **Les enjeux d'adaptation aux changements climatiques et de prévention des risques de submersion, réels en Bretagne**, ne feront pas l'objet d'une intervention du FEDER. L'état limité des connaissances sur les conséquences du changement climatique, en particulier sur les espèces, rend difficile l'identification d'actions concrètes et opérationnelles à financer. Les besoins financiers en cas de réalisation des risques de submersion

en cours de programmation seraient si importants que l'intervention du FEDER aurait peu d'impacts. Le choix a été fait de privilégier d'autres objectifs thématiques, plus opérationnels et sur lesquels l'intervention du FEDER peut avoir sur toute la programmation une plus forte valeur ajoutée ;

- ▶ **La gestion des déchets**, enjeu identifié dans le diagnostic territorial stratégique, ne bénéficiera pas du FEDER, même si des actions de management environnemental et d'optimiser des processus de production afin de réduire la production de déchets industriels et agricoles pourraient faire l'objet de financement FEDER, au titre de l'objectif 3 « compétitivité des PME » ou du programme de développement rural pour les exploitations agricoles ;
- ▶ **Les questions de conservation de la biodiversité, de protection des sols, et promotion des services écosystémiques et des infrastructures vertes** ne font pas l'objet d'un objectif spécifique dédié. Ils seront en partie couverts par le programme de développement rural (priorités 4 et 5, via la soutien aux actions du réseau Natura 2000). L'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel fera l'objet d'un soutien du FEDER au titre de l'objectif thématique 1 de R&D (études, recherche) et d'actions en faveur de la culture scientifique et technique.

Analyse de la couverture et de la pertinence de la stratégie au regard des enjeux régionaux

OBJECTIFS THEMATIQUES/ SPECIFIQUES		ENJEUX OU BESOINS IDENTIFIES DANS LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL STRATEGIQUE OU LE PROGRAMME OPERATIONNEL (SECTIONS 1 ET 2)	APPRECIATION DU DEGRE DE PERTINENCE DE LA REPONSE APPOURTEE PAR LE PROGRAMME OPERATIONNEL
AXE 1 – FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE NUMERIQUE EN BRETAGNE			
OT 2	OS 1.1	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 90% du territoire et 60% de la population non couvert par le Très Haut débit par les opérateurs privés car non rentable ▶ Risque de fractures territoriale, économique et sociale ▶ Déséquilibres territoriaux croissants engendrés par l'accès différencié au très haut débit ▶ Nécessité d'améliorer la connexion entre les réseaux ▶ Dynamique partenariale très forte et gouvernance stabilisée et opérationnelle dans le cadre d'une stratégie intégrée 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le soutien important du FEDER à la mise en œuvre du plan Bretagne très Haut Débit répond de manière pertinente aux enjeux bretons liés à la fracture numérique des territoires infra-régionaux, en ligne avec les objectifs régionaux de couverture en Très Haut Débit e l'ensemble du territoire d'ici 2025. ▶ Le soutien du FEDER apparaît d'autant plus pertinent que : <ul style="list-style-type: none"> ○ 90% du territoire et 60% de la population ne seront pas couverts par des opérateurs privés, justifiant l'investissement public ; ○ l'équilibre financier de ces investissements s'appuient sur des hypothèses relativement limitée ou éloignées de recettes tirées de la commercialisation des réseaux ; ○ le déploiement sera assuré au niveau régional par un syndicat mixte E-Megalis, associant l'ensemble des collectivités territoriales bretonnes. ▶ Enfin, s'il n'est pas sans conséquence en matière de calendrier et de trésorerie, le caractère de grand projet européen, que revêtiront certainement ces actions compte-tenu des montants envisagés, n'apparaît pas un obstacle pour remettre en cause la pertinence du financement FEDER. Plusieurs grands projets de ce type ont pu être financés sous ce statut dans le cadre de la programmation 2007-2013 (en France, la Région Aquitaine pour les zones blanches)
	OS 1.2	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Besoins d'augmentation de nouveaux services et usages des TIC, en réponse à une demande croissante ▶ Accompagnement de la mutation numérique ▶ Réponse au risque de fracture numérique : favoriser l'appropriation du numérique pour tous afin d'en faire un vecteur de réduction de l'exclusion et non un amplificateur 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les actions visant à développer de nouveaux services et applications numériques répondent de manière satisfaisante aux besoins locaux en matière d'e-culture, d'e-administration, d'e-éducation et d'e-santé. Les actions dans le domaine de l'enseignement supérieur répondent bien aux ambitions régionales portées par C@mpus numérique ;

AXE 2 – DEVELOPPER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET AUX ENTREPRISES

OT 1	OS 2.1	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Insuffisante intégration de la recherche bretonne à l'échelle européenne et tendance baissière ▶ Fort potentiel et dynamisme existant tant privé que public, en particulier autour des domaines de la S3 ▶ Besoins de renforcement de projets structurants intersectoriels / interfilières ▶ Constat d'une baisse de l'appétit pour les sciences et les parcours scientifiques, d'une culture de l'innovation manquant de dynamisme et d'un esprit entrepreneurial insuffisant (<i>Sources : Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche, oct. 2013</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les actions visant à soutenir d'une part les équipements et programmes de recherche, et d'autre part l'insertion des équipes de recherche bretonnes dans les réseaux européens apparaissent pertinentes au regard de l'enjeu de perte de compétitivité et de rayonnement de la R&D régionale dans l'espace européen. ▶ Les actions de soutien au développement de la culture scientifique et technique, bien que très larges (« actions immatérielles concourant à la diffusion de la culture scientifique), semblent répondre à des besoins locaux, de manière d'autant plus intéressantes qu'elles s'inscrivent dans la volonté du Conseil régional de promouvoir un pilotage régional de cette politique.
	OS 2.2	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une dynamique d'innovation avérée et une performance dans la moyenne haute de l'UE, à préserver ▶ Insuffisance de lien entre monde de l'enseignement, de la R&Q et les PME ▶ Intensité d'investissement R&D en retrait, tant en volume qu'en variation 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La pertinence de cet objectif apparaît assurée grâce à : <ul style="list-style-type: none"> ○ l'inscription forte des actions dans les domaines stratégiques de la S3 ; ○ l'intervention sur l'ensemble de la chaîne de l'innovation ○ le soutien à des acteurs à rayonnement régional, ayant un effet structurant élevé sur les transferts technologiques, à l'instar de la Société d'accélération des transferts technologiques ;
OT 3	OS 2.3	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réseau très dense de PME-TPE peu outillées pour structurer leurs fonctions stratégiques et leur développement ▶ Des freins au développement sur certaines thématiques, notamment faible présence à l'international des entreprises régionales: 15% des PME (contre 19% en moyenne nationale) ▶ Des filières spécifiques en crise nécessitant des accompagnements ciblés ▶ Taux de création d'entreprises + faible en Bretagne (13,1% contre 15,3% au niveau national en 2012), mais taux de survie à 5 ans meilleur (56,8% contre 51,9% au niveau national) ▶ Vulnérabilité des secteurs traditionnels, dépendant des grands groupes - tissu industriel dépendant de 4 secteurs clés, 2e région industrielle la moins diversifiée 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'objectif 2.3 apparaît pertinent au regard des enjeux du tissu économique breton à court terme (faire face à la crise) et à moyen-terme (augmenter le dynamisme économique régional et la compétitivité des entreprises), puisqu'il permet : <ul style="list-style-type: none"> ○ d'accompagner les PME-TPE, en particulier en matière d'innovation, de démarche prospective et à l'international ; ○ de soutenir des actions spécifiques en faveur des filières locales en mutation ; ○ de renforcer les instruments financiers afin de fluidifier le recours aux prêts bancaires.

AXE 3 – SOUTENIR LA TRANSITION ENERGETIQUE, ECOLOGIQUE ET LA PRESERVATION DES RESSOURCES EN BRETAGNE

OT 4	OS 3.1	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Dépendance énergétique, à saisir comme une opportunité- fort potentiel de développement des énergies renouvelables de tous types ▶ Opportunités économiques et en matière d'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'accent mis sur les énergies renouvelables apparaît pertinent au regard des besoins forts en matière d'indépendance énergétique et du potentiel local (éolien offshore, biogaz, énergies marines).
	OS 3.2	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Part des émissions du parc de logement public et privé et bâtiments tertiaires: 25% du total des émissions dont 70% pour les bâtiments résidentiels et 30% pour le secteur tertiaire ▶ Croissance de consommation d'électricité en Bretagne deux fois supérieure à la moyenne nationale - population en constante augmentation ▶ Une part importante de la propriété privée, individuelle et collective ▶ La Bretagne compte parmi les 8 régions pilotes partenaires du Plan bâtiment durable national 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'objectif spécifique 3.2 apparaît pertinent au regard de la forte part du parc de logement dans les émissions de gaz à effet de serre ▶ Si son champ d'intervention a été réduit avec la suppression des bâtiments publics, il reste néanmoins large (logement social, particuliers) et justifie donc de faire de cet objectif une des priorités de la programmation dans l'allocation financière.
	OS 3.3	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Péninsularité et périphéricité de la Bretagne qui stimule la demande de transports (3,5 déplacements quotidiens contre 3,1 au niveau national) avec un fort impact du transport routier et une proportion plus élevée de l'utilisation de la voiture que la moyenne nationale ▶ Deuxième secteur régional par la consommation d'énergie (34%) et par l'émission de GES (25% des émissions) ▶ Sous-représentation de l'usage de transport en commun 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Un objectif en continuité avec les réalisations de la précédente programmation, qui permettra de diffuser l'effet Ligne à Grande Vitesse sur le territoire. ▶ Les actions de soutien au développement au transport alternatif à la route et de structuration de la logistique modale sont pertinents au regard des enjeux bretons.

AXE 4 – DEVELOPPER LES COMPETENCES EN LIEN AVEC L'ECONOMIE BRETONNE ET SECURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS

OT 10	OS 4.1	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une dégradation de l'emploi en Bretagne et une hausse du nb de jeunes demandeurs d'emploi ▶ Des activités socles en mutation ; des enjeux de diversification et de renouvellement qui passent par un renforcement de la qualification permettant de répondre aux besoins des entreprises ▶ 43% de la population bretonne non-diplômée et 51% des actifs sans qualification professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le choix de privilégier le public large des demandeurs d'emploi jeunes et adultes paraît pertinent au regard des enjeux importants en matière de chômage et de sécurisation des parcours professionnels du fait des mutations économiques importantes qui touchent la région ; ▶ La logique de cibler les demandeurs d'emploi et les besoins en formation des secteurs économiques en évolution/moteurs est d'autant plus pertinente qu'elle entre en cohérence avec les autres volets de la stratégie du PO visant à soutenir le développement économique de ces secteurs ou à accompagner les métiers de la transition écologique
-------	--------	--	--

La PO n'adoptera pas de dispositif particulier à l'égard des groupes cibles les plus menacés de discrimination ou d'exclusion sociale

Le diagnostic territorial stratégique met en lumière un certain nombre de groupes cibles menacés de discrimination ou d'exclusion sociale :

- ▶ Les personnes les plus défavorisées ou souffrant de handicap pour l'axe transports;
- ▶ Les seniors qui souffrent de chômage et/ou de besoin croissant de travail et les publics menacés de discrimination liée à leur origine pour l'axe emploi;
- ▶ Les migrants et publics non sédentarisés concernant l'axe éducation/formation.

La programmation 2007-2013 identifie par ailleurs le groupe des « populations marginalisées aux logements » comme cible de son Action 123;

Néanmoins, les rédacteurs du PO FEDER-FSE ont fait le choix de ne pas adopter de dispositif particulier à l'égard des besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de discrimination ou d'exclusion sociale. Ce choix est expliqué dans la section 5 du PO par la prise en compte de cette question via le PO FSE national.

Les problématiques de non-discrimination et d'inclusion sociale seront cependant intégrées au programme, qui y répondra notamment via :

- ▶ L'axe 1 qui contribuera à rompre l'isolement et l'exclusion numérique ;
- ▶ L'axe 3 au travers des actions de rénovation énergétique du parc social, de diffusion de la grande vitesse aux territoires (projets de TCSP) et l'attention portée aux personnes handicapées dans le cadre du financement des PEM ;
- ▶ L'axe 4 dans son soutien aux actions de formation qualifiante ciblant les demandeurs d'emploi.

3.4.2 Le recours aux ITI ancre l'intervention du FEDER dans le cadre plus général de la politique territoriale régionale, offrant des opportunités pluri-fonds intéressantes

Les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) permettront de territorialiser des actions du PO FEDER-FSE, en cohérence avec les volets territoriaux du FEADER et du FEAMP.

Introduits dans la version n°2, deux types d'investissements territoriaux intégrés comptabilisant au total 23 ITI permettront de territorialiser les actions du PO FEDER-FSE. Ces instruments couvriront l'ensemble du territoire breton, en cohérence avec le maillage et la politique territoriales préexistantes en région.

Le périmètre territorial des 23 ITI couvrira l'ensemble du territoire breton et permettra d'intégrer dans le PO FEDER-FSE autant le fait urbain que les espaces ruraux :

- ▶ Les 23 ITI, répartis entre un volet dédié aux métropoles de Brest et Rennes (2 ITI), et un volet ciblé sur les 21 pays (21 ITI) en dehors de ces espaces métropolitains, couvriront l'ensemble du territoire breton. Ce choix permet ainsi de s'inscrire dans le maillage et les échelons de la politique territoriale que la Région met en œuvre à travers des contrats de partenariat avec ces pays.
- ▶ Le choix de dédier un ITI aux métropoles de Rennes et de Brest permettra de répondre aux exigences communautaires en matière de développement urbain durable et aux objectifs nationaux de l'Accord de Partenariat. **Le fléchage des ITI sur deux axes et cinq objectifs spécifiques permettra de plus de cibler**

l'action territoriale en cohérence avec les grandes orientations du Conseil régional en matière de politique territoriale :

- ▶ Les ITI sont fléchés sur deux des quatre axes de stratégie du PO FEDER-FSE, à savoir l'axe 1 « Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne » et l'axe 3 « Soutenir la transition énergétique, écologique, et la gestion durable des ressources en Bretagne » ;
- ▶ Concernant les 2 «ITI métropolitain » :
 - L'OS 1.2 « Contribuer au développement de la culture numérique et des nouvelles pratiques sur le territoire breton » permettra le renforcement des applications TIC;
 - L'axe 3 répondra de manière très satisfaisante aux enjeux particulièrement forts des métropoles en matière de mobilité durable (pôles d'échanges multimodaux, déploiement des véhicules électriques et bénéfice de la LGV) et de transition énergétique.
- ▶ Les 21 « ITI pays » cibleront également les axes 1 et 2 :
 - De la même manière que pour l'« ITI métropolitain », l'OS1.2 permettra le renforcement des applications TIC;
 - L'axe 3 permettra de répondre à des enjeux importants pour les territoires ruraux, notamment en ce qui concerne la valorisation de nouvelles sources d'énergie locales, l'amélioration de la qualité du bâti existant et la lutte contre la précarité énergétique des logements. La précédente programmation 2007-2013 a ainsi démontré la capacité de certains territoires à se mobiliser sur des thématiques comme la rénovation énergétique. La couverture de l'ensemble des enjeux des territoires ruraux doit néanmoins être appréhendée de manière globale avec le Programme de développement rural régional en cours d'élaboration, afin de valider les lignes de partage entre les deux programmes.

Les ITI s'inscrivent enfin de manière très intéressante dans le cadre de la politique territoriale régionale, en cohérence avec les crédits régionaux et les autres fonds

- ▶ La concertation sur les investissements territoriaux intégrés s'intégrera dans les discussions plus générales sur la contractualisation Région-Pays/Métropoles. Le Conseil régional prévoit de lancer en mai 2014 un appel à manifestation d'intérêt auprès de ces derniers afin de définir les axes prioritaires qu'ils souhaitent mettre en œuvre pour le dépololement de leur stratégie territoriale. Cette priorisation de la part des Pays permettra à la Région d'orienter ces structures, en plus des crédits régionaux, vers les différents fonds européens, dans une logique plurifonds et d'équité territoriale ;
- ▶ De manière intéressante, cet ancrage permettra une véritable réflexion sur des stratégies de développement territoriales pluri-fonds. En effet, 19 des 21 pays bretons ont également statut de Groupe d'action locale et habilités à mettre en œuvre des démarches Leader financées par le FEADER. Le PO dénote également le souci de faire correspondre ce maillage avec le volet Développement local du FEAMP. Les Contrat de partenariat entre la Région et les Pays pourront ainsi comporter des préfléchages d'actions dans le cadre d'un ITI, en complément des fonds régionaux ;
- ▶ Cet ancrage dans la politique territoriale régionale permettrait, même si les modalités de mise en œuvre ne sont pas encore arrêtées à ce stade de la rédaction, de créer un comité de programmation plurifonds (fonds européens et crédits régionaux) local, sur le modèle de la gouvernance LEADER de la programmation 2007-2013. Une seule et même instance permettrait alors de mettre en œuvre la stratégie du territoire.

Dans cette même logique d'articulation des fonds, le Conseil régional envisage également de mettre en place un dossier de candidature unique pour les porteurs de projets, qu'il s'agisse de crédits régionaux, FEDER, FEADER ou FEAMP.

Une prise en compte équilibrée des enjeux des différents territoires bretons.

Le programme opérationnel permet a priori une prise en compte équilibrée des enjeux spécifiques des différents territoires bretons :

- ▶ Pour les territoires urbains :
 - L'axe 1 par l'objectif clairement affiché d'équiper 13 villes moyennes d'ici à 2020 afin de les mettre à égalité de service avec les plus grandes agglomérations et centres urbains ;

- L'axe 2 par le soutien aux projets portés par les universités, les structures de recherche et les pôles de compétitivité, ainsi qu'aux filières économiques stratégiques entend accompagner les stratégies d'attractivité des communautés agglomérations en favorisant le développement d'activités économiques à fort ancrage territorial, tout en permettant des actions de dynamisation de l'économie locale à destination des pôles urbains intermédiaires.
- ▶ Pour les territoires ruraux :
 - L'axe 1 TIC bénéficiera fortement aux territoires non couverts par les opérateurs privés et pour lesquels les coûts de raccordement aux réseaux très haut débit sont plus élevés.
- ▶ Pour le littoral :
 - Le PO FEDER-FSE prend en compte ses enjeux propres, grâce à un fléchage de certaines actions dans chacun des axes prioritaires : en particulier le soutien aux projets de R&D, le développement des énergies marines renouvelables, le soutien aux nouvelles mobilités durables, l'amélioration de la connaissance du patrimoine aquatique ou la préservation des milieux.

3.4.3 Une volonté de développer le recours aux instruments d'ingénierie financière

Le PO FEDER-FSE 2014-2020 ambitionne de renforcer l'utilisation de l'ingénierie financière, même si les aides non remboursables devraient rester, de loin, la modalité de mise en œuvre financière dominante. Une étude ex-ante sera prochainement réalisée sur le sujet, permettant ainsi d'établir un diagnostic et de définir des priorités d'intervention (création de nouveaux outils, renforcement des outils existants, optimisation des partenariats, etc.) pour la future programmation.

Plusieurs objectifs spécifiques prévoient la possibilité de recourir à des instruments d'ingénierie financière. Néanmoins, les modalités précises restent à ce stade souvent floues, en attente des résultats de l'évaluation:

- ▶ **L'objectif spécifique 2.3 visant à renforcer le potentiel productif de la Bretagne porte une réflexion déjà très aboutie sur la mobilisation de l'ingénierie financière.**

En effet, l'action 2.3.2 « Accompagner toutes les phases sensibles de développement de l'entreprise en vue de conforter sa compétitivité » prévoit la mobilisation de formes d'intervention autres que les aides directes aux entreprises, afin de renforcer l'efficacité de son action et d'optimiser la gestion des fonds publics.

Le recours à l'ingénierie financière pour soutenir cette action s'avère particulièrement pertinent au regard de :

- L'expérience du Conseil régional en la matière : l'action s'inscrit dans la politique menée par le Conseil régional depuis plusieurs années de soutien aux entreprises, via notamment des instruments d'ingénierie financière (prêts, avances remboursables, capital investissement, garanties). En particulier, l'action 232 « Intervenir en faveur du financement des entreprises (haut et bas de bilan) » de la programmation 2007-2013, instruite par le Conseil régional, mobilise des instruments à travers l'abondement du Fonds Régional de Garantie Bretagne qui avait instruit 55 dossiers entre fin 2011 et mi 2013 (Source : RAE, 2012) ;
 - Des partenariats existants du Conseil régional avec Bpifrance (ex-Oseo) et la Caisse des dépôts ;
 - De la situation économique bretonne qui appelle à un soutien fort des entreprises aux stades délicats de leur vie, et à une forte réactivité des fonds mobilisés.
- ▶ En lien avec l'objectif spécifique 2.3, **l'objectif spécifique 2.2 visant à la diffusion de l'innovation dans l'économie bretonne prévoit également la mobilisation d'instruments d'ingénierie financière.** Ces instruments permettront d'accompagner les projets industriels innovants (Action 2.2.2), au travers d'une mobilisation minimum de FEDER de 100k€ (modalités indéterminées) ;
 - ▶ **L'objectif spécifique 3.1 visant à augmenter la production énergétique de la Bretagne par le déploiement des énergies renouvelables envisage de s'appuyer sur les fonds d'investissement Eilan** qui permet des investissements compris entre 2 et 20 millions d'euros auprès des entreprises bretonnes souhaitant réaliser des

équipements ou des infrastructures d'énergies renouvelables, notamment dans les filières éolienne et biomasse. Néanmoins, la mobilisation de ce fonds reste, à ce stade, une éventualité et non une certitude ;

- ▶ **L'objectif 3.2 visant à réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne pourra également utiliser l'ingénierie financière, notamment pour l'accompagnement des copropriétés privées.** Le programme prévoit ainsi la possibilité pour le FEDER de venir abonder la constitution d'un fonds de garantie régional dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Bâtiment Durable.

4 Cohérence interne et logique d'intervention

4.1 Prise en compte des recommandations de l'évaluation sur les versions intermédiaires du PO

Suivi des recommandations de l'évaluation ex-ante

Recommandations	OT/Axe	Prise en compte	Commentaire
<i>Recommandations sur la version 2 du PO de janvier 2014 (projet de rapport final de l'évaluation)</i>			
Objectif spécifique 1.2 ► Préciser le champ trop large des usages et pratiques numériques, ainsi que des publics cibles	OT 2 Axe 1	Oui	► Les champs d'intervention et publics prioritaires ont été précisés, clarifiant la logique d'intervention du PO en matière culture et usage numériques
Objectif spécifique 3.4 ► Justifier l'intégration du soutien à la modernisation portuaire dans les actions de soutien au regard de l'ambition première de réduire l'empreinte carbone des systèmes de transport de marchandises.	OT 4 Axe 3	Oui	► Les investissements en matière d'infrastructures portuaires, en lien avec les projets d'EMR, ont été intégrés dans l'OS 3.1 « Augmenter la production d'énergies renouvelables en Bretagne ».
Objectif spécifique 4.2 ► Préciser les résultats poursuivis par le soutien aux projets de recherche doctorales en lien avec la S3, au regard des indicateurs de résultats choisis	OT 10 Axe 4	Plus applicable	► L'objectif spécifique 4.2 a été supprimé dans la version finale du PO
<i>Recommandations sur la version 1 du PO de septembre 2014 (rapport intermédiaire de l'évaluation)</i>			
Préciser les lignes de partage entre les objectifs spécifiques 2.3 et 2.4 : ► Envisager une fusion dans un objectif spécifique unique visant à accroître la création, la pérennité et la croissance des PME.	OT 3 Axe 2	Oui	► Les deux OS ont été fusionnés
Objectif spécifique 3.4 ► Valider l'opportunité d'y intégrer la modernisation portuaire au regard de l'objectif initial de réduction de l'empreinte carbone des transports, en milieu rural.	OT 7 Axe 3	Oui	► Les investissements en matière d'infrastructures portuaires, en lien avec les projets d'EMR, ont été intégrés dans l'OS 3.1 « Augmenter la production d'énergies renouvelables en Bretagne ».
Objectif spécifique 4.1 ► Clarifier les résultats attendus au regard des objectifs spécifiques choisis ou des groupes cibles privilégiés	OT 10 Axe 4	Oui	► Les résultats attendus ont été détaillés par objectif spécifique ► Les groupes cibles prioritaires ont été clarifiés pour l'action de soutien aux actions de formation qualifiante.

4.2 Une cohérence interne satisfaisante du PO FEDER-FSE

L'évaluation de la **cohérence interne du programme** est plus largement consacrée à :

- ▶ une analyse des relations et complémentarités entre les différentes priorités et à l'évaluation de la contribution des objectifs spécifiques et opérationnels aux objectifs stratégiques ;
- ▶ l'identification des éventuelles contradictions ;
- ▶ la justification de l'affectation et de la concentration thématique des fonds.

Dans cette perspective, l'articulation entre chaque objectif spécifique est analysée dans le tableau ci-après et qualifiée de manière à mettre en évidence :

- ▶ la **neutralité (N)** entre objectifs spécifiques, ou l'absence de relations ;
- ▶ la concurrence ou la **redondance (R)** entre deux objectifs spécifiques poursuivant des résultats similaires ou finançant des actions concurrentes .
- ▶ la contradiction ou les **antagonismes (A)** entre deux objectifs spécifiques, dont les résultats attendus ou les actions identifiées auraient les uns sur les autres des effets antagonistes, en particulier sur un même territoire ou groupe bénéficiaire ;
- ▶ la **complémentarité (C)** entre objectifs spécifiques, dont les résultats ont une incidence complémentaire sur un même groupe cible ou territoire, ou ont une influence sur l'atteinte de leurs objectifs réciproques ;
- ▶ la **synergie (S)** entre objectifs spécifiques, dont la mise en œuvre conjointe permet de produire des résultats décuplés.

Le programme opérationnel ne présente pas de risques de concurrence entre objectifs spécifiques et plusieurs d'entre eux sont complémentaires, voire présentent des synergies intéressantes

- ▶ **Les objectifs spécifiques liés aux priorités d'investissement « TIC »** d'une part, et l'objectif spécifique 2.3 « Renforcer le potentiel productif de la Bretagne » d'autre part, présentent de fortes complémentarités ;
- ▶ **L'objectif spécifique 3.1 « Augmenter la part des énergies renouvelables » et l'objectif spécifique 3.2 « Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne »** présentent des complémentarités intéressantes s'ils sont mis en œuvre sur les mêmes territoires.

MATRICE DE COHERENCE INTERNE DES OBJECTIFS SPECIFIQUES DU PO FEDER-FSE									
OBJECTIFS SPECIFIQUES	OS 1.1	OS 1.2	OS 2.1	OS 2.2	OS 2.3	OS 3.1	OS 3.2	OS 3.3	OS 4.1
OS 1.1		S	N	N	S	N	N	N	N
OS 1.2	C		N	N	S	N	N	N	N
OS 2.1	N	N		S	C	C	N	N	N
OS 2.2	N	N	S		C	C	N	N	N
OS 2.3	N	N	N	C		C	N	N	C
OS 3.1	N	N	N	N	N		C	N	N
OS 3.2	N	N	N	N	N	C		N	N
OS 3.3	N	N	N	N	N	N	N		N
OS 4.1	N	N	N	N	C	N	N	N	

LEGENDE : S Synergie C Complémentarité N Neutralité R Redondance

4.3 Peu de synergies entre les volets FEDER et FSE du programme régional

Si elle est pertinente et en ligne avec les recommandations de la Commission européenne, la concentration du FSE sur les problématiques de la formation des demandeurs d'emploi offre peu de synergies avec les actions financées par le FEDER, contrairement aux projets initiaux de financer des actions en matière de C@mpus numérique, soutien aux projets de recherches doctorales, et d'ingénierie de formation innovante dans l'enseignement supérieur.

L'action 4.1 « Soutien aux actions de formation qualifiante » est orienté vers le développement économique breton

L'action 4.1.1 prévoit le renforcement des compétences des demandeurs d'emploi dans une logique de lutte pour l'emploi et de développement économique. Deux types de secteurs sont identifiés dans la stratégie : les secteurs en mutation (agroalimentaire, automobile) qui nécessitent un accompagnement particulier, notamment au regard de l'actualité bretonne, et les activités émergentes et innovantes (énergies marines, économie verte) qui offrent des opportunités d'emploi.

Cette identification des besoins économiques (soutien aux activités en difficulté/accompagnement des filières émergentes) fait écho à l'axe 2 du PO FEDER-FSE dont les actions veilleront à la fois à « Accompagner toutes les phases sensibles de développement de l'entreprise en vue de renforcer sa compétitivité » (2.3.2) et à « Accompagner les projets industriels innovants » (2.2.2).

4.4 Une logique d'intervention claire et pertinente

La Commission européenne met l'accent sur la construction logique du programme, les résultats attendus des actions envisageables pour chaque objectif spécifique. La **construction de diagrammes logiques d'impacts** par axe a vocation à expliciter la logique d'intervention de chaque axe prioritaire et objectif spécifique.

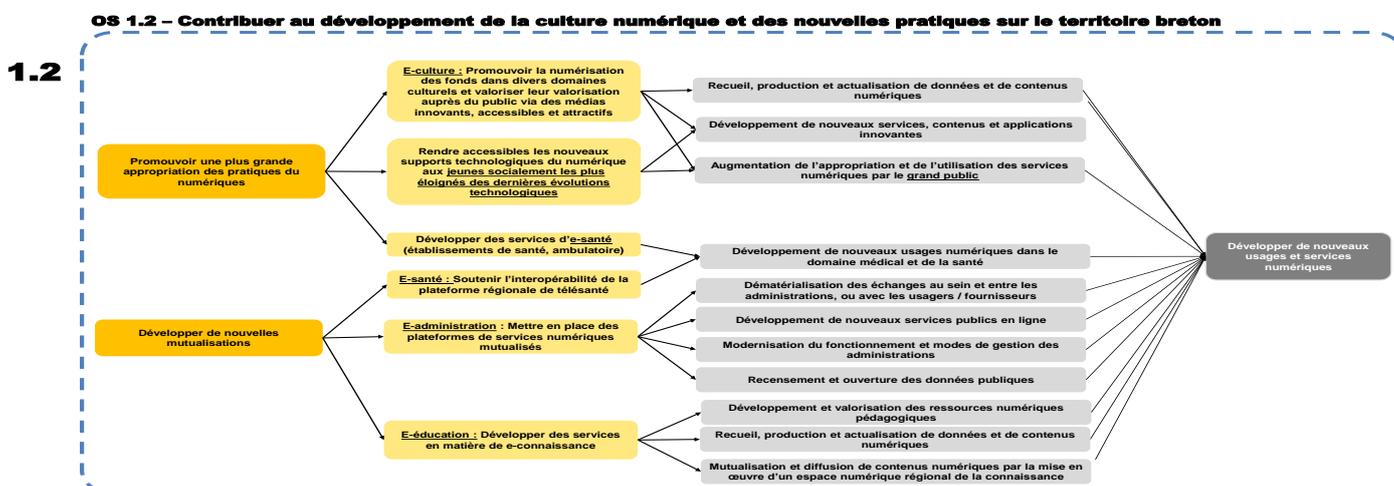
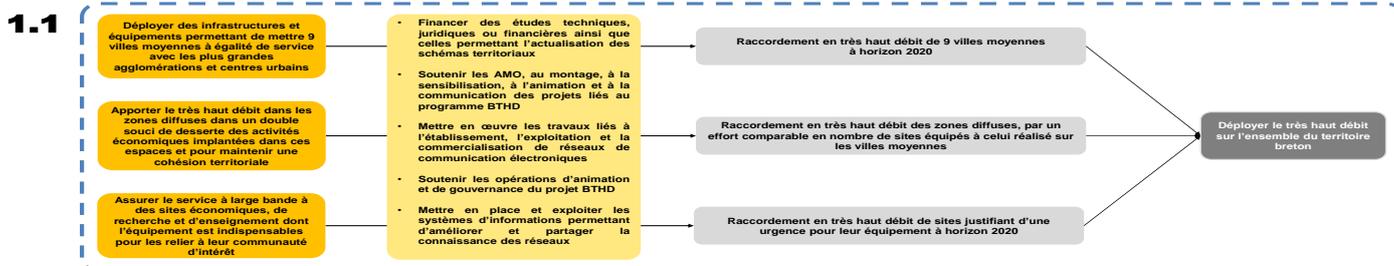
Ces premiers travaux permettent ainsi de s'assurer que les actions envisagées produiront les effets attendus par public cible, par territoire et/ou par secteur économique, et poursuivront bien les objectifs spécifiques assignés. Au-delà de la pertinence de la logique d'intervention, ces diagrammes permettent de mettre en évidence certaines ambiguïtés ou manques ou formulations floues dans la rédaction des objectifs spécifiques, voire dans l'architecture même des axes prioritaires. La mise en valeur des liens de cause à effet permet, enfin, de structurer les réflexions en cours sur la définition des indicateurs de résultats et de réalisation, en identifiant les résultats directs et finaux attendus d'une part, et en portant une appréciation sur l'intensité de l'effet des actions envisagées sur les résultats mesurés.

Le PO FEDER-FSE Bretagne traduit les efforts consentis par les rédacteurs pour clarifier et structurer la logique d'intervention du programme :

- ▶ Inégal entre les différents axes dans les versions intermédiaires, le niveau de structuration apparaît finalement très satisfaisant pour l'ensemble du programme ;
- ▶ Suivant les recommandations de l'évaluateur ex-ante, les logiques de contribution mettent clairement en évidence les contributions des actions pressenties à l'atteinte des résultats attendus, en ligne avec les objectifs affichés.

Axe prioritaire 1 – Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne

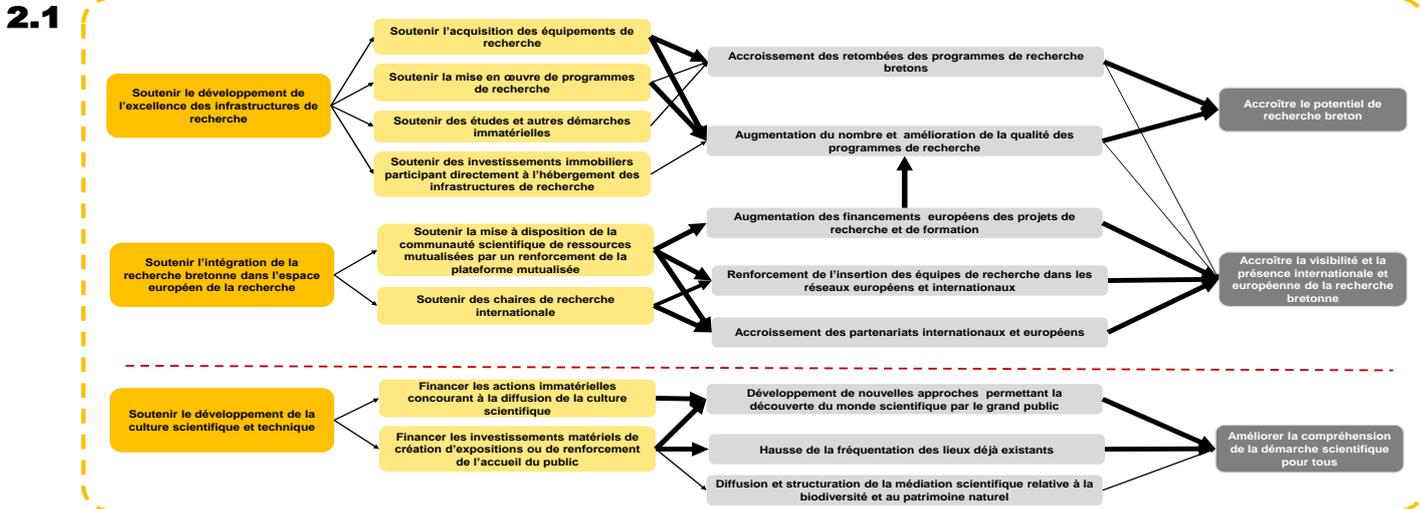
ACTIONS DEFINIES DANS LE PO → TYPOLOGIES D' ACTIONS → RESULTATS INTERMEDIAIRES → RESULTAT FINAL DEFINI DANS LE PO



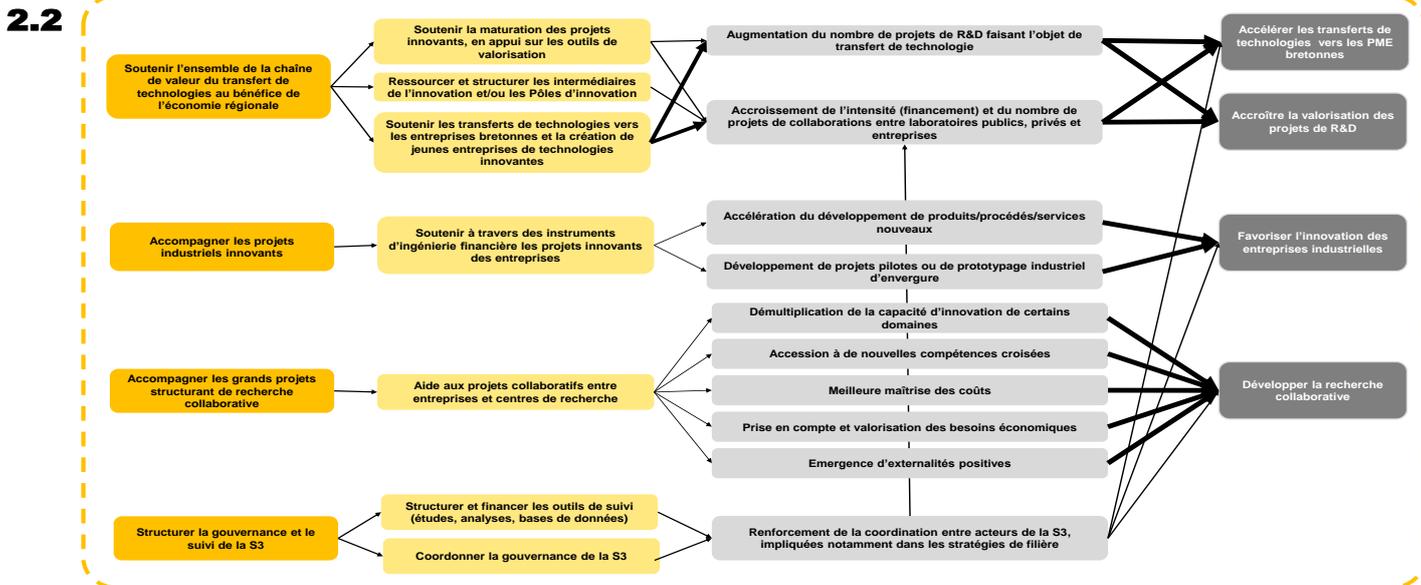
Axe prioritaire 2 – Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises

ACTIONS DEFINIES DANS LE PO → TYPLOGIES D'ACTIONS → RESULTATS INTERMEDIAIRES → RESULTAT FINAL DEFINI DANS LE PO

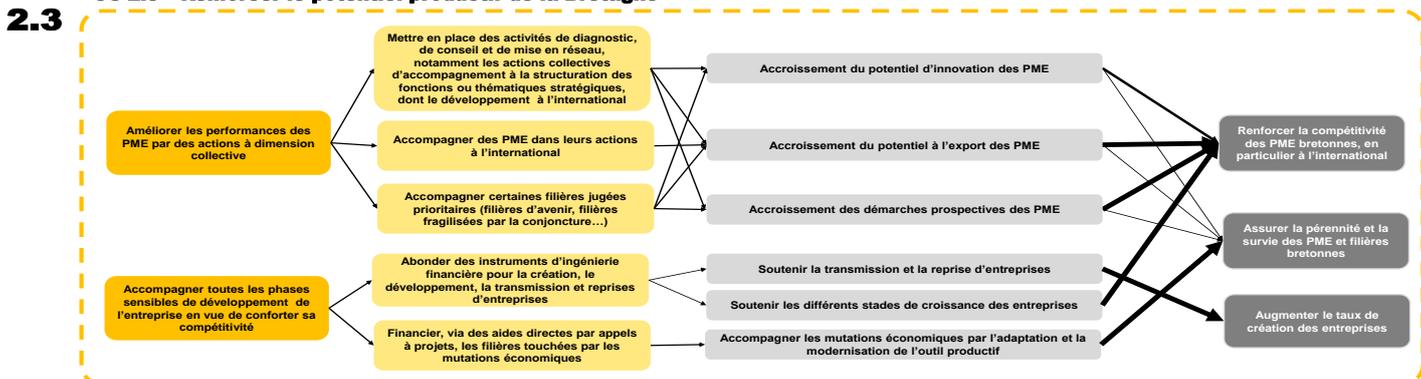
OS 2.1 – Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen



OS 2.2 – Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes



OS 2.3 – Renforcer le potentiel productif de la Bretagne



Axe prioritaire 3 – Soutenir la transition énergétique et écologique en Bretagne

ACTIONS DEFINIES DANS LE PO → TYPOLOGIES D'ACTIONS → RESULTATS INTERMEDIAIRES → RESULTAT FINAL DEFINI DANS LE PO

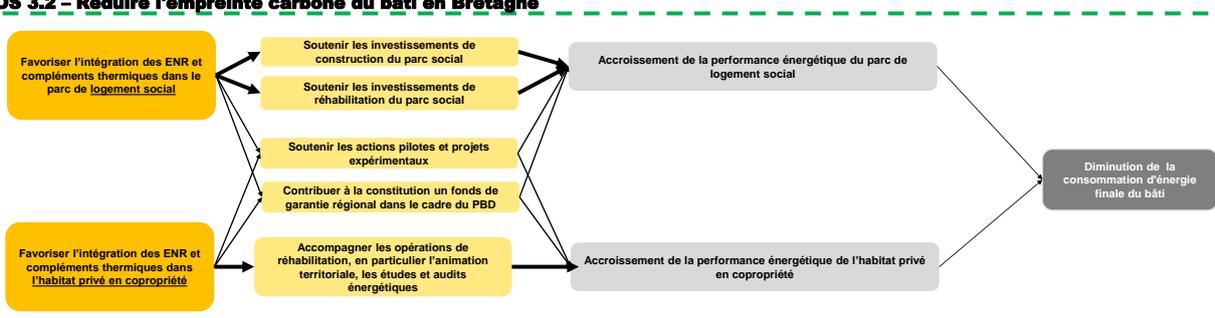
OS 3.1 – Augmenter la production d'énergies renouvelables en Bretagne

3.1



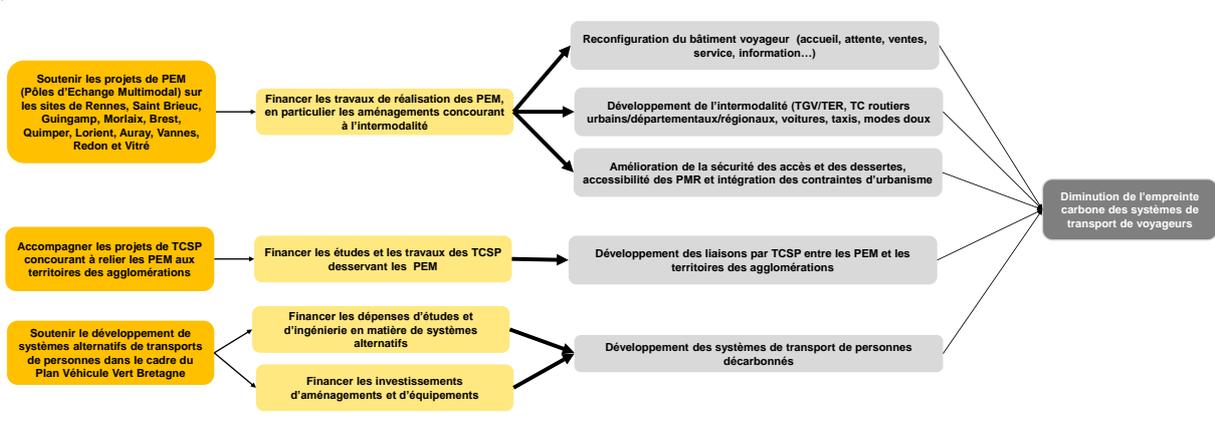
OS 3.2 – Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne

3.2



OS 3.3 – Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transport durables

3.3

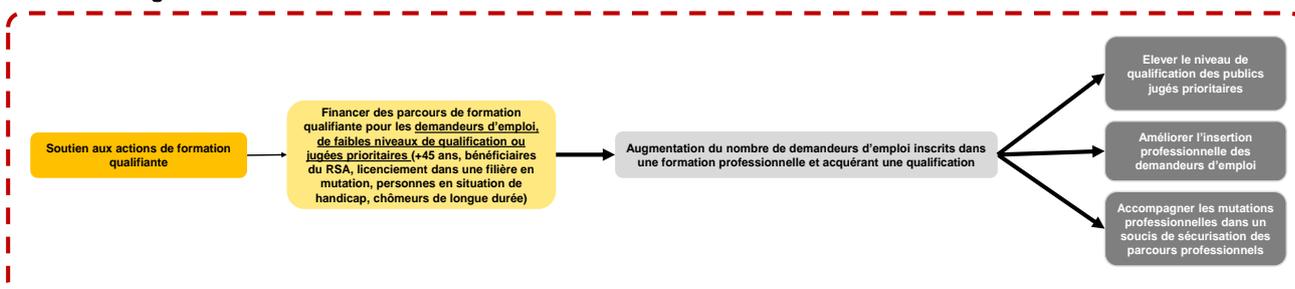


Axe prioritaire 4 – Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels

ACTIONS DEFINIES DANS LE PO → TYPOLOGIES D'ACTIONS → RESULTATS INTERMEDIAIRES → RESULTAT FINAL DEFINI DANS LE PO

OS 4.1 – Accroître le taux de réussite à la qualification pour les demandeurs d'emploi participants, en lien avec les besoins de l'économie régionale

4.1



Note sur la méthode de construction des diagrammes logiques d'impact :

Les diagrammes ont été construits à partir des actions et objectifs définis dans le programme opérationnel :

- ▶ les « **actions** » reprennent les intitulés des actions spécifiques définies explicitement dans le programme ou, lorsqu'elles ont été davantage détaillées dans le PO, les sous-actions spécifiques identifiées par les rédacteurs ;
- ▶ les « **typologie d'actions** » précisent, par reconstitution, la catégorisation des différentes interventions poursuivies, en les regroupant selon leur nature (actions d'accompagnement, de sensibilisation, etc.) ou de publics cibles (entreprises, administrations), lorsque ceux-ci étaient précisés dans le PO ou ont pu être reconstitués grâce aux entretiens ;
- ▶ les « **résultats intermédiaires** » correspondent aux résultats (ou réalisations) directement produits par les différents types d'intervention ;
- ▶ les « **résultats finaux** », enfin, reprennent, les résultats attendus décrits dans le PO, lorsque ceux-ci étaient suffisamment précis et cohérents avec les indicateurs de résultat avancés, ou ont été reconstitués à la suite des entretiens.

4.5 Une maquette financière cohérente avec la stratégie

4.5.1 Rappel de la maquette et de son processus d'élaboration

Déclinée par axe et objectif thématique, la maquette financière a été élaborée dans le cadre de la concertation régionale, en particulier avec les cofinanceurs :

- ▶ La maquette a été présentée aux partenaires régionaux et aux représentants au sein de la Conférence territoriale le 30 octobre 2013 ;
- ▶ La deuxième réunion des six groupes de travail régionaux thématiques, le 18 novembre 2013, dans le cadre de l'élaboration de la V2, a permis de présenter les arbitrages et d'affiner les choix concernant la maquette.

Maquette financière du PO FEDER-FSE Bretagne 2014-2020 (actualisée en octobre 2014)

Priorité	Objectif thématique	Montant en M€	% du FEDER ou du FSE (hors AT*)	Objectifs spécifiques correspondants
AXE 1 – Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne (31.61%)	OT2	93,72	31.6%	OS1.1 – Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton
				OS1.2 – Contribuer au développement de la culture numérique et des nouvelles pratiques sur le territoire breton
AXE 2 – Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises (31.64%)	OT1	65,0	21.9%	OS2.1 – Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen
	OT3	28,8	9.7%	OS2.2 – Augmenter la diffusion de l'innovation dans l'économie bretonne OS2.3 - Renforcer le potentiel productif de la Bretagne
AXE 3 – Soutenir la transition énergétique, écologique et la gestion durable des ressources en Bretagne (36.77%)	OT4	109,0	36.8%	OS 3.1 – Augmenter la production d'énergies renouvelables en Bretagne
				OS3.2 – Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne
				OS 3.3 – Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transport durables
AXE 4 – Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels (100%)	OT10	59,8	100%	OS4.1 – Accroître le taux de réussite à la qualification pour les demandeurs d'emploi participants, en lien avec les besoins de l'économie régionale

TOTAL PO FEDER-FSE (Hors AT*) 356,3M€

*AT : Assistance technique

4.5.2 Une maquette adaptée à la stratégie du programme

Les priorités de la stratégie du PO et l'effort de concentration pour maximiser l'effet levier des fonds européens se reflètent dans l'allocation des ressources

- ▶ La maquette confirme la forte concentration du PO sur les objectifs de la concentration thématique, **allant bien au delà des exigences réglementaires pour les régions développées**, puisque l'ensemble de la maquette sera concentrée sur les objectifs thématiques 1, 2, 3 et 4 du FEDER. L'OT4 concentre à lui seul 36,8% de l'allocation FEDER ;
- ▶ **L'enveloppe du FEDER est globalement bien répartie entre les trois axes en suivant globalement la logique des « trois tiers »**. Une analyse plus fine, par objectif thématique, fait néanmoins ressortir des choix de priorisation en termes d'allocation financière :
 - Les OT2 et OT4 constituent les grandes priorités du FEDER, concentrant chacun un tiers de la maquette ; respectivement 31,6% et 36,8% du FEDER;
 - L'OT1 se voit attribuer des montants conséquents, représentant 21,9% du FEDER ;
 - L'OT3 est quant à lui doté d'un peu moins de 10% du FEDER, soit 28,78 M€.
- ▶ Cette priorisation de l'allocation des ressources apparaît cohérente avec les choix stratégiques du programme :
 - **Le soutien au développement de la société numérique en Bretagne**, et notamment le déploiement de la fibre optique sur le territoire breton, suppose un investissement lourd de la part des contributeurs. Le FEDER financera ainsi des travaux (liés à l'établissement, l'exploitation et la commercialisation de réseaux de communication électroniques), des systèmes d'information, des assistances à maîtrise d'ouvrage, etc. Ces actions supposent des montants financiers conséquents ;
 - L'OT1 soutiendra les deux objectifs spécifiques de **renforcement de la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen et d'augmentation de la diffusion de l'innovation dans l'économie bretonne**. Si la répartition des allocations budgétaires entre OS et actions spécifiques n'est pas détaillée dans le PO, il est clair que certaines actions soutenues, telles que l'acquisition d'équipements de recherche ou le financement d'investissements immobiliers, nécessiteront la mobilisation de fonds importants, qui justifie l'enveloppe conséquente prévue.
 - **Le soutien à la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs** via l'OT4, de par l'ampleur de son champ d'action (tous les types d'énergies renouvelables, logements sociaux et parcs de logements privés, Pôles multimodaux de 9 villes, infrastructures portuaires) et la nature de l'intervention du FEADER (financement de travaux de réalisation de PEM, soutien aux investissements pour des programmes de construction et de réhabilitation du parc de logements, investissements matériels dans les projets de développement des ENR, etc.) justifie une forte mobilisation financière du programme ;
 - Objectif le moins bien doté, l'OT 3 a néanmoins fait l'objet d'une forte augmentation par rapport à la programmation 2007-2013, dont l'objectif équivalent (Objectif 3 « Accompagner l'entrepreneuriat, assurer la promotion de l'innovation et favoriser les démarches d'éco-management » de l'axe 2 « Compétitivité » du PO FEDER Bretagne) était deux fois moins important (12,5 M€)

5 Cohérence externe et articulation entre les programmes

5.1 Prise en compte des recommandations de l'évaluation sur les versions intermédiaires du PO

Suivi des recommandations de l'évaluation ex-ante

Recommandations	OT/Axe	Prise en compte	Commentaire
<i>Recommandations sur la version 2 du PO de janvier 2014 (projet de rapport final de l'évaluation)</i>			
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Vérifier l'articulation avec le PDR sur la thématique des énergies renouvelables reste à approfondir puisque les deux programmes interviendront conjointement sur le développement des opérations de méthanisation et le déploiement du bois énergie. 	<p>OT 4</p> <p>Axe 3</p>	Oui	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le FEADER sera majoritairement orienté vers les investissements dans les exploitations agricoles et sylvicoles ▶ Le FEDER interviendra essentiellement en accompagnement des activités innovantes, en lien avec le développement de la filière en soutien aux orientations stratégiques de la S3, et des opérations mutualisées ou des projets intégrés à des boucles énergétiques locales.
<i>Recommandations sur la version 1 du PO de septembre 2014 (rapport intermédiaire de l'évaluation)</i>			
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Néant 			

5.2 Une stratégie qui s'articule de manière tout à fait cohérente avec les orientations stratégiques des documents régionaux et les moyens de mise en œuvre qu'ils proposent

La cohérence externe du PO FEDER-FSE avec les Plans, Schémas, Pactes et Contrats régionaux apparaît forte pour l'ensemble des axes et orientations stratégiques des documents se retrouvant dans le PO. En particulier, le programme cite à plusieurs reprises ces documents et flèche explicitement certains de ses financements pour leur mise en œuvre.

Tout au long de la rédaction du programme, la précision apportée sur certaines actions et certains publics cibles, en particulier pour l'axe 4 vis-à-vis du CPRDFP, a permis de renforcer la cohérence du PO avec les schémas régionaux.

Par ailleurs, les choix initiaux en matière de stratégie et la forte orientation autour de la croissance intelligente ont été confortés par la parution en décembre 2013 **du Pacte d'avenir pour la Bretagne, la Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation et la Stratégie régionale de spécialisation intelligente.**

Analyse de la cohérence et de l'articulation du PO FEDER-FSE Bretagne aux plans et dispositifs régionaux

AXE	DOCUMENT DE REFERENCE	ANALYSE DE LA COHERENCE EXTERNE	
		ORIENTATIONS STRATEGIQUES	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE
AXE 1	<p>Schéma de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCORAN) (Avril 2011)</p>	<p>FORTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le PO FEDER-FSE s'inscrit parfaitement dans l'ambition du SCORAN de disposer à terme d'infrastructures en capacité de supporter tous les services et innovations numériques et de les rendre disponibles aux habitants, entreprises et administrations en Bretagne. ; ▶ Le programme partage l'objectif général du schéma régional de déployer le THD sur l'ensemble du territoire régional et de garantir l'accès à la fibre optique pour tous en 2030. 	<p>FORTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'action spécifique 1.1.1 prévoit, entre autres, de financer des études permettant l'actualisation du SCORAN ; ▶ Son ambition de soutenir le déploiement de la fibre optique sur le territoire breton s'inscrit bien dans le phasage progressif du déploiement du THD préconisé par le SCORAN.
	<p>Feuille de route Bretagne Très Haut Débit (BTHD) (Janvier 2012)</p>	<p>FORTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le PO FEDER-FSE reprend l'ambition de la feuille de route BTHD de parvenir, à terme, au déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire breton. 	<p>FORTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le PO FEDER-FSE interviendra en appui global à la mise en œuvre du plan BTHD. En effet, il fait état d'une possibilité de financement : <ul style="list-style-type: none"> ○ des AMO, assistances au montage, à la sensibilisation, à l'animation et à la communication des projets liés au programme BTHD ; ○ des opérations d'animation et de gouvernance du projet BTHD. ▶ L'enveloppe de l'Axe 1 du PO FEDER-FSE est significative, confortant l'impact et l'effet levier important du FEDER sur la réalisation des objectifs régionaux.
	<p>Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE-II) (Décembre 2013)</p>	<p>FORTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le PO FEDER-FSE partage l'ambition de la SRDE-II de poursuivre les investissements pour une « croissance numérique » ; ▶ En particulier, le PO vise à offrir les mêmes droits et services à tous les territoires et à développer les usages et services numériques, un des trois enjeux identifiés par la Stratégie. 	<p>FORTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'ensemble des actions identifiées dans l'axe 1 concourent à la mise en œuvre de la stratégie de la SRDE-II.

AXE	DOCUMENT DE REFERENCE	ANALYSE DE LA COHERENCE EXTERNE	
		ORIENTATIONS STRATEGIQUES	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE
	Pacte d'avenir pour la Bretagne (Décembre 2013)	<p>FORTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'orientation de l'axe 1 du PO FEDER-FSE est très cohérente avec l'article 6 du Pacte d'avenir « Donner toute sa place à la Bretagne dans l'ambition industrielle de la France » qui identifie l'e-education comme un domaine prioritaire ; ▶ La diffusion du numérique sur le territoire est également un enjeu du pacte d'avenir 	<p>FORTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'action 1.2.1 en faveur de la diffusion des services numériques, dont l'e-éducation, contribuera fortement aux ambitions du Pacte ; ▶ L'action 1.1.1 « Soutenir le déploiement de la fibre optique sur le territoire breton » et son ambition particulière d'apporter le THD dans des zones diffuses dans un souci de cohésion territoriale est en forte résonance avec le Pacte qui précise que « dans le domaine du numérique, Megalis portera une attention particulière aux territoires fragilisés dans son programme de déploiement de la fibre optique »
	Schéma Régional Enseignement Supérieur et Recherche (SRESR) (2013)	<p>FORTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le PO FEDER-FSE s'inscrit pleinement dans l'ambition du SRESR de soutenir l'excellence de la recherche bretonne afin de l'ancrer dans l'espace européen . En particulier, le PO FEDER-FSE partage les objectifs du SRESR de permettre la meilleure intégration des enjeux et forces bretons dans le domaine des infrastructures européennes de recherche, de soutenir l'interdisciplinarité et de diffuser la culture scientifique. 	<p>FORTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le PO FEDER-FSE contribuera à la mise en œuvre de la stratégie du SRESR en finançant la plateforme de projets européens de l'UEB (dotations de fonctionnement) ainsi que des projets menés dans ce cadre ; ▶ L'action 2.1.3 de soutien au développement de la culture scientifique et technique contribuera l'ambition du Schéma de « faire du dialogue science/société une culture régionale ».
AXE 2	Stratégie de spécialisation intelligente (S3) (Décembre 2013)	<p>FORTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'axe 2 du PO est totalement articulé avec la S3, tant dans ses ambitions pour l'innovation bretonne (augmentation de la compétitivité, positionnement de la recherche sur la carte internationale, accompagnement de nouvelles innovations, etc.) que dans la prise en compte des domaines d'innovation stratégiques identifiés dans la S3. 	<p>FORTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le PO FEDER-FSE financera des actions identifiées comme leviers de la mise en œuvre de la S3 : développement des outils et des compétences dans le secteur de la recherche (action 2.1.1), valorisation dans l'économie bretonne des compétences, des résultats et des réseaux nationaux et internationaux de l'enseignement supérieur et de la recherche localisés sur le territoire (action 2.1.2), construction d'un environnement propice à la créativité et à l'innovation, etc. ; ▶ Par ailleurs, les actions inscrites dans l'axe 2 du PO sont envisagées à travers le prisme de la S3, comme par exemple les actions d'accompagnement s'adressant aux organismes de R&D interfaces, ou seront sélectionnées à la condition de s'inscrire dans le cadre de la S3 (sollicitations directes d'entreprises dans le cadre des projets industriels innovants)/ Enfin, le PO contribuera à la gouvernance et au suivi de la S3

AXE	DOCUMENT DE REFERENCE	ANALYSE DE LA COHERENCE EXTERNE	
		ORIENTATIONS STRATEGIQUES	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE
AXE 2	Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE-II) (Décembre 2013)	FORTE ► L'axe 2 du PO FEDER-FSE s'inscrit pleinement dans le projet de la SRDE-II de développer « une économie productive, renouvelée et compétitive », notamment au travers du soutien à l'innovation au sein des entreprises. Cette ambition du PO FEDER-FSE est à lier au levier de développement prioritaire « Innove » identifié dans la SRDE-II.	FORTE ► Le PO FEDER-FSE financera des actions qui participeront au projet d'une économie productive, renouvelée et compétitive : accompagnement des projets industriels innovants (action 2.2.2), amélioration des performances des PME (action 2.3.1), accompagnement des phases sensible des développement des entreprises (action 2.3.2), etc.
	Pacte d'avenir pour la Bretagne (Décembre 2013)	FORTE ► L'ambition de l'axe 2 du PO FEDER-FSE en matière d'accompagnement des entreprises (OS 2.3) s'inscrit parfaitement dans la stratégie de l'articles 1 : Soutenir les entreprises en difficulté pour éviter les licenciements	FORTE L'action 2.3.2 « Accompagner toutes les phases sensibles de développement de l'entreprise en vue de conforter sa compétitivité » via son accompagnement des entreprises aux stades les plus délicats de leur vie, lorsque le financement privé est le plus en retrait, contribuera à la réalisation de l'article 1
AXE 3	Schéma régional multimodal des déplacements et des transports (SRMDT) (Décembre 2008)	FORTE ► De par son ambition de développer l'inter et la multimodalité et de contribuer au développement des systèmes de transport alternatifs à la route, de la logistique multimodale et de la modernisation portuaire, le PO FEDER-FSE s'inscrit pleinement dans les enjeux identifiés par le SRMDT. En particulier, le PO s'inscrit dans les orientations stratégies du Schéma suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le soutien aux modes de transport alternatifs à la route pour les voyageurs et les marchandises (OS 3.3 et 3.4) ; ○ L'équité territoriale et sociale via une desserte fine du territoire (OS 3.3) 	FORTE ► L'action 3.4.1.3 « modernisation portuaire » fait fortement écho à l'objectif 2 du défi 1 sur SRMDT « Accompagner le développement de l'économie régionale par l'aménagement de ports performants » et à ses actions correspondantes ► L'action 3.3.1 de développer les projets de PEM se retrouve en particulier dans la fiche action 19 « Aménager les PEM » di SRMDT ; ► Le développement des TCSP reliant les PEM aux territoires des agglomérations contribuera à l'équité territoriale et sociale recherchée dans le Schéma, et est en lien avec la fiche action 23 « Réaliser les projets de TCSP »;
	Pacte électrique breton (PEB) (Décembre 2010)	FORTE ► Par son ambition de développer l'éolien terrestre et offshore, le photovoltaïque, les opérations de méthanisation etc., le PO s'inscrit en continuité avec le Pacte électrique breton qui s'engage à porter à 36000 MW la production d'ENR d'ici 2020.	FORTE ► Le PO FEDER-FSE financera des actions qui concourront à la réalisation des objectifs du Pacte électrique breton : études, diagnostics, expérimentations pilote, etc.

AXE	DOCUMENT DE REFERENCE	ANALYSE DE LA COHERENCE EXTERNE	
		ORIENTATIONS STRATEGIQUES	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE
AXE 3	<p>Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE)</p> <p>(Novembre 2013)</p>	<p>FORTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le PO FEDER-FSE s'inscrit pleinement dans les fiches orientations du SRCAE, en matière de : <ul style="list-style-type: none"> ○ Mobilisation du potentiel, de soutien et d'accompagnement au développement des énergies renouvelables (OS 3.1) ; ○ Réhabilitation des parcs privés, tertiaires et sociaux, d'intégration des énergies renouvelables dans les programmes de construction et réhabilitation et de développement de pratiques vertueuses (OS 3.2) ; ○ Promotion de la mobilité durable, de la multimodalité (OS 3.3 et OS 3.4). 	<p>FORTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'intervention du PO FEDER-FSE entend financer des opérations qui s'inscrivent dans les schémas stratégiques régionaux ; ▶ Les actions à soutenir présentées dans le PO FEDER-FSE se retrouvent ainsi dans les pistes de mise en œuvre des fiches orientations du SRCAE : <ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation d'études, soutiens aux expérimentations pilote (OS 3.1) ; ○ Financement d'audits énergétiques, d'opérations exemplaires (OS 3.2) ; ○ Augmentation de l'offre de TCSP, amélioration de l'intermodalité (OS 3.3). ▶ Considérant le champ très large d'intervention du PO FEDER-FSE il faudra veiller à ce que le programme ne rentre pas en concurrence avec d'autres dispositifs de soutien de l'Etat (DREAL ou ADEME, notamment le Fonds chaleur).
	<p>Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE-II)</p> <p>(Décembre 2013)</p>	<p>FORTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La SRE-II dédie un des quatre axes de son projet à la « création de valeur par la transition énergétique et écologique » dans lequel s'inscrit parfaitement l'axe 3 du PO FEDER-FSE. 	<p>FORTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les actions prévues par le PO FEDER-FSE de rénovation des logements (action 3.2.1), de promotion de la mutualisation logistique (action 3.4.1), du soutien au développement massif des ENR sur le territoire (action 3.1.1) et de développement de mobilités moins carbonées (action actions 3.3.1 et 3.4.1) sont toutes identifiées par la SRDE-II comme des leviers de mise en œuvre de la stratégie.
	<p>Pacte d'avenir pour la Bretagne</p> <p>(Décembre 2013)</p>	<p>FORTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'axe 3 du PO FEDER-FSE inscrit sa stratégie dans l'article 7 « Soutenir l'excellence maritime de la Bretagne » et l'article 13 « De l'amélioration de l'accessibilité de la Bretagne », notamment au travers des OS 3.1, 3.3 et 3.4. 	<p>FORTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les actions prévues dans l'axe 3 contribueront à la mise en œuvre du Pacte d'avenir : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le déploiement des énergies marines prévu dans l'action 3.1.1 contribuera au soutien de l'excellence maritime, de même que l'action 3.1.3 concernant la modernisation portuaire ; ○ L'action 3.1.1 « Soutenir le développement de l'inter et de la multimodalité » contribueront à rendre la Bretagne plus accessible

AXE	DOCUMENT DE REFERENCE	ANALYSE DE LA COHERENCE EXTERNE	
		ORIENTATIONS STRATEGIQUES	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE
AXE 3	Plan bâtiment durable (PBD) (2014)	FORTE <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le PO FEDER-FSE s'inscrit dans l'ambition du Plan Bâtiment durable de rénovation du bâti breton et d'amélioration de sa performance énergétique. 	FORTE <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'intervention du PO FEDER-FSE entend financer des opérations qui s'inscrivent dans le Plan Bâtiment durable ; ▶ Les actions soutenues par le PO FEDER-FSE contribueront à la mise en œuvre du PBD durable puisqu'elles visent à soutenir des études et audits énergétiques, des opérations de rénovation énergétique, etc.
AXE 4	Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF) (Janvier 2012)	FORTE <ul style="list-style-type: none"> ▶ En prévoyant de soutenir les formations qualifiantes et en identifiant comme groupe cible les demandeurs d'emploi, le PO FEDER-FSE s'inscrit dans l'objectif du CPRDF d'assurer l'accès à une formation de proximité pour les publics de faible niveau de qualification ; ▶ Par ailleurs, en identifiant des publics prioritaires au sein de ce groupe cible, le PO FEDER-FSE contribue à l'ambition plus spécifique du CPRDF de favoriser l'action à la formation et à la qualification des publics fragilisés tels que les personnes reconnues sous statut de handicap, les seniors, les bénéficiaires du RSA, etc. ▶ En souhaitant répondre aux besoins de l'économie régionale en matières d'emploi et de qualifications, le PO FEDER-FSE reprend l'ambition du volet 1 de l'orientation II du CPRDF. 	FORTE <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le FEDER financera les appels d'offre du Conseil régional, le public éligible et désigné comme prioritaire sera indiqué dans chaque cahier des charges.
	Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE-II) (Décembre 2013)	FORTE <ul style="list-style-type: none"> ▶ De par son ambition d'élever et d'adapter les niveaux de qualification de la population bretonne, le PO FEDER-FSE s'inscrit pleinement dans le projet de la SRDE-II de contribuer à un « développement qui valorise et s'appuie sur toutes les compétences et toutes les énergies » et en particulier dans son ambition de « soutien aux qualifications et à la formation tout au long de la vie » 	FORTE <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'action 4.1.1 (Soutien aux formations qualifiantes) contribuera particulièrement à la réalisation du projet de la SRDE-II

AXE	DOCUMENT DE REFERENCE	ANALYSE DE LA COHERENCE EXTERNE	
		ORIENTATIONS STRATEGIQUES	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE
	Pacte d'avenir pour la Bretagne (Décembre 2013)	FORTE <ul style="list-style-type: none"> ▶ De par sa stratégie tournée vers l'emploi, la formation et l'accès à l'enseignement supérieur, l'axe 4 du PO contribue fortement à trois articles du Pacte d'avenir : <ul style="list-style-type: none"> ○ L'Article 2 : Accompagner les restructurations ; ○ L'Article 12 : De la formation tout au long de la vie dans une perspective de sécurisation des parcours professionnels. 	FORTE <ul style="list-style-type: none"> ▶ La contribution de l'axe 4 à la mise en œuvre du Pacte se fera au travers de l'action 4.1.1 « Soutien aux actions de formation qualifiante » permettra d'accompagner les restructurations liées aux difficultés économiques (article 2) et s'inscrit pleinement dans l'objectif de formation tout au long de la vie ;

Source : Analyses EY, avril 2014, sur la base de la version finale du PO FEDER-FSE Bretagne.

5.3 Une attention portée à l'articulation avec les autres programmes européens mais qui doit être maintenue

5.3.1 Une articulation entre FEDER et FEADER satisfaisante

Il s'agit ici de s'assurer de l'articulation entre le PO FEDER-FSE et le Programme de développement rural bretons, c'est-à-dire que les lignes de partage identifiées par objectif thématique de l'UE ont bien été précisées et que le système de mise en œuvre prévoit la coordination nécessaire.

Les lignes de partage entre les deux programmes apparaissent globalement bien identifiées et détaillées, notamment concernant les enjeux partagés tels que le soutien à l'innovation, les TIC, la compétitivité et le développement des énergies renouvelables.

Articulation entre le PDR et le PO FEDER-FSE Bretagne

Objectifs thématiques	Ligne de partage à définir	Commentaire
OT1 Recherche, Développement technologique et innovation	Actions de soutien à l'innovation	Synergie. Le PDR statue que "L'innovation résultera de la synergie entre le PO FEDER breton, à travers son soutien à la recherche-développement, et le PDR breton, qui s'attachera à soutenir les investissements performants et efficaces, des projets pilotes"
OT2 Technologies de l'information et de la communication	Infrastructures numériques THD/HD / applications numériques	Synergie. Le PO FEDER-FSE financera les infrastructures et le FEADER contribuera au développement des usages via l'initiative LEADER
OT 3 Compétitivité	Aides aux PME/TPE du secteur de l'agro-alimentaire Aides aux PME/TPE en milieu rural	Complémentarité. Au travers de l'OS 2.3 « Renforcer le potentiel productif de la Bretagne », le PO FEDER-FSE contribuera au renouvellement des IAA, identifiées comme faisant partie des secteurs clés par le soutien aux actions collectives et l'accompagnement de toutes les phases sensibles de leur vie
OT 4 Economie à faible teneur en carbone	Développement des énergies renouvelables	Complémentarité. Les deux programmes interviendront conjointement sur le développement des opérations de méthanisation et le déploiement du bois énergie. Le PDR soutiendra le développement des énergies renouvelables auprès des exploitations agricoles, au travers de l'article 17 (« investissements en lien avec la production d'énergie renouvelable, investissements matériels individuels en lien avec la production ou les économies d'énergie ») et du programme Breizh Bocage. Néanmoins, l'articulation effective avec le FEDER-FSE reste à détailler
OT 6 Protection de l'environnement et usage durable des ressources	Biodiversité / Natura 2000 notamment pour le soutien du plan de gestion (DOCOB)	Pas d'articulation. L'OT 6 est uniquement soutenu par le FEADER (la mesure 20 « Services de base » reprend l'ambition de soutien aux trames vertes et bleues)
OT 10 Education, formation, compétences tout au long de la vie		Pas d'articulation. Le PO FEDER-FSE financera des formations qualifiantes auprès de publics demandeurs d'emploi, le FEADER interviendra pour structurer une offre de formation en direction des actifs des secteurs agricole et forestier

5.3.2 Des lignes de partages claires avec le PO FSE national

Il s'agit ici de s'assurer que les enjeux régionaux non traités par le PO national le sont bien via le programme régional.

A cette fin, les principes horizontaux du PO régional ainsi que les objectifs spécifiques de l'Axe 2 « Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises » et de l'Axe 4 « Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels » ont été confrontés aux priorités d'investissement du règlement européen et au PO national FSE dans la perspective d'évaluer la cohérence externe du PO FEDER-FSE.

Articulation entre les priorités d'investissement retenues par le PON FSE (Version du 6 janvier 2014) et le PO FEDER FSE Bretagne

Priorités d'investissement du règlement européen	PON FSE	PO FEDER FSE Bretagne
OT 8 Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité professionnelle		
8.1 L'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives et le soutien à la mobilité professionnelle	OS 1, OS 2, OS 3	
8.2 L'intégration durable sur le marché du travail des jeunes, en particulier ceux qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation		Contribuera de manière indirecte (OS 4.1 – PI 10.3)
8.3 L'activité indépendante, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises	OS 1, OS 2	Contribuera de manière indirecte (OS 2.3 – PI 3.3)
8.4 L'égalité entre les hommes et les femmes et la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée		Priorité horizontale
8.5 L'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs	OS 1, OS 2, OS 3 OS 4, OS 5	Contribuera de manière indirecte (OS 2.3 et 4.1)
8.6 Le vieillissement actif et en bonne santé	OS 1	
8.7 La modernisation des institutions du marché du travail afin de mieux répondre aux besoins du marché du travail	OS 1, OS 2, OS 3	
OT 9 Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion		
9.1 L'inclusion active	OS 1, OS 2, OS 3	
9.2 L'intégration des communautés marginalisées		
9.3 La lutte contre la discrimination et la promotion de l'égalité des chances		Priorité horizontale
9.4 L'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité		Contribuera de manière indirecte (OS 1.1 – PI 2.1 et 1.2 – PI 2.3)
9.5 La promotion de l'économie sociale et des entreprises sociales		
9.6 Des stratégies de développement local		
OT 10 Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie		
10.1 La réduction et la prévention du décrochage scolaire et la promotion de l'égalité d'accès à des programmes d'enseignement de qualité	OS 1, OS 2	
10.2 L'amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'accès à l'enseignement supérieur et équivalent		
10.3 Une meilleure égalité d'accès à la formation tout au long de la vie, la mise à niveau des aptitudes et des compétences et la promotion de parcours d'apprentissage souples		OS 4.1 – 10.3
10.4 L'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail, le passage plus aisé du système éducatif au monde du travail		

Aucune priorité d'investissement explicitement ciblée n'est inscrite à la fois dans le PO FSE national et le PO régional breton, ce qui limite le risque de concurrence face aux porteurs de projet.

Néanmoins, **plusieurs objectifs spécifiques de l'axe 2 et de l'axe 4 du PO régional contribueront** (sans y être pour autant explicitement rattachés) à trois priorités d'investissement de l'OT8, **nécessitant de vérifier la clarté des lignes de partage entre les deux programmes :**

- ▶ **La priorité 8.2 est sortie du PON dans la mesure où lui est consacré un programme dédié, le PO IEJ.** La Bretagne n'étant pas concernée par ce PO, il n'y a donc pas de risque de chevauchement possible ;
- ▶ **La priorité 8.3 sur l'activité indépendante, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises** sera soutenue par le PON au travers de l'accompagnement des personnes qui souhaitent créer ou reprendre une entreprise (OS1) et le soutien des efforts de mutualisation des pratiques d'accompagnement des créateurs et des repreneurs pour en améliorer la qualité (OS2). L'action 2.3.2 « Accompagner toutes les phases sensibles de développement de l'entreprise en vue de conforter sa compétitivité » du PO régional, qui prévoit l'accompagnement des entreprises aux stades les plus délicats de leur vie (création, transmission) présente un **enjeu certain d'articulation** avec ces OS ;
- ▶ **La priorité 8.5 qui vise l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs** est directement liée au PON via l'amélioration de la gestion de l'emploi et des compétences en appuyant les démarches d'anticipation et de gestion des mutations (OS1), la mobilisation des entreprises, notamment les PME et les branches pour développer l'égalité salariale et professionnelle (OS2), la formation des personnes qui bénéficient le moins de la formation (OS3), des salariés licenciés économiques (OS4), et du maintien et développement de l'emploi dans les bassins d'emploi touchés par les restructurations (OS5). Sans y être attaché façon directe, le PO régional contribuera à la PI 8.5 à travers :
 - Les actions en faveur de l'innovation et du renforcement du potentiel productif breton (OS2.2 et OS2.3) contribueront à l'adaptation des entreprises au changement. Cette action est notamment complémentaire avec l'OS5 ;
 - Le **soutien aux formations qualifiantes** (Action 4.1.1) présente un enjeu d'articulation avec les OS3 et les OS4. En effet, le PON comme le PO soutiendront des parcours de formation.

Articulation des actions envisagées par le PON FSE et le PO FEDER FSE Bretagne sur les PI partagées

Types d'actions envisagés par le PON FSE	Types d'actions envisagés par le PO FEDER FSE Bretagne
PI 8.3 L'activité indépendante, l'entrepreneuriat et la création d'entreprise	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ OS 1 : Appui à l'émergence et à l'accompagnement des projets de création/reprise (formation du porteur, facilitation de l'accès aux financements etc.) -Accompagnement post-création/reprise d'une activité ▶ OS 2 : Développement de l'ingénierie de l'accompagnement des créateurs et repreneurs -Valorisation et diffusion des bonnes pratiques, notamment en matière d'accompagnement -Professionnalisation des collaborateurs salariés et bénévoles des réseaux d'accompagnement à la création d'entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Action 2.3.2 Accompagner toutes les phases sensibles de développement de l'entreprise en vue de conforter sa compétitivité - Abonder les instruments d'ingénierie financière pour la création, le développement, la transmission et reprises d'entreprises - Financer, via des aides directes par appel à projet, les filières touchées par les mutations économiques
PI 8.5 L'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ OS 1 : Améliorer la gestion de l'emploi et des compétences en appuyant les démarches d'anticipation et de gestion des mutations ▶ OS 2 : Mobiliser les entreprises, notamment les PME et les branches pour développer l'égalité salariale et professionnelle ▶ OS 3 : Former les salariés qui bénéficient le moins de la formation - La facilitation de l'accès effectif à la formation -Le renforcement de la cohérence des parcours de formation - Le soutien aux actions relevant du plan de formation et de la professionnalisation ciblant tout particulièrement les actions de formation qualifiante et certifiante - Le développement de l'ingénierie de formation ▶ OS4 : Former les salariés licenciés - Soutien à la formation des salariés licenciés économiques ▶ OS5 : Maintenir et développer l'emploi dans les bassins d'emploi touchés par les restructurations 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Action 4.1.1 Soutien aux actions de formation qualifiante - Financer des parcours de formation qualifiante pour les demandeurs d'emploi de faible niveau de qualification ou jugés prioritaires (+45ans, bénéficiaires du RSA, licenciement dans une filière en mutation, personnes en situation de handicap, chômeurs de longue durée)

5.3.3 Articulation entre le FEDER et le FEAMP

A la date du dépôt du présent PO, le calendrier d'élaboration du PO national FEAMP ne permet pas d'avoir une vision exhaustive de son articulation avec le FEDER. Plusieurs enjeux d'articulation devront être analysés :

- ▶ **Le soutien en matière de recherche, d'innovation et de compétitivité**, compte-tenu de l'intégration du secteur maritime dans les domaines stratégiques de la stratégie de spécialisation intelligente, et des enjeux forts en matière de renforcement de la compétitivité des filières de la pêche, de l'aquaculture et de la transformation des produits de la mer ;
- ▶ **La réduction de la consommation et de la dépendance énergétique des secteurs pêche et aquaculture ;**
- ▶ **Le soutien aux usages et applications numériques ;**

5.3.4 Articulation entre le FEDER et les PO INTERREG

A la date du dépôt du présent PO, les programmes de coopération territoriale européenne n'étaient pas encore achevés. Une attention particulière devra être portée par l'autorité de gestion pour veiller à la bonne complémentarité entre les différents programmes.

6 Modalités de suivi, d'évaluation et de mise en œuvre

6.1 Un cadre de performance cohérent et bien structuré

Les indicateurs retenus pour le cadre de performance s'avèrent tous pertinents et cohérents au regard de la logique d'intervention des axes prioritaires et des enveloppes financières prévues :

- ▶ Les indicateurs choisis s'avèrent en effet représentatifs tant de la majorité des actions soutenues que des maquettes prévues pour les axes prioritaires, à l'instar par exemple :
 - Pour l'axe 1 du choix de l'indicateur relatif aux infrastructures compte-tenu du poids financier de cette action ;
 - Pour l'axe 3 du choix des indicateurs relatifs à l'efficacité énergétique des bâtiments et aux pôles/services de mobilité, représentant la majorité de l'enveloppe prévue ;
- ▶ De manière pertinente, les indicateurs ont de plus été choisis en fonction de leur moindre sensibilité au contexte extérieur et du degré plus faible d'incertitudes entourant leur mise en œuvre. Ainsi :
 - Pour l'axe 2, les indicateurs « Nombre de chercheurs travaillant dans les structures de recherche » et « Nombre d'entreprises soutenues » ont été préférées à des indicateurs portant sur le domaine de l'innovation de type « Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux », plus sujets aux aléas de la conjoncture, comme l'a démontré la précédente programmation 2007-2013 ;
 - Enfin, les indicateurs privilégiés ciblent les réalisations les plus significatives du programme opérationnel, permettant de donner au cadre de performance un caractère d'outils de suivi stratégique du PO. En particulier l'indicateur pour l'axe 1 du suivi du déploiement du Très-haut débit ;

Par ailleurs, les valeurs cibles des indicateurs du cadre de performance s'avèrent pertinentes, justifiées par des hypothèses d'évolution pertinentes et prudentes.

Enfin, les leçons tirées des précédentes programmations ne permettent pas de tirer d'alertes particulières sur la capacité du PO à atteindre les valeurs cibles fixées.

6.2 Un plan d'indicateurs globalement pertinent et de qualité

La qualité des indicateurs et du système de suivi est appréciée au regard de la grille d'évaluation suivante, élaborée à partir des guides mis à disposition par la Commission européenne (voir tableau d'indicateurs en annexe):

Critères	Questions
LA CLARTE DE LA FORMULATION	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les indicateurs sont-ils compréhensibles (de tous) ? ▶ Afin d'en faciliter le suivi pendant 7 ans, les formulations choisies permettent-elles d'éviter toute ambiguïtés en terme de définition de l'objet mesuré et du périmètre (« nombre de projets soutenus », « nombre de collaboration pérennes », « nombre de structures accompagnées ») ?
LA PERTINENCE DE L'INDICATEUR	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'indicateur est-il pertinent pour mesurer la PI ou l'OS ? ▶ Les indicateurs de résultat envisagés rendent-ils suffisamment compte des changements attendus ? ▶ Les indicateurs de réalisation couvrent-ils une majorité d'actions programmées ?
LA FAISABILITE DE LA COLLECTE	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'autorité de gestion est-elle en capacité de renseigner, seule cet indicateur ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Existent-ils a priori des données ou outils de collecte disponibles au sein des services de l'Autorité de gestion, des partenaires régionaux ? ○ Son renseignement nécessite-t-il de collecter des données auprès des opérateurs et bénéficiaires du programme ? ▶ A quelle fréquence pourront-ils être renseignés ? Depuis quand sont-ils renseignés ?
REALISME DES VALEURS CIBLES	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Quels sont les indicateurs de résultats et de réalisation qui couvriront la majorité des ressources allouées ? ▶ Quels sont les indicateurs de réalisation qui seront les plus faciles à renseigner (et qu'il sera possible d'atteindre) en 2018 lors de l'évaluation à mi-parcours dans le cadre de performance ? ▶ Pour chaque indicateur de résultat, quel est le degré de changement attendu (fort / moyen / faible) ?

6.2.1 Appréciation générale

De manière générale, le plan d'indicateurs s'avère de grande qualité et traduit le souci qu'a eu l'Autorité de gestion de ne pas multiplier les indicateurs afin de simplifier le système de suivi et d'assurer une bonne cohérence entre les indicateurs de résultats et les indicateurs de réalisation. Cela doit également permettre un suivi de la logique d'intervention du programme et faciliter les futures évaluations de ses effets ;

La plupart des valeurs cible s'avèrent cohérentes avec les objectifs des politiques régionales, et justifiées par des hypothèses solides, fondées, lorsque cela était possible et paraissait pertinent, sur les réalisations des précédentes programmations. Les valeurs intermédiaires et valeurs cibles s'appuient par ailleurs sur des hypothèses souvent prudentes d'évolution.

6.2.2 Des indicateurs de résultats pertinents et justifiés, excepté pour l'axe 2 pour lequel des interrogations demeurent.

Le plan d'indicateurs du PO Bretagne se distingue par le choix, pertinent, d'un nombre réduit d'indicateurs de résultat, avec un indicateur par objectif spécifique.

Excepté pour l'axe 2, **le choix des indicateurs s'avère pertinent au regard des objectifs spécifiques poursuivis et des changements attendus, objets du suivi :**

- ▶ **Les données sont a priori aisées à collecter, hormis pour l'indicateur « Taux de connexion à Internet des foyers bretons »** qui nécessitera l'actualisation de l'étude ad-hoc Marsouin ;
- ▶ **La pertinence des indicateurs de l'axe 2 s'avère plus limitée**, au regard des objectifs poursuivis et de la capacité du PO à exprimer le résultat attendu :
 - Les indicateurs Dépenses intérieures en R&D administrations/entreprises sont des indicateurs aisés à suivre car disponibles depuis les statistiques nationales du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, mais **à un degré d'actualisation ne permettant pas de disposer de données régionales plus récentes que N-4** ;
 - Néanmoins, **l'influence du PO sur ces indicateurs, et donc leur capacité à suivre les effets des actions financées, apparaît d'autant plus faible que l'actualisation des données disponibles est limitée** ;
 - **Le choix de l'indicateur DIRD-Administration pour mesurer l'atteinte de l'objectif « Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen » peut également interroger**, d'autant plus que les résultats attendus explicités par le PO portent surtout sur le développement de l'excellence scientifique des infrastructures de recherche et l'intégration de la recherche bretonne dans l'espace européen de la recherche.
 - **La pertinence de l'indicateur « Taux de défaillance des entreprises sur 3 ans » pose également question, au regard de l'objectif poursuivi d'améliorer la compétitivité des entreprises bretonnes.** Cet indicateur permet d'apprécier la vitalité d'un tissu économique local, en particulier en période de crise, mais rend difficilement compte des effets de l'intervention publique sur la capacité de ce tissu à se développer, investir, exporter, créer des emplois. De même, le taux de défaillance des entreprises s'avère très différent selon les secteurs industriels et tertiaires, et les sous-segmentations.

6.2.3 Des indicateurs de réalisation globalement bien choisis et construits

Les indicateurs de réalisation choisis se révèlent tous pertinents et la qualité des valeurs cibles témoignent de l'effort consenti pour s'appuyer sur des hypothèses justifiées et prudentes.

Seules quelques précisions pourraient être apportées en l'état, afin de faciliter leur renseignement ultérieur :

- ▶ **Des précisions sur la définition des réalisations suivies**, pour :
 - L'indicateur « Nombre de nouveaux usages et services numériques accompagnés » de l'objectif spécifique « Contribuer au développement de la culture numérique et des nouvelles pratiques sur le territoire breton » ;
 - L'indicateur « Nombre de montages de projets européens accompagnés » de l'objectif spécifique « Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen ».
- ▶ **Des précisions sur la justification des valeurs cibles**, même si celles-ci n'apparaissent pas a priori erronées, pour :
 - L'indicateur « Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux sur le marché » de l'objectif spécifique « Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes »
 - L'indicateur « Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour l'entreprise » du même objectif spécifique.

6.3 Un système d'évaluation et du suivi à élaborer

A l'issue de l'évaluation ex-ante, le dispositif d'évaluation qui sera mis en œuvre par l'Autorité de gestion était encore en cours d'élaboration.

Le plan d'évaluation n'a pas à ce stade encore été élaboré.

6.4 Un système de mise en œuvre déconcentré, mais toujours en cours de définition

6.4.1 Un modèle d'organisation pertinent au regard des précédentes programmations

Le Conseil Régional s'est en effet prononcé pour un modèle déconcentré, dans lequel les directions sectorielles sont responsables de la globalité des processus d'instruction et de suivi des dossiers. Un service plurifonds accompagne l'ensemble des directions opérationnelles des différents fonds. La volonté de promouvoir les pratiques telles que le guichet unique déjà mis en œuvre pour certaines mesures sur l'ancienne programmation, couplé à un dossier unique permettrait d'aboutir à une **simplification des démarches administratives et à une meilleure coordination entre les dispositifs d'aides régionales et les fonds européens**. Le rapport exécutif de l'année 2012 ne relatant pas de difficultés spécifiques sur la capacité des services du Conseil régional à gérer la subvention globale, ce modèle paraît tout à fait pertinent pour la programmation 2014-2020.

Cependant, **les modalités de gestion des programmes européens sont toujours en cours d'élaboration** et des précisions sont notamment attendues par rapport aux processus de contrôle, de programmation, de pilotage et de gouvernance. De même, la comitologie étant peu détaillée à ce stade, il est difficile d'apprécier si la Région sera en capacité ou non de lancer efficacement la nouvelle programmation. On peut cependant souligner la pertinence du maintien de comités techniques de programmation pour traiter la spécificité de certains fonds spécialisés.

La question du transfert des ETP des services de l'Etat vers la Région pour le lancement de la nouvelle programmation est encore en discussion. C'est un enjeu important à relever pour que le transfert des ETP, son échelonnement dans le temps et les modalités financières soient sécurisées et compatibles avec les besoins du lancement de la programmation. **L'estimation des effectifs nécessaires pour assurer la gestion des fonds après le transfert des ETP en provenance de l'Etat est encore indicative** et le plan de répartition suivant les domaines n'est pas renseigné à ce stade.

La Région démontre une réelle volonté d'animer et de communiquer auprès des bénéficiaires et parties prenantes. **En réaction à des difficultés de communication rencontrées lors des années antérieures, un plan d'animation renforcé avait été adopté durant la programmation en cours**. Il est notamment indiqué qu'une attention particulière sera portée aux potentiels bénéficiaires des actions, ce qui permettra de mieux les informer sur leur accès au programme opérationnel.

6.4.2 Analyse du degré de préparation de l'autorité de gestion pour la programmation

Grille d'analyse des conditions permettant d'assurer un lancement efficace de la programmation

En gris : éléments rédigés par l'Autorité de gestion, la Région Bretagne

Questions évaluatives	Réponse apportée par la Région	Enjeux/risques pour la période 2014-2020
PILOTAGE DES PROGRAMMES ET ORGANISATION DE LA GESTION		
<p>Le choix d'un modèle d'organisation déconcentré</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Quel sera le modèle d'organisation choisi par la Région pour la gestion des fonds européens ? 	<p>Le principe d'une organisation mixte a été retenu : confirmation de la déconcentration de l'instruction dans les Directions opérationnelles (pour tous les fonds), avec un renforcement du pilotage général et de l'accompagnement technique des services instructeurs via une unité Autorité de gestion plurifonds. Pour le FEADER, un transfert de gestion sera opéré auprès des services de l'Etat pour la majorité des dispositifs.</p>	<p>La mise en place d'un service unique de pilotage des fonds européens permet de simplifier la coordination entre les aides régionales et fonds européens. Les porteurs de projet avaient en effet reporté une certaine lourdeur administrative et la pluralité de points de contacts et/ou règles suivant les fonds mobilisés pouvaient décourager la candidature de certains à l'obtention d'aides.</p>
<p>Un organigramme cible en cours de définition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'organigramme cible des services du Conseil régional a-t-il été défini ? ▶ Assurez-vous l'ensemble du processus d'instruction pour l'ensemble des fonds ? 	<p>Le Conseil régional a fait appel à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dont les travaux ont été lancés à l'automne 2013. Après une phase de diagnostic, les grands principes d'organisation ont été définis ; l'organigramme qui en découlera est en cours de définition.</p> <p>Oui pour le FEDER et le FSE</p> <p>Non pour le FEADER ; répartition des mesures avec les services de l'Etat, en cours de dialogue</p>	
<p>Une première évaluation d'ETP nécessaires pour assurer la gestion des fonds a été réalisée</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Combien d'ETP seront nécessaires pour assurer la gestion des fonds, selon vos estimations (donner une fourchette) ? ▶ Comment avez-vous évalué ce nombre ? ▶ Prévoyez-vous de recourir à des prestataires externes pour assurer certaines prestations ? 	<p>Une première évaluation à l'automne 2013 avait estimé le nb d'ETP complémentaires nécessaire à 26, hors gestion des dispositifs FEADER et FEAMP et hors contrôles, soit un total d'une quarantaine de personnes réparties entre 7 ETP de pilotage transversal et 35 ETP de gestion FEDER et FSE.</p> <p>Cette estimation reste indicative et doit être affinée au vu de l'atterrissage définitif des programmes, des maquettes budgétaires et de l'organisation interne.</p> <p>Projection réalisée sur la base des montants en gestion à partir des effectifs actuels, incluant les fonctions de pilotage et à organisation constante.</p> <p>L'hypothèse [de recourir à des prestataires externes pour assurer certaines prestations] pourrait être étudiée, notamment en cas de plan de charge de gestion et de contrôle « en dents de scie</p>	

Questions évaluatives	Réponse apportée par la Région	Enjeux/risques pour la période 2014-2020
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Comment l'Etat sera-t-il associé au pilotage et au suivi du programme ? ▶ Quelle sera la fréquence des réunions ? ▶ Quels mécanismes sont prévus pour assurer tout au long de la programmation la coordination entre les fonds régionaux (FSE Etat, PDR, POI) ? 	<p>Oui, la position définitive de l'Etat est en cours de précision</p> <p>Le Comité de suivi se réunira autant que de besoin et au moins une fois par an conformément au règlement. Les autres instances (CRPE ou comités techniques) se réuniront en tant que de besoin</p> <p>Cf PO. La volonté de maintenir une comitologie plurifonds, et l'organisation choisie y participeront également.</p>	
PROCESSUS DE PROGRAMMATION		
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pourriez-vous décrire le processus de programmation envisagé ? ▶ Disposerez-vous d'une grille d'analyse avec critères pour sélectionner les projets ? ▶ Dans le cas d'un ITI (le cas échéant), qu'est-il prévu pour former les EPCI aux exigences des fonds ? ▶ Existe-t-il un modèle standardisé de convention ? 	<p>Le cycle de programmation des dossiers sera réalisé par l'Autorité de gestion, de la demande d'avis à la programmation finale (déléguée au Président du Conseil régional).</p> <p>Les travaux en cours avec l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage permettront d'affiner ce processus.</p> <p>Des documents types sont en cours d'élaboration, sur la base des documents types nationaux et de l'expérience du Conseil régional en tant qu'organisme intermédiaire.</p> <p>Les Métropoles et pays concernés par des ITI seront en charge de la sélection des dossiers, mais leur programmation et leur gestion administrative et financière restera du ressort de l'Autorité de gestion. Des temps de travail avec les services concernés, en amont et en cours de mise en œuvre, seront prévus.</p> <p>Des documents types sont en cours d'élaboration, sur la base des documents types nationaux et de l'expérience du Conseil régional en tant qu'organisme intermédiaire.</p>	
PROCEDURE D'INSTRUCTION		
<p>Un processus d'instruction clair et pertinent</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Pourriez-vous décrire le processus d'instruction envisagé ? 	<p>Au stade des échanges internes, et sous réserve de leur stabilisation, l'instruction des dossiers sera assurée par les services opérationnels de chaque Direction sectorielle en fonction des sujets, hors dossiers en maîtrise d'ouvrage régionale dont l'instruction sera assurée par une unité fonctionnellement indépendante, potentiellement placée au sein de la direction Autorité de gestion..</p> <p>L'instruction des dossiers relatifs à certaines mesures du FEADER sera assurée par les agents des services de l'Etat concernés, sous l'autorité du Conseil régional.</p> <p>La direction autorité de gestion sera mobilisée pour accompagner techniquement les services instructeurs et valider l'instruction réalisée.</p> <p>Les travaux en cours avec l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage permettront d'affiner ce processus.</p>	

Questions évaluatives	Réponse apportée par la Région	Enjeux/risques pour la période 2014-2020
<p>Un guichet unique déjà existant et qui sera reconduit</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Un guichet unique aides européennes / aides régionales a-t-il été mis en place ? ▶ Avez-vous / Prévoyez-vous de mettre en place un dossier unique pour les aides européennes / régionales ? <p>Des outils de gestion distincts suivant les fonds</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Quand est envisagé le déploiement de Synergy ? Un plan de formation est-il prévu ? <p>Un guide des procédures en cours de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Disposerez-vous d'un guide des procédures défini et connu des services instructeurs ? <p>Des SI programmes européens en partie arrimés au SI régional</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les SI programmes européens seront-ils arrimés au SI régional ? Des réflexions en ce sens sont-elles en cours ? 	<p>Ce mécanisme est déjà à l'œuvre sur certains dispositifs du programme 2007-2013. Il sera reconduit pour les dispositifs concernés.</p> <p>Cf remarque précédente ; le guichet unique est couplé à un dossier unique.</p> <p>Le Conseil régional prévoit d'utiliser ses propres outils de gestion pour le FEDER et le FSE ; les évolutions à y apporter font l'objet d'échanges techniques internes, en lien avec les travaux nationaux.</p> <p>Osiris sera utilisé pour la gestion du FEADER et du FEAMP.</p> <p>Le déploiement complémentaire de Synergie sera réalisé dans le calendrier national.</p> <p>Ce document est en cours d'élaboration, sur la base des documents types nationaux et de l'expérience du Conseil régional en tant qu'organisme intermédiaire.</p> <p>Oui pour le FEDER-FSE – cf supra</p>	<p>Une démarche de guichet unique pertinente, déjà instaurée lors de la programmation précédente, et qui permet de répondre à l'enjeu de simplification des procédures demandée par les porteurs de projet.</p>
COMMUNICATION ET ANIMATION		
<p>Une fusion prévue des sites d'information</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Un site internet dédié aux fonds européens existe / sera mis en place ? Des projets visant à améliorer l'information sur les conditions de dépôt d'un dossier européen sont-ils à l'ordre du jour ? <p>Des projets d'animation prévus dès le lancement du programme</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Au regard des leçons tirées des précédentes programmations, des publics particuliers ont-ils été identifiés en matière d'enjeux d'animation ? Quelles mesures seront prises pour les prendre en compte ? ▶ Un plan de communication sera-t-il élaboré pour 	<p>Un site d'information sera maintenu, s'appuyant sur le site actuel et sur le site spécifique du Conseil régional qui devront fusionner.</p> <p>Une attention particulière sera portée à l'information des bénéficiaires dans ce cadre.</p> <p>Ces enjeux d'animation font l'objet d'une forte attention. Des mécanismes ont déjà été testés dans le cadre de la mise en œuvre des programmes 2007-2013 : réunions collectives d'information des bénéficiaires, fiches pratiques sur certaines problématiques (justification de certains coûts, marchés publics, aides d'Etat, dossier unique, obligations de publicité, etc) , suivi bilatéral approfondi des bénéficiaires récurrents ; ils seront déployés dès le début du programme.</p> <p>Oui – cadre réglementaire</p>	<p>La stratégie du Conseil Régional de s'appuyer sur des mécanismes d'animation et de communication qui ont déjà fait leur preuve lors de la programmation précédente semble justifiée.</p>

Questions évaluatives	Réponse apportée par la Région	Enjeux/risques pour la période 2014-2020
<p>organiser des actions de communication régulières ?</p> <p>► Mettrez-vous en place des modalités d'animation sectorielles et/ou territoriales ?</p> <p>► Que prévoyez-vous pour informer les bénéficiaires sur les exigences en termes de contrôle, de suivi, de publicité, etc. ?</p>	<p>Oui</p> <p>Cf supra – réunions d'information, fiches pratiques, guide du bénéficiaire, notamment</p>	
Contrôle		
<p>► Pourriez-vous décrire le processus envisagé de remontée des factures?</p> <p>► Comment seront assurés les contrôles de premier niveau ?</p> <p>► Comment seront assurés les contrôles de second niveau ? Les effectifs seront-ils bien distincts du contrôle de premier niveau ?</p> <p>► Qui assurera le suivi des projets ?</p> <p>► Des formations sont-elles prévues pour l'utilisation de Synergy /Osiris ?</p> <p>► Qu'est-il prévu en cas de difficultés rencontrées par les porteurs de projet ?</p> <p>► Des indicateurs de suivi et d'alerte seront-ils mis en place ?</p>	<p>Au stade des échanges internes, et sous réserve de leur stabilisation, pour le FEDER et le FSE, les services instructeurs placés dans les directions opérationnelles (hors dossiers en maîtrise d'ouvrage) seront chargés de la vérification des factures. Le paiement européen étant réalisé par l'Autorité de gestion, de même que la transmission des CSF à la DRFIP.</p> <p>Pour le FEADER, les modalités sont en cours de discussion avec l'ASP.</p> <p>Réflexion en cours</p> <p>Au stade des échanges internes, et sous réserve de leur stabilisation, les services instructeurs placés dans les directions opérationnelles (hors dossiers en maîtrise d'ouvrage) ou dans les DDTM seront chargés du suivi des projets.</p> <p>La direction autorité de gestion sera chargée du pilotage général de ce dispositif de suivi et verra son rôle renforcé pour permettre des alertes efficaces.</p> <p>Oui, en articulation avec les autorités nationales</p> <p>Accompagnement bilatéral. Le renforcement du dispositif de pilotage doit permettre une détection des difficultés le plus en amont possible pour faciliter le retraitement des dossiers.</p> <p>Oui, au niveau de l'Autorité de gestion.</p>	<p>Un axe d'amélioration pour le système de suivi serait la prise en compte de la demande d'allègement des contrôles et justifications de dépenses qui ont pu paraître trop nombreux et parfois disproportionnés lors de la programmation 2007-2013.</p>

6.4.3 Une gouvernance qui doit être précisée pour réellement permettre d'apprécier la bonne mise en œuvre du partenariat

Dans la continuité de la gouvernance actuelle des programmes européens, la Région Bretagne a identifié les instances suivantes :

Instance	Participants	Rôle	Fréquence des réunions
Comité opérationnel	<i>En cours de définition</i>	Avis consultatif sur la sélection des opérations Suivi de la programmation	<i>En cours</i>
Comité régional de suivi, commun aux 3 fonds	<i>En cours de définition</i>	S'assurer de l'efficacité et de la qualité de la mise en œuvre du programme	Une fois par an a minima
Comités techniques	<i>En cours de définition</i>	S'assurer de l'efficacité et de la qualité de la mise en œuvre du programme	<i>En cours</i>

6.4.4 Des estimations de ressources humaines encore indicatives ou en cours de définition, notamment pour les missions de contrôle

Pour assurer la gestion du PO FEDER-FSE, la Région a estimé ses besoins à **35 ETP au total, répartis entre 7 ETP pour le pilotage, la programmation, le suivi et l'évaluation du programme ; et 28 pour l'instruction, le suivi et le contrôle de service fait.**

L'estimation reste cependant encore indicative à ce stade et des informations complémentaires sont nécessaires pour pouvoir apprécier la capacité de la Région à mettre en œuvre la programmation :

- ▶ en particulier, les besoins et l'organisation pour le contrôle de second niveau n'étaient pas à ce stade encore connus.

7 Analyse de la prise en compte des priorités transversales

7.1 La grille PADUS/DURABLE : une grille de questionnement des projets financés par le Conseil régional, dont le FEDER-FSE

Le PADUS/DURABLE, outils de l'Agenda 21 « nouvelle génération » breton, a été présenté au Conseil régional breton en session de février 2013. Ce document propose une grille de questionnement sur les modalités d'action régionale au regard du développement durable, entendu dans sa globalité et incluant les principes horizontaux communautaires de l'environnement, de l'égalité des chances et Hommes-Femmes, ainsi que de la lutte contre les exclusions.

- ▶ La grille PADUS/DURABLE s'articule autour de 24 enjeux répartis en quatre piliers : économique, sociétal, environnemental et qualité démocratique :
 - Le **pilier économique** est articulé autour de 4 enjeux : Développement et qualité de l'emploi, Valeur ajoutée pour l'économie bretonne, Ancrage territorial, Maîtrise et autonomie énergétique ;
 - La **dimension sociétale** est articulée autour de 8 enjeux : Cohésion sociale, Santé/bien être, Epanouissement humain, Accessibilité, Identité, Langues en Bretagne, Dimension artistique et culturelle, Ouverture au monde ;
 - 4 enjeux sont identifiés pour le **volet environnemental** : Changement climatique, Biodiversité, Qualité de l'environnement de vie, Ressources naturelles et foncier ;
 - Enfin, la **dimension démocratique** est envisagée à travers le prisme de 8 enjeux : Egalité des droits, Equité territoriale, Association de parties prenantes, Partenariats et réseaux, Transparence/lisibilité, Evaluation, Innovation sociale et sociétale, Promotion du développement durable.
- ▶ La grille PADUS/DURABLE permet d'interroger les modalités d'action régionale au travers d'une série de questionnements déclinés par enjeux à titre indicatif et qui permettront aux décideurs régionaux (directeurs, chefs de service, etc.) d'orienter leurs décisions.

Exemple de questionnements liés à l'enjeu « changement climatique »

3.3.1 Changement climatique

En un siècle (1906-2005), la température moyenne à la surface de la Terre a augmenté d'environ 0,74 °C. Dans l'ouest de la France, les observations de température traduisent un réchauffement depuis la fin des années 1980.

L'atténuation du changement climatique passe par la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Laquelle est pour partie liée aux réductions des consommations d'énergies d'origine fossile et à des processus biologiques.

Bien que des incertitudes demeurent sur l'ampleur du changement climatique et sur la variété de ses effets en Bretagne, des mesures d'adaptation peuvent être mises en œuvre. Il s'agira d'une part de réduire ces incertitudes par des efforts de recherche et d'autre part d'adopter des mesures dites « sans regret ». Celles-ci conduisent à des bénéfices socio-économiques immédiats en réduisant les risques de façon générale, quelle que soit l'ampleur du changement climatique.

- Le projet/dispositif est-il intégré, pris en compte dans un Plan climat énergie territorial (PCET) ?
- Le projet/dispositif prévoit-il une **amélioration de la performance énergétique** (économie de consommation, valorisation énergétique, substitution d'énergies plus intenses ou moins émissives...) ?
- Le projet/dispositif intègre-t-il des **énergies renouvelables** ?
- Le projet/dispositif a-t-il fait l'objet d'un **bilan carbone** ?
- Le projet/dispositif prévoit-il une **compensation carbone** ?
- Le projet/dispositif est-il **étudié/viable au regard des effets du changement climatique** (niveau de la mer, températures, énergies rares et chères) ?
- Le projet/dispositif intègre-t-il des **mesures d'adaptation** au changement climatique ? (p.ex. viabilité des végétaux dans un climat différent, ressource en eau et sols, élévation du niveau de la mer, confort animal, migration des poissons vers le nord)
- Le projet/dispositif contribue-t-il à **produire ou diffuser des connaissances sur le changement climatique** notamment en Bretagne ?

Source : Région Bretagne, Rapport PADUS/Durable, décembre 2013

Les dispositifs cofinancés par le PO FEDER/FSE s'appuieront sur cette grille PADUS/DURABLE afin d'interroger la durabilité des projets sélectionnés. Néanmoins, la grille, mentionnée en section 11, n'est pas considérée par les rédacteurs comme un document opposable aux porteurs de projet pour la mise en œuvre du PO FEDER-FSE.

7.2 Promotion de l'égalité hommes-femmes

La grille PADUS/DURABLE ne reprend pas de manière explicite l'enjeu de la promotion égalité hommes-femmes, néanmoins la question est intégrée à un enjeu plus global d'égalité des droits qui s'entend, entres autres, au travers de l'égalité des droits quel que soit le sexe de la personne concernée.

Par ailleurs, le PO FEDER-FSE ne dédie explicitement aucune mesure ou indicateurs spécifiques à l'égalité hommes-femmes, et l'enjeu se retrouve cité comme critère de sélection pour les actions de l'axe 4 ainsi que l'action 2.1.1 « Soutien au développement de l'excellence des infrastructures de recherche » via le critère de la valorisation des femmes dans la recherche.

La Section 11 (Principes horizontaux) du PO FEDER-FSE affirme néanmoins que le respect de ce principe d'égalité hommes-femmes sera un principe directeur de sélection commun à tous les projets et identifie une liste d'actions potentielles spécifiques en lien avec la thématique.

A ce stade de la rédaction, les modalités de gouvernance sont en cours d'élaboration. Une analyse de la prise en compte de l'enjeu au travers de la gouvernance n'est donc pas réalisable.

7.3 Non-discrimination et égalité des chances

La grille PADUS/DURABLE aborde la question de la non-discrimination et de l'égalité des chances via la dimension développement économique (Développement et qualité de l'emploi), la dimension sociale (cohésion sociale) et la dimension démocratique (Egalité des droits, Equité territoriale) ;

Extrait de la grille PADUS/DURABLE

3.4.1 Egalité des droits

L'égalité des droits doit s'entendre comme la garantie d'une égalité d'accès réelle au(x) droit(s), en toute circonstance et en tout lieu, pour chacune et chacun, et ce quel que soit son sexe, son âge, son origine, son orientation sexuelle, son handicap, ses opinions. Elle implique la mixité (de genre, de groupes sociaux, générationnelle) en même temps qu'elle favorise cette dernière.

- Le projet/dispositif, ne lève-t-il pas, dans sa conception, une inégalité ou restreint-il pas les différentes formes de mixité ?
- Le projet/dispositif contribue-t-il à lutter contre une discrimination ou une inégalité ?
- Le projet/dispositif intègre-t-il des moyens de connaissance et de mesure de la discrimination, des inégalités, du niveau de mixité ?

Source : Région Bretagne, Rapport PADUS/Durable, décembre 2013

- ▶ Le PO FEDER-FSE ne dédie pas de mesure spécifique à la non-discrimination et à l'égalité des chances. Les actions de l'axe 4 et l'action 2.1.3 « Soutien au développement de la culture scientifique et technique » prévoient la promotion de l'égalité des chances comme critère de sélection des projets ;
- ▶ La Section 11 (Principes horizontaux) du PO FEDER-FSE précise que les principes d'égalité des chances et de non-discrimination seront pris en compte de manière transversale et systématique pour chacun des projets et des opérations financés et identifie une liste d'actions potentielles spécifiques en lien avec la thématique.

7.4 Développement durable

- ▶ L'ensemble des 24 enjeux de la grilles PADUS/DURABLE questionnent des enjeux relatifs au développement durable ;
- ▶ Si le PO FEDER-FSE ne dédie pas de mesures spécifiques à cette priorité horizontale, un certain nombre d'actions envisagées contribueront à sa bonne prise en compte :

- L'axe 1 contribuera aux objectifs de cohésion sociale et de solidarité entre les territoires en soutenant le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire breton ;
 - Les actions de l'axe 3 concourront à l'adaptation au changement climatique et à la protection de l'atmosphère notamment au travers de la maîtrise des consommations et de la demande en énergies, de la promotion des énergies renouvelables, de la réduction des gaz à effet de serre liés au bâti (bâtiment, tertiaire) et aux transports, etc. ;
 - Le soutien aux actions de formation qualifiante prévu dans l'axe 4 contribuera par ailleurs à l'objectif d'épanouissement de tous les êtres humains à une bonne qualité de vie du développement durable.
 - Néanmoins, les enjeux de préservation de la biodiversité, de la gestion des milieux et des ressources ainsi que des modes de production et de consommation responsables sont absents du PO FEDER-FSE.
- Un certain nombre d'actions sont conditionnées à des critères de développement durable :
- "Prise en compte de l'impact du projet sur les enjeux de la transition écologique et énergétique" pour l'action 2.1.1 ;
 - "L'impact social et environnemental des investissements réalisés devra être valorisé" dans la sélection des projets de l'action 2.3.2 ;
 - Les opérations de l'action 3.1.1 « devront justifier d'une prise en compte d'objectifs de développement durable" ;
 - "L'impact des projets sur le développement durable sera pris en compte dans le cadre de l'instruction" de l'action 3.4.1 ;
 - L'ensemble des actions de l'axe 4 prennent en compte la priorité horizontale dans les critères de sélection.
- La Section 11 (Principes horizontaux) du PO FEDER-FSE précise que le principe de développement durable sera pris en compte de manière transversale et systématique pour chacun des projets et des opérations financés, notamment au travers du prisme de la grille PADUS/DURABLE, et identifie une liste d'actions potentielles spécifiques en lien avec la thématique.

7.5 Conclusion

De manière intéressante, la prise en compte des priorités horizontales du PO FEDER-FSE se fera principalement en articulation avec l'Agenda 21 « Nouvelle génération » et notamment la grille PADUS/DURABLE, grille de lecture des projets financés par le Conseil régional et qui permet d'interroger la prise en compte du développement durable et de l'égalité des chances (notamment via l'item « égalité des droits »). Si la grille PADUS/DURABLE ne reprend pas de manière explicite l'enjeu de la promotion égalité hommes-femmes, la question apparaît cependant intégrée à un enjeu plus global d'égalité des droits qui s'entend, entre autres, au travers de l'égalité quel que soit le sexe de la personne concernée.

La grille PADUS/DURABLE ne constitue néanmoins pas une grille de critères de sélection en tant que telle, portant un caractère contraignant, mais permet de systématiser le questionnement des projets soumis au regard des différentes facettes du développement durable, dont les principes horizontaux communautaires.

Au-delà, la prise en compte de ces principes sera assurée via une série d'actions spécifiques, identifiées pour mettre en œuvre plusieurs objectifs spécifiques du programme (modules de formation particuliers, etc.).

Enfin, à ce stade de la rédaction, le programme ne propose pas de dispositifs de suivi de la prise en compte des principes horizontaux. Un plan d'indicateurs de suivi des différents volets de l'Agenda 21 « Nouvelle génération » est en cours d'élaboration au sein du Conseil régional, et pourrait utilement intégrer ces derniers.

8 Analyse de la prise en compte de l'EES

Conformément à la directive européenne n° 2001/42/CE du 27 juin 2001 et au Code de l'environnement français¹, le Programme opérationnel FEDER-FSE Bretagne 2014-2020 a fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique. Réalisée d'août 2013 à avril 2014 par le cabinet EY à la demande de la Région Bretagne, cette évaluation environnementale stratégique selon une procédure régie par les dispositifs du décret n° 012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement.

L'évaluation environnementale stratégique se définit comme une démarche visant à identifier et évaluer les effets directs ou indirects sur l'environnement d'un plan ou d'un programme, en vue d'éclairer les acteurs publics et privés, comme les tiers concernés, sur les impacts de ce plan ou de ce programme sur l'environnement. Son objet est d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement et de contribuer à l'intégration des considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption des plans et des programmes, en vue de promouvoir un développement durable.

Les conclusions finales synthétisées ci-après ont été élaborées sur la base de la version finale du programme opérationnel, et intègre l'avis de l'autorité environnementale, c'est-à-dire du Préfet de la région représenté par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, en date du 31 janvier 2014, ainsi que les conclusions de la consultation du public qui s'est déroulée du 3 février au 5 mars 2014.

Principales conclusions de l'évaluation environnementale stratégique

L'analyse de l'articulation avec d'autres plans ou programmes a montré que les choix opérés sur les objectifs thématiques et spécifiques ne permettaient pas de répondre à l'ensemble des orientations stratégiques environnementales prévues par les programmes et schémas en vigueur sur le territoire à l'exception de l'atténuation du changement climatique. L'axe 3 « Soutenir la transition énergétique et écologique en Bretagne » est en effet dédié à la promotion des énergies renouvelables, à la réduction de l'empreinte carbone du bâti et à la mobilité durable. Le Programme apparaît cependant cohérent avec les autres fonds et mécanismes de financement disponibles. En raison des choix opérés, et des modifications effectuées entre la version 1 et la version finale du Programme, l'ambition environnementale du FEDER est réduite en termes de thématiques abordées. Pour autant, ces choix ont été effectués pour maximiser les effets de levier. De plus, les précisions apportées au Programme ont permis de limiter les effets négatifs liés à certains OS voire d'optimiser les effets positifs.

L'évaluateur constate ainsi que le Programme est très positif pour contribuer à atténuer le changement climatique. L'analyse montre en effet que la non mise en œuvre du Programme ralentirait l'avancée des grands chantiers environnementaux de la région sur la thématique de la transition énergétique et écologique (empreinte carbone liées aux énergies, au bâti et à la mobilité), rendant notamment difficile le respect des engagements Climat Air Energie internationaux, européens et nationaux en terme d'atténuation de la contribution au changement climatique. En revanche, sur les autres thématiques environnementales, l'apport du Programme est plus limité pour contribuer à l'amélioration de l'état initial de l'environnement.

Les rédacteurs du Programme ont cependant justifié l'ensemble des choix opérés. La concentration thématique retenue répond à la fois aux objectifs de la Commission européenne mais permet aussi de maximiser les effets de levier sur l'axe 3. De plus, les sujets porteurs de réels enjeux environnementaux sur le territoire sont pour la plupart (biodiversité, paysage et gestion de l'eau notamment) traités via le FEADER. Concernant la biodiversité, la possibilité de mobiliser le FEDER sur ces sujets au titre du soutien à la recherche-développement (études/observations) et du soutien à la culture scientifique et technique (médiation/diffusion) garantit que le sujet n'est pas mis de côté. De plus, les lignes de partage sont explicitées avec le FEADER, les composantes préservation, restauration et promotion de l'infrastructure verte et bleue du territoire breton étant en effet couvertes via ce fonds par le biais des mesures de l'article 31 (Paiements au titre de Natura 2000 et de la directive-cadre sur l'eau) et des programmes Breizh Bocage et Breizh Forêts. D'autres sujets, comme la gestion de l'eau, les paysages, l'utilisation des sols, le patrimoine culturel seront abordés par d'autres programmes (FEADER et CPER notamment) même s'ils auraient pu faire l'objet d'un traitement via le FEDER. L'exposition des populations aux risques naturels et l'adaptation au changement climatique ne semblent pas non plus l'objet de financements directs via le Programme. Les investissements nécessaires dans ce domaine sont en effet lourds et l'apport du FEDER n'aurait pu être suffisant pour garantir l'effet de levier attendu par la Commission Européenne. Enfin, le bruit, la qualité de l'air et la pollution des sols ne justifiaient pas une mobilisation directe des fonds du FEDER au regard des faibles enjeux régionaux.

¹ Articles L. 122-4 et s. et R. 122-17 et s. du Code de l'environnement.

Sur un total de 160 items d'évaluations, 102 se traduisent par des effets négligeables ou inexistant, 32 se traduisent par des effets plutôt positifs, tandis que 26 correspondent à des effets potentiellement négatifs. La thématique du bruit et autres nuisances présente le plus grand nombre d'effets négatifs. L'absence d'effets positifs probables induits par la mise en œuvre d'objectifs spécifiques du Programme sur cette thématique au regard d'un nombre important d'effets négligeables et de plusieurs effets potentiellement négatifs, majoritairement à court terme, explique ce résultat. La biodiversité apparaît comme le deuxième sujet le moins bien appréhendé par le Programme. L'axe 3 en particulier présente plusieurs effets notables potentiellement négatifs alors qu'il a un effet globalement positif sur les autres thématiques environnementales. En effet, les démonstrateurs qui peuvent être soutenus au titre de l'OS 3.1 « Augmenter la part des énergies renouvelables en Bretagne », en particulier pour les énergies renouvelables marines, peuvent avoir des effets potentiellement négatifs sur la biodiversité. Des effets potentiellement négatifs peuvent aussi découler des travaux qui seront menés dans le cadre de la réhabilitation des bâtiments (OS 3.2) ou des aménagements liés aux infrastructures de transport (OS 3.3). Les paysages, étroitement liés à ce sujet, peuvent également souffrir de travaux d'aménagement de transports en commun en site propre. Les équipements liés aux énergies renouvelables peuvent aussi affecter les paysages tout comme la construction de centres de recherches ou l'installation d'équipements de recherches. Le patrimoine culturel et archéologique présente également une note globale pondérée assez basse. Comme pour le bruit et les nuisances sonores, la thématique n'étant pas directement adressée par le Programme, les effets positifs sont très limités. Les effets potentiellement négatifs pourraient être induits par une construction non encadrée de nouveaux centres de recherches ou des installations d'équipements (OS 2.1), l'installation d'infrastructures pour les énergies renouvelables (OS 3.1), les aménagements liés aux infrastructures de transport, notamment autour des gares (OS 3.3). L'absence de critères encadrant ces types d'opération ne permet pas de garantir la bonne prise en compte du patrimoine lors de la décision de financement. Les thématiques de la contribution au changement climatique, l'adaptation au changement climatique et la qualité de l'air apparaissent enfin comme celles qui bénéficient du plus grand nombre d'effets positifs. Ceci s'explique par l'existence d'un axe dédié au soutien à la transition énergétique et écologique (axe 3).

Les critères encadrant les actions et objectifs spécifiques concernés par les effets notables potentiellement négatifs gagneraient à être décrits ou précisés dans le Programme. En effet, les principes directeurs de sélection des opérations n'intègrent pas toujours un caractère environnemental. L'évaluateur propose donc une série de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation par axe prioritaire qui pourront servir de guide lors de la mise en œuvre opérationnelle du Programme.

Propositions de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des effets probables sur l'environnement

Propositions de l'évaluation environnementale stratégique, avril 2014.

Axe 1 / OT 2 – Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne

OS - 1.1 Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton

OS - 1.2 Contribuer au développement de la culture numérique et des nouvelles pratiques sur le territoire breton

<p>Rappel de l'appréciation des incidences de l'OS</p>	<p>OS - Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'effet de ces actions a été identifié comme négligeable ou inexistant pour la totalité des thématiques abordées. <p>OS – Contribuer au développement de la culture numérique et des nouvelles pratiques sur le territoire breton</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Des effets positifs potentiels ont été identifiés. En matière d'exposition des populations aux risques, les systèmes d'alerte et les outils d'e-santé sont un atout pour réduire la vulnérabilité des populations. Concernant la qualité de l'air, la dématérialisation liée au développement du numérique agit sur la diminution du transport de marchandises ou des déplacements professionnels, ou encore permet un contrôle à distance de certaines installations. Cette action se traduit par une diminution des émissions de polluants liés au transport. ▶ Les effets probables sur le changement climatique sont considérés comme négligeables dans la mesure où la consommation d'énergie accrue nécessaire au développement du numérique (refroidissement de datacenters, nombre important d'appareils branchés, etc.) est en partie
--	---

Axe 1 / OT 2 – Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne

OS - 1.1 Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton

OS - 1.2 Contribuer au développement de la culture numérique et des nouvelles pratiques sur le territoire breton

	<p>compensée par les effets positifs sur la qualité de l'air et la baisse des transports associée à la dématérialisation. Afin d'assurer ce caractère négligeable, des mesures de réduction pourraient être précisées comme indiqué ci-après.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Au regard des autres thématiques environnementales les effets ont été évalués comme négligeables ou inexistant.
<p>Mesures</p>	<p>OS - Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton</p> <p>Bien que les effets liés à cet OS soient jugés négligeables, les critères environnementaux pourraient être renforcés afin de garantir ces effets négligeables voire d'optimiser la filière en matière environnementale.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>Mesure de réduction</u> : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Inciter les projets à s'inscrire dans une politique d'économie circulaire, en particulier, s'assurer que les porteurs de projets garantissent la gestion des déchets électroniques générés, leur valorisation et leur recyclage. ▶ OS – Contribuer au développement de la culture numérique et des nouvelles pratiques sur le territoire breton / Action 1.2.1 Favoriser le développement des pratiques et culture numériques ▶ <u>Mesures de réduction</u> : <ul style="list-style-type: none"> ▶ développer les NTIC mais y associer des mesures de sensibilisation des populations pour qu'elles consomment l'énergie de manière responsable (ex. : bonnes pratiques en matière d'archivage des données) ▶ assurer la mise en place d'infrastructures ayant une performance énergétique suffisante notamment pour les data centers (isolation, méthodes de refroidissement employées, etc.)

Axe 2 / OT 1 et 3 – Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises

OS – 2.1 Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen

OS - 2.2 Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes

OS – 2.3 Renforcer le potentiel productif de la Bretagne

<p>Rappel de l'appréciation des incidences de l'OS</p>	<p>OS – Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Certains effets liés aux actions 2.1.1 « soutien au développement de l'excellence des infrastructures de recherche » pourraient être potentiellement négatifs pour le patrimoine, les paysages de façon permanente et être sources de nuisances sonores de façon temporaire dans le cas où les infrastructures de recherche soutenues nécessitent des opérations de construction. ▶ Les actions de soutien à l'intégration de la recherche bretonne dans l'espace européen de la recherche ne présentent que des effets négligeables ou inexistant. ▶ Les actions de soutien au développement de la culture scientifique et technique présente des effets notables plutôt positifs indirects sur la biodiversité et les paysages car il est précisé que cette action pourra également participer à la diffusion et à la médiation scientifique relative à la biodiversité et au patrimoine naturel. <p>OS – Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les actions de soutien à la chaîne de valeur du transfert de technologies au bénéfice de
--	---

Axe 2 / OT 1 et 3 – Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises

OS – 2.1 Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen

OS - 2.2 Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes

OS – 2.3 Renforcer le potentiel productif de la Bretagne

l'économie régionale (2.2.1) et d'accompagnement de projets industriels innovants (2.2.2) ont des effets potentiellement négatifs sur la biodiversité, la pollution et l'utilisation des sols, la gestion de la ressource en eau, la qualité de l'air et la contribution au changement climatique. En effet, les critères de sélection des opérations ne mentionnent pas de critères environnementaux. Il est donc possible que certains projets soutenus soient défavorables à l'environnement et aient des impacts sur l'une ou l'autre de ces composantes.

- ▶ Les effets liés à l'action 2.2.3 « Accompagner les projets structurants de recherche collaborative » apparaissent plutôt positifs pour toutes les composantes de l'environnement grâce à l'intégration d'un critère de développement durable (« Ces programmes de R&D collaboratifs devront ainsi s'inscrire dans une démarche de développement durable et d'amélioration de la prise en compte de l'environnement et des ressources naturelles, dans le cadre relatif de l'activité économique concernée »).
- ▶ Les effets liés à l'action 2.2.4 « Structurer la gouvernance et le suivi de la S3 » sont jugés négligeables ou inexistants.

OS – Renforcer le potentiel productif de la Bretagne

- ▶ Les effets liés à cet OS sont jugés négligeables ou inexistants. effets négatifs sur l'environnement.

Mesures

OS – Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes

- ▶ Mesures d'évitement :
 - favoriser les projets tenant compte de l'utilisation et de la préservation des ressources (eau, zones humides, zones riches en biodiversité, sols...)
 - évaluer l'effet environnemental du projet (artificialisation des sols, déchets, nuisances sonores, eaux, rejets, émissions de polluants et de GES...)
 - Intégrer un critère lié à la localisation des infrastructures pour mieux prendre en compte les enjeux d'économie d'espace et de maîtrise des déplacements.
- ▶ Mesures de réduction :
 - sélectionner les projets valorisant des ressources locales (matières premières, énergie) et ayant un moindre effet environnemental (sols, déchets, eau...)
 - utiliser des filières constructives durables
 - engager le centre de recherche dans une démarche environnementale durable (certifications, labels, bilan carbone...)
 - contrôler les émissions et les rejets en cas de process polluant
 - financer des systèmes de réduction des nuisances (isolement acoustique, murs antibruit...)
 - sélectionner les projets valorisant des ressources locales (matières premières, énergie) et ayant un moindre effet environnemental (sols, déchets, eau...)
- ▶ Mesures de compensation :
 - en cas d'atteinte aux ressources naturelles présentes lors de la phase d'installation du projet, prévoir des mesures compensatoires de type gestion / restauration des écosystèmes, etc.
 - établir les provisions pour opérer la dépollution du site ou le démantèlement complet

Axe 2 / OT 1 et 3 – Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises

OS – 2.1 Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen

OS - 2.2 Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes

OS – 2.3 Renforcer le potentiel productif de la Bretagne

► Critères de sélection supplémentaires pour renforcer les effets positifs sur l'environnement :

- s'inspirer du principe de précaution et préciser les effets sur l'environnement de chaque mesure.

Par ailleurs, la description des types d'action (3.1.1) ne fait plus explicitement référence à la filière bois énergie. S'il s'avérait que des projets étaient tout de même financés via le FEDER sur ce type d'énergie, il conviendra d'appliquer les critères suivants :

- préciser le type de chaudières bois destinées à être soutenues avec des critères de performance relatifs aux émissions de polluants
- réaliser des études sur les ressources disponibles avant de financer des projets de grande ampleur en assurant par exemple une politique d'exploitation de la forêt prenant en compte les aspects de renouvellement, de biodiversité et de protection des sols (érosion et richesse des sols).
- Assurer un boisement et un reboisement suffisant pour compenser l'exploitation, voir créer de nouveaux habitats pour la biodiversité et améliorer le stockage de CO2
- favoriser les projets mettant en œuvre des solutions labellisées "flamme verte"²

Axe 3 / OT 4

Soutenir la transition énergétique et écologique en Bretagne

OS – 3.1 Augmenter la part des énergies renouvelables en Bretagne

OS - 3.2 Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne

OS – 3.3 Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transport durables

Rappel de l'appréciation des incidences de l'OS

OS – Augmenter la part des énergies renouvelables en Bretagne

- Les actions de soutien au développement des capacités de production et de distribution des énergies renouvelables en Bretagne (3.1.1) ont des effets plutôt positifs, sur la contribution et l'adaptation au changement climatique grâce à la réduction des émissions de CO2 et à la baisse des tensions sur les énergies non renouvelables. L'utilisation des déchets dans la méthanisation peut également avoir des effets positifs en limitant la pollution des sols.
- Les effets jugés potentiellement négatifs concernent le bruit et nuisances et les paysages avec la mise en place d'usines de méthanisation (pollution olfactive, sonore et visuelle). La mise en place de démonstrateurs ou de sites d'expérimentation peut également avoir des effets négatifs sur la biodiversité et sur le patrimoine et les paysages.
- Les travaux sur les infrastructures portuaires (3.1.2) présentent également des effets négatifs en matière de bruits et autres nuisances, sur la biodiversité et le patrimoine. Le Programme précise que « ce projet intègre une attention particulière sur le plan environnemental par le respect des

² Créé à l'initiative du Groupement Interprofessionnel des Fabricants d'Appareils Ménagers (GIFAM), du (Groupement des Fabricants de matériels de Chauffage Central (GFCC) et de l'ADEME, le label Flamme Verte concerne tous les appareils domestiques de chauffage au bois qui respectent les normes françaises et/ou européennes.

Soutenir la transition énergétique et écologique en Bretagne

OS – 3.1 Augmenter la part des énergies renouvelables en Bretagne

OS - 3.2 Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne

OS – 3.3 Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transport durables

différents écosystèmes naturels de la rade de Brest ». Il conviendra de vérifier l'application de ce principe lors de la mise en œuvre des travaux.

- ▶ Le projet présente des effets positifs indirects en matière de contribution au changement climatique puisqu'il contribuera au développement des énergies renouvelables.

OS - Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne

- ▶ L'effet de cet OS est plutôt positif pour la qualité de l'air grâce aux travaux de réhabilitation thermique, pour la contribution et l'adaptation au changement climatique (amélioration de l'efficacité énergétique).
- ▶ Des effets potentiellement négatifs sont néanmoins possibles sur la biodiversité (présence de nichoirs dans les bâtiments par exemple) ou le temps des travaux. Les différentes nuisances (sonores, encombrement, déchets) lors des travaux de rénovation peuvent générer des effets potentiellement négatifs.
- ▶ Enfin, dans le cas où les travaux de réhabilitation concerneraient des bâtiments classés, le patrimoine pourrait subir des effets potentiellement négatifs.

OS- Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transport durables

- ▶ Favoriser le transport collectif et les transports doux ou électriques permet de diminuer le trafic donc de réduire les émissions de polluants atmosphériques et les émissions de GES dans l'air, ce qui explique les effets positifs sur la qualité de l'air, la contribution et l'adaptation au changement climatique de ces OS.
- ▶ Les travaux liés aux aménagements des infrastructures peuvent être sources de nuisances ou générer des effets potentiellement négatifs sur la biodiversité et les paysages de façon temporaire le temps des travaux voire permanents si les aménagements conduisent à rompre un corridor écologique.
- ▶ Les travaux de réaménagement des gares peuvent générer des effets négatifs pour le patrimoine.

Mesures

OS – Augmenter la part des énergies renouvelables en Bretagne

- ▶ Mesures d'évitement :
- ▶ évaluer les effets sur les paysages, le patrimoine, la biodiversité et les ressources de potentielles nouvelles ENR avant le développement de la filière en région
- ▶ Conditionner la création de sites d'expérimentation pilote ou la mise en place de démonstrateurs à la réalisation d'une étude d'impacts.
- ▶ désigner comme prioritaires les projets s'inscrivant dans des opérations collectives ou territoriales, tout particulièrement ceux relevant d'un PCET ou d'une démarche de type TEPOS (Territoire à Energie POSitive)
- ▶ choisir la localisation des usines de méthanisation, loin des riverains et des sites protégés
- ▶ Mesures de réduction :
- ▶ isolation des bâtiments et des usines de méthanisation
- ▶ Mesures de compensation :

Axe 3 / OT 4

Soutenir la transition énergétique et écologique en Bretagne

OS – 3.1 Augmenter la part des énergies renouvelables en Bretagne

OS - 3.2 Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne

OS – 3.3 Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transport durables

- ▶ Mettre en place de mesures de compensation aux nuisances sonores par des aménagements urbains par exemple
- ▶ Critères de sélection supplémentaires pour renforcer les effets positifs sur l'environnement :
- ▶ développer les technologies de méthanisation, de valorisation du biogaz innovantes et de stockage de l'énergie

OS – Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transport durables

- ▶ Mesures d'évitement :
- ▶ Proposer des critères stricts en cas de travaux de réhabilitation dans des zones dont le patrimoine est classé (immeubles en centre-ville classé, gares, port de Brest)
- ▶ Evaluer l'impact environnemental des travaux de rénovation et sur le tracé des nouvelles lignes d'infrastructures (patrimoine culturel et archéologique, bruit et nuisances, biodiversité)
- ▶ Mesures de réduction :
- ▶ Mettre en place un tri des déchets sur les chantiers de rénovation (réalisation d'un Schéma Organisation et Suivi Elimination des Déchets de chantiers par les entreprises titulaires de marchés de travaux de rénovation)
- ▶ Mesures de compensation :
- ▶ Mettre en place des mesures compensatoires en cas d'atteinte à la biodiversité (ex : nichoirs, rétablissement de connexions écologiques artificielles, etc.)

Axe 4 / OT 10

Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels

OS – 4.1 Soutien aux actions de formation qualifiante en faveur des demandeurs d'emploi

Rappel de l'appréciation des incidences de l'OS

OS – Soutien aux actions de formation qualifiante en faveur des demandeurs d'emploi

- ▶ Les effets de cet OS sont jugés positifs sur la majorité des thématiques environnementales en raison de l'orientation retenue pour les formations : « Les formations dans les domaines émergents de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables et toutes autres éco-activités auront une place prépondérante permettant ainsi à la Bretagne de former une main d'œuvre qualifiée à la mise en œuvre des actions de l'OT4 ».
- ▶ Ce choix répond notamment aux recommandations de l'Autorité Environnementale qui indique dans son avis « L'AE recommande particulièrement à ce que le PO porte une ambition forte en Bretagne sur le financement des filières universitaires et des formations professionnelles en lien avec les écotecnologies et plus largement en lien avec l'économie verte ».

Mesures

- ▶ Aucune mesure n'est proposée, les effets notables identifiés étant plutôt positifs.

9 Analyse de la prise en compte des conditionnalités ex-ante

Le Règlement européen distingue les conditions thématiques et générales (les premières étant déclinées sur les objectifs thématiques définis par l'UE, les dernières portant sur des enjeux de nature plus transversale). L'analyse ci-dessous se concentre sur les conditions à remplir au niveau régional.

9.1 Des conditions thématiques globalement remplies et qui seront complétées avec la finalisation des plans de financement et modalités de suivi

Pour garantir une bonne contribution du PO FEDER FSE breton aux objectifs de l'Union, la programmation répond à huit conditions ex-ante thématiques :

- ▶ Les trois conditions ex-ante thématiques à remplir pour l'axe 3 sont couvertes au niveau national, notamment par l'Accord de partenariat ;
- ▶ Cinq conditions ex-ante sont à remplir au niveau régional pour les axes 1, 2 et 4 (OT 1, 2 et 10).

L'analyse des documents régionaux cités dans le PO permet de justifier la bonne couverture des conditions ex-ante thématiques au niveau régional d'une manière générale :

- ▶ La couverture des conditions ex-ante thématiques de l'axe 1 est justifiée dans le PO par les trois documents stratégiques suivants : la Stratégie de soutien à l'innovation S3, la SRDEII et la SRESR. **Les conditions sont bien couvertes par ces documents, bien que des mécanismes de suivi et les engagements financiers restent à être finalisés par les parties prenantes.**
- ▶ La couverture des conditions ex-ante thématiques de l'axe 2 est justifiée dans le PO par les cinq documents stratégiques suivants : la stratégie pour la Croissance numérique, Bretagne Très Haut Débit (BTHD), la feuille de route du projet BTHD (datant de janvier 2012), Bretagne numérique et la Stratégie de soutien à l'innovation S3. **L'ensemble des critères fixés par le Règlement européen sont vérifiés ;**
- ▶ La couverture des conditions ex-ante thématiques de l'axe 4, qui s'articule autour des OT 10.b et 10.c, est justifiée dans le PO par le Contrat de Plan régional de développement des formations professionnelles 2011-2015. Le document en question couvre bien l'ensemble des critères liés aux conditions ex-ante thématiques.

9.2 Des conditions générales ex-ante couvertes, notamment la condition relative au système de mise en œuvre

Le PO FEDER FSE de la Bretagne respecte l'ensemble des sept conditions générales ex-ante prévues au sein du règlement, bien que les systèmes de suivi soient actuellement en cours de rédaction :

- ▶ Les six premières conditions générales sont vérifiées dans le cadre de l'Accord de partenariat ;
- ▶ La septième condition générale est à couvrir au niveau régional et concerne le système de mise de suivi. Au regard des analyses du plan d'indicateurs (cf. plus haut), cette condition peut être considérée comme remplie

Vérification des conditions thématiques au niveau régional pour l'axe 1

Conditions Thématiques			
Objectifs Thématiques	Conditions ex ante	Explications de la région Bretagne	Analyse de la contribution aux critères de vérification de la condition
1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation (objectif «R&D») (visé à l'article 9, point 1)	1.1. Recherche et innovation	<p>1) L'élaboration de la S3 bretonne s'est appuyée sur un diagnostic très approfondi, dont quelques éléments sont repris dans le document final, notamment en annexes 3 (Portefeuille de recherche et d'innovation et enjeux de compétitivité et de développement pour l'économie bretonne) et 5 (Analyse AFOM sur l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation en Bretagne). Ce diagnostic, ainsi que l'ensemble du processus d'élaboration, ont été conduits dans une dynamique partenariale très riche rassemblant l'ensemble des parties prenantes (chefs d'entreprise, communauté de la recherche, écosystème de l'innovation, collectivités, etc)</p> <p>2) La partie 2 de la S3 précise l'ensemble du dispositif de soutien qui sera déployé, articulant 4 grandes priorités d'actions qui ont vocation à stimuler l'investissement privé en RDT face à l'enjeu majeur de renforcement de l'impact économique de l'innovation qui sous-tend la S3 (point 2.1). Le processus de « découverte entrepreneuriale » sera par ailleurs poursuivi (point 2.2.) Ces éléments sont confortés par les orientations de la SRDEII qui décrit l'ensemble des moyens qui seront déployés pour soutenir l'économie dans toutes ses composantes, avec un principe permanent de renforcement de l'effet levier du soutien public. (partie 5)</p> <p>3) La partie 3 de la S3 décrit les mécanismes de gouvernance ; chaque DIS fera ainsi l'objet d'un suivi spécifique et une coordination transversale sera pilotée au niveau régional ; un système d'indicateurs sera mis en place, dans la continuité du tableau de bord de la SRI actuelle (liste d'indicateurs de résultat et d'impact)</p> <p>4) Le Contrat de Projets Etat Région arrêtera les engagements financiers respectifs des différentes autorités appelées en cofinancement. Ce cadre s'articule avec la maquette du présent PO, d'une part et les engagements votés par le Conseil régional et les collectivités infrarégionales, le cas échéant, dans le cadre de leurs exercices budgétaires.</p>	<p>Critère globalement vérifié, mais en attente de données supplémentaires</p> <p>L'élaboration de la S3 bretonne s'appuie sur une analyse AFOM, les mesures à prendre afin de stimuler les investissements privés en RDT sont décrites. Cependant, le mécanisme de gouvernance décrit dans la S3 présente des pistes d'indicateurs qui restent à être arrêtés. Les engagements financiers ne sont pas encore arrêtés.</p>
	1.2. Infrastructures de recherche et d'innovation	<p>Le Contrat de Projets Etat Région arrêtera les engagements financiers respectifs des différentes autorités appelées en cofinancement. Ce cadre s'articule avec la maquette du présent PO, d'une part et les engagements votés par le Conseil régional et les collectivités infrarégionales, le cas échéant, dans le cadre de leurs exercices budgétaires.</p>	<p>En cours</p> <p>En attente de l'arrêt des engagements financiers</p>

Vérification des conditions thématiques au niveau régional pour l'axe 2

Conditions Thématiques			
Objectifs Thématiques	Conditions ex ante	Explications de la région Bretagne	Analyse de la contribution aux critères de vérification de la condition
2. Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité (objectif «Haut débit») (visé à l'article 9, point 2)	2.1. Croissance numérique	<p>1) la stratégie pour la croissance numérique dans sa partie 3 intègre une analyse AFOM et l'étude du positionnement de la Bretagne au regard des critères du tableau de bord du Digital Agenda ; ces analyses sous-tendent les priorités d'actions rappelées en partie 2.3, en articulation avec les projets Bretagne Très Haut Débit (BTHD) et Bretagne Numérique, mis en œuvre dans le cadre d'une gouvernance partenariale à l'échelle régionale (Conférence numérique). Le diagnostic détaillé dans le document BTHD complète cette analyse (point 4), de même que celui mené dans le cadre des travaux de la S3 (fiche DIS n°4). Le coût du déploiement FTTH est modélisé dans le document BTHD (point 5.4)</p> <p>2) la Bretagne dispose d'observatoires performants dans le domaine des TIC (GIS M@arsouin et eMegalix) qui ont fourni les données nécessaires à une connaissance fine de l'équilibre offre/demande, tant du point de vue des usages que des infrastructures. Ce sont ces éléments qui ont permis la structuration des projets régionaux BTHD et Bretagne Numérique, mis en cohérence avec la SRDEII-S3 à travers la stratégie pour une croissance numérique ; le point 2.2 de cette stratégie synthétise les équilibres en présence.</p> <p>3) Les observatoires pré-cités sont d'ores et déjà mobilisés pour assurer le suivi quantitatif et qualitatif de l'irrigation du très haut débit sur le territoire breton (enquêtes annuelles ou biennales tous secteurs réalisées par le GIS M@rsouin notamment www.marsouin.org) ; les indicateurs prévus au titre du PO FEDER-FSE seront alimentés grâce à ces travaux qui se poursuivront sur toute la période.</p> <p>4) L'axe 5 du projet Bretagne numérique est entièrement dédié au rôle du numérique au service de la relation aux citoyens et identifie les interventions prioritaires qui doivent permettre d'améliorer les capacités de l'administration. En outre, le projet Bretagne Numérique prévoit un volet complet de renforcement de l'accès aux usages qui s'appuie notamment sur le développement d'une plate-forme régionale d'administration électronique élargissant constamment les services offerts aux administrations régionales, à tous les échelons (salle de marchés publics, télétransmission d'actes, archivage électronique, etc -http://www.e-megalixbretagne.org)</p>	<p>Critère globalement vérifié. Des données supplémentaires pourraient être apportées.</p> <p>Les priorités détaillées dans les cadres stratégiques découlent d'une analyse AFOM et de plusieurs analyses complémentaires. Les possibilités d'équilibrer le soutien à l'offre et à la demande des TIC ont été analysées, les indicateurs de suivi ont été développés et l'évaluation des besoins de renforcement des capacités en TIC a été menée. On peut cependant souligner l'absence de budget détaillé, bien que le coût du déploiement FTTH soit effectivement détaillé dans le BTHD.</p>
	2.2. Infrastructures d'accès de nouvelle génération (NGA)	<p>1) Le SCORAN – Bretagne Très Haut Débit contient un paragraphe présentant le plan des investissements et tenant compte des infrastructures privées et publiques existantes investissements prévus (Voir Section 5, Ambitions très haut débit pour le territoire breton, dont 5.4 Chiffrage des ambitions et méthodologie). Ces éléments sont précisés dans la feuille de route de janvier 2012 (partie 2.2)</p> <p>2) Les modèles utilisés dans la section 5 répondent à ces principes. Ces éléments sont précisés dans la feuille de route de janvier 2012 (partie 2)</p> <p>3) le projet BTHD intègre un dialogue structuré avec les opérateurs pour à la fois sécuriser le calendrier des déploiements recensés dans le cadre de l'AMII nationale, pour articuler ces déploiements et leur actualisation avec les investissements publics tout au long du projet, et pour anticiper les questions de commercialisation du réseau public. Ce dialogue s'est par exemple concrétisé en juin 2013 par la signature d'une convention cadre entre Orange, l'Etat, la Région et les collectivités concernées. Cette convention permet d'une part, de partager la visibilité et le calendrier de déploiement de réseaux à très haut débit FTTH d'Orange (ouverte à tous les opérateurs) et d'autre part de se doter d'un outil de dialogue et de partage d'informations.</p>	<p>Critère vérifié</p> <p>Les investissements en infrastructures ont été chiffrés à partir d'une analyse économique en tenant compte des infrastructures privées et publiques existantes et des investissements prévus. Le plan BTHD propose des mesures pour stimuler les investissements privés.</p>

Vérification des conditions thématiques au niveau régional pour l'axe 4

Objectifs Thématiques	Conditions ex ante	Explications de la région Bretagne	Analyse de la contribution aux critères de vérification de la condition
10. Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour acquérir des compétences et dans la formation tout au long de la vie	10.3 Education et formation tout au long de la vie	<p>1) L'orientation I « Garantir un accès à la formation et à la qualification pour tous » du CPRDF identifie ces mesures autour de 5 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser l'élévation générale du niveau de qualification - qualifier a minima au niveau V tous les jeunes bretons et plus globalement garantir une réponse de proximité pour les publics de faible niveau de qualification - lutter contre le décrochage - proposer des voies de formation diversifiées et complémentaires - diversifier les voies de reconnaissance des compétences <p>L'orientation V du CPRDF « Affirmer une gouvernance régionale et organiser le pilotage local » détermine la gouvernance des différentes parties prenantes.</p> <p>2) Le CPRDF inclut effectivement des mesures spécifiques pour favoriser l'accès et à la formation et à la qualification des publics fragilisés (Orientation I – Volet 2). Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une convention de partenariat avec les 4 départements bretons a été mise en place en faveur de l'accès particulier des bénéficiaires du RSA ; - des actions particulières sont également déployées au profit des personnes handicapées (convention avec l'Agefiph). <p>3) Le CPRDF articule plusieurs leviers d'intervention pour élargir l'accès à l'EFTLV, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - orientation I « garantir l'accès à la formation et à la qualification pour tous » - volet 4 : en assurant la promotion des voies d'accès à la qualification, ce qui passe par la garantie d'une complémentarité entre les différentes voies d'accès à la formation, la proposition d'une offre de formation équilibrée, et par le renforcement de l'alternance - orientation I « garantir l'accès à la formation et à la qualification pour tous » - volet 5 : en diversifiant les voies de reconnaissance des compétences, notamment par le renforcement de la VAE, par l'expérimentation de « portefeuilles de compétences » - orientation III « affirmer un droit à l'orientation pour tous et tout au long de la vie », avec la mise en place d'un service public de l'orientation au niveau régional (associant l'ensemble des parties prenantes et accompagnant leur professionnalisation et la complémentarité de leurs interventions) et la coordination des actions d'information sur les métiers, les formations et les emplois. <p>4) L'Orientation II du CPRDF « Soutenir une politique de formation et de qualification au service du développement économique, sociétal et environnemental en Bretagne » répond spécifiquement à cet objectif, à travers 3 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - répondre aux besoins en emplois et en qualifications de l'économie régionale et accompagner ses évolutions ; - affirmer le rôle des branches professionnelles, dans leur dimension paritaire, en matière d'identification des enjeux emploi-formation et dans la définition de stratégies d'accompagnement de ces évolutions - conforter la dimension territoriale dans la mise en œuvre de projets emploi-formation. <p>Cela passe concrètement par exemple par le soutien à l'observation emploi-formation et à l'observation territoriale, via les travaux menés par le GREF Bretagne avec les partenaires concernés (MEFP, Maisons de l'emploi, Chambres consulaires, pays, etc). Cela passe également par une démarche régionale d'analyse des besoins en emploi et qualification, menée en concertation avec les branches professionnelles.</p>	Critère vérifié

Vérification des conditions générales ex-ante au niveau régional

Conditions générales			
Domaines	Conditions générates	Explications de la région Bretagne	Analyse de la contribution aux critères de vérification de la conditionnalité
7. Systèmes statistiques et indicateurs de résultats	<p>L'existence d'un système statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations de l'efficacité et de l'incidence des programmes</p> <p>L'existence d'un système d'indicateurs de résultats efficace requis pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences</p>	<p>La section 2 du présent document présente les indicateurs de résultat mis en place. Ces indicateurs ont tous fait l'objet de la définition de valeur(s) cibles et indiquent leurs sources et les mécanismes qui permettront de garantir la validité des statistiques (à vérifier in fine)</p> <p>La fonction évaluation sera identifiée dans l'organisation de l'Autorité de gestion et sera chargée de piloter la collecte des données, leur traitement et la mise en œuvre du plan d'évaluation.</p> <p>Du point de vue des opérations à financer, l'ensemble des documents supports qui serviront de base à la transmission des données intégreront les éléments nécessaires à la collecte des indicateurs.</p> <p>Le système d'informations qui sera mis en place prévoit l'intégration de la fonction évaluation et permettra de disposer d'outils de collecte et d'analyse.</p>	<p>Critère qui sera à vérifier in fine</p> <p>Cette condition sera à vérifier une fois les parties complétées dans le PO.</p>

10 Annexes

10.1 Leçons tirées des précédentes programmations

Les programmations 2007-2013 du PO FEDER régional et du PO FSE national ont fait l'objet d'une série d'évaluations et de bilans à mi-parcours, qui ont soulevé les facteurs clés de succès, ainsi que plusieurs points d'attention et de recommandations, qu'il convient de prendre en compte dans la préparation de la future programmation :

- ▶ Pour le PO FEDER 2007-2013 :
 - Evaluations ex-ante et environnementale stratégique du PO FEDER 2007-2013 (Source : DATAR, mai 2006) ;
 - Rapports annuels d'exécution (Dernière version disponible : RAE 2012, juillet 2013) ;
 - Synthèse nationale des évaluations régionales à mi-parcours des PO FEDER (Source : DATAR, 2012) ;
 - Evaluation à mi-parcours du Contrat de Projets Etat-Région et du PO FEDER Bretagne 2007-2013 (Source : Préfecture de région de Bretagne, novembre 2010) ;
 - Bilan de l'impact territorial des projets du PO FEDER 2007-2013, 2012 (Source : Synthèse en annexe du RAE 2012) ;
- ▶ Pour le PO national FSE 2007-2013 :
 - Rapport annuel de suivi du FSE en France (Source : DATAR, 2012).

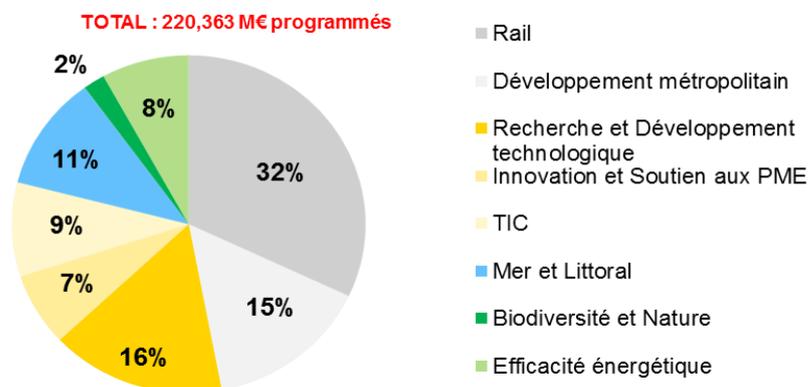
10.1.1 Constats généraux sur la programmation 2007-2013

Le PO FEDER 2007-2013 en Bretagne

Le programme opérationnel breton du FEDER 2007-2013 se décline en quatre axes :

- ▶ Faire de la Bretagne une région européenne accessible et attractive afin de conforter son développement équilibré et durable (Axe 1) ;
- ▶ Accroître la compétitivité et la performance économique régionale par l'innovation et la connaissance (Axe 2) ;
- ▶ Valoriser les atouts exceptionnels de la Bretagne dans le domaine maritime, dans une perspective de développement durable du littoral (Axe 3) ;
- ▶ Préserver l'environnement et prévenir les risques naturels (Axe 4).

Répartition thématique des montants programmés au 31/12/2012
(Hors assistance technique)



Le PO FEDER a connu d'importants retards de programmation au cours de la période 2007-2013, avec un taux de programmation des crédits UE au 1er juillet 2013 de 76,5% et 45% des montants versés, plaçant ainsi la région à l'avant-dernière place des régions françaises (Source : Europ'Act, Etat d'avancement des programmes européens, 1^{er} juillet 2012).

La programmation 2007-2013 a ainsi connu une évolution heurtée :

- ▶ un démarrage relativement lent avec une année 2008 relativement limitée sur l'ensemble des axes, traduisant les délais de mise en place des modalités d'animation et de communication auprès des porteurs de projet ;
- ▶ une forte programmation en 2009 et 2010, en particulier sur l'axe 1 « Accessibilité », axe le plus doté du PO (41,08% de la maquette totale) et caractérisé par des grands projets d'infrastructures (Grande vitesse, tramways), et l'axe 2 « Compétitivité » ;
- ▶ un ralentissement de la programmation à partir de 2011, malgré une année 2012 satisfaisante. Ce ralentissement s'explique par plusieurs facteurs :
 - les délais de mise en œuvre de la révision du PO décidée en 2011 ;
 - la baisse des crédits FEDER sur l'axe 1, la grande majorité des dossiers ayant été programmée en 2009 et 2010 ;
 - les efforts importants consacrés à la sécurisation et la régularisation des dossiers programmés, à la suite de plusieurs contrôles et audits ;
 - les retards pris sur l'action 244 « SCORAN », dotée depuis la révision de 2011 de montants importants (21 M€), et qui a dû faire face à une mise en place plus longue que prévu du syndicat mixte, principal bénéficiaire.

Par ailleurs, la programmation 2007-2013 s'est révélée très inégale selon les axes et objectifs :

- ▶ L'axe 1 « Accessibilité », composé de grands projets d'infrastructures identifiés très en amont de la programmation, se distingue par un taux de programmation très élevé, à hauteur de 86,3% au 31 décembre 2012, supérieur à presque 12 points à celui du reste du PO ;
- ▶ L'axe 2 « Compétitivité », a connu quant à lui une programmation inégale selon ses objectifs :
 - L'objectif 1 « Structurer et développer le système régional d'innovation » a été confronté à un début de programmation difficile, mais a connu une redynamisation forte à partir du second semestre 2011 et en 2012 ayant fait l'objet d'ajustements techniques importants lors de la révision à mi-parcours du PO et du DOMO. Cela s'est traduit notamment par une plus forte cohérence entre les dispositifs, les conclusions opérationnelles des travaux du Schéma régional de l'innovation et les investissements d'avenir (par exemple en lien avec la mise en place de la SATT). Cela s'est traduit également par une meilleure articulation du PO avec le fonds de maturation, les pôles de compétitivité bretons et l'intervention des cofinancements nationaux à travers le Fonds Unique Interministériel ;
 - L'objectif 2 « Soutenir la recherche » fait état d'un taux de programmation satisfaisant de 76% (RAE 2012) ;
 - L'objectif 3 « Promouvoir l'entrepreneuriat » connaît un taux de programmation de 59% (RAE 2012), avec des actions très en deçà des objectifs (Développer les actions collectives et Accompagner les entreprises dans des démarches d'innovation, dont le taux de programmation est respectivement de 27,29% et de 25%). Cet objectif a principalement pâti du ralentissement économique et d'un report des projets d'investissement des acteurs économiques ;
 - L'objectif 4 « Vers une Bretagne à très haut débit » connaît un taux de programmation de 45% mais de fortes incertitudes concernant la réalisation de l'action 244 « SCORAN », liée à la mise en place effective du syndicat mixte.
- ▶ L'axe 3 « Valoriser les atouts dans le domaine maritime » a connu une intense programmation, confirmant la pertinence des actions soutenues ;
- ▶ L'axe 4 « Environnement » connaît un certain retard de programmation (65% fin 2012), mais présente néanmoins des perspectives de dépôt de dossiers satisfaisantes, en particulier dans certains territoires ruraux fortement mobilisés sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

La mise en œuvre du PO FSE national 2007-2013 en Bretagne

Le programme opérationnel FSE 2007-2013 en Bretagne affiche au 1^{er} juillet 2013 un taux d'avancement très satisfaisant, avec un taux de programmation de 95,3% (Source : Europ'Act, Etat d'avancement des programmes européens, 1^{er} juillet 2012).

La mise en œuvre du PO FSE en Bretagne n'a pas rencontré de difficultés structurelles spécifiques au contexte breton. Elle se distingue par certaines caractéristiques (Source : DATAR, Evaluation annuelle 2012 du PO FSE national 2007-2013) :

- ▶ **La priorité donnée à l'égalité Hommes-Femmes**, qui se traduit par une prise en compte très satisfaisante de la priorité transversale dans les critères de sélection des dossiers, et par la mise en place d'une animation spécifique assurée par la Délégation régionale aux droits des femmes. Cette dernière anime le partenariat régional afin de faire émerger des actions en faveur de l'emploi des femmes par le biais notamment des appels à projets, tout en apportant un accompagnement sur ces questions auprès des porteurs de projet FSE ;
- ▶ **La prise en compte du vieillissement actif** dans les opérations d'anticipation et de prévention des mutations économiques, qui ciblent en priorité les publics de plus de 45 ans ;
- ▶ La mise en place d'importantes initiatives de communication.

Les axes d'amélioration majeurs

L'analyse des évaluations permet de mettre en évidence plusieurs axes d'amélioration pour les programmes européens en Bretagne.

Les choix d'orientations stratégiques faits pour la période 2007-2013 se sont tout d'abord révélés très pertinents :

- ▶ Les axes et la majorité des objectifs se sont avérés bien adaptés aux enjeux de développement économique et social des différents territoires bretons, dont la crise est venue souligner la pertinence. **Les retards et difficultés de programmation ne sont pas de nature à remettre en cause structurellement la pertinence de ces choix stratégiques.**
- ▶ La période 2007-2013 en Bretagne se distingue de manière intéressante par :
 - **la volonté de donner une orientation politique forte à la programmation FEDER**, à travers l'axe 1 « Accessibilité » et ses projets liés à la Grande Vitesse visibles et politiquement soutenus ;
 - la forte articulation des volets Innovation et Recherche avec le CPER et les orientations et dispositifs mettant en œuvre le Schéma régional d'innovation, même si ce souci constant d'articulation a pu poser un certain nombre de difficultés dans la mise en œuvre des actions (rigidités liées à la sancturation des cofinancements, complexité des critères de sélection, etc.) ;
- ▶ On peut néanmoins relever un décalage formel entre d'une part les ambitions limitées de l'axe 4 dédié à l'environnement au regard des enjeux significatifs auxquels la région se trouve confrontée dans le domaine, et d'autre part l'omniprésence des problématiques environnementales dans les autres axes (Axe 1 - objectif 2 « mobilité durable » ; Axe 3 dédié à la valorisation scientifique des ressources maritimes).

En matière de déclinaison de ces orientations stratégiques en objectifs spécifiques et actions envisageables, les retards pris et l'évolution de la programmation mettent en lumière les risques que peut faire courir la sanctuarisation d'enveloppes financières importantes sur :

- ▶ **des mesures mono-bénéficiaire ou mono-projet**, à l'instar de l'objectif 1 « Grande Vitesse » ou de l'action 244 « SCORAN » ;
- ▶ **des mesures dont les projets sont identifiés très en amont** et qui engendrent une évolution heurtée de la programmation, avec une fin de programmation moins soutenue.

Enfin, **la mise en œuvre des PO FEDER et FSE a révélé des problèmes importants de qualité des processus de gestion et de suivi tout au long de la programmation**, nécessitant des efforts importants de régularisation a posteriori et engendrant des décalages de projets (certification des dépenses, fiabilité limitée des indicateurs renseignés, appropriation faible des critères de conditionnalité dans la sélection des projets, etc.)

10.1.2 Synthèse des recommandations par évaluation

Les constats généraux évoqués se retrouvent dans chacune des évaluations étudiées dont les synthèses ci-dessous permettent d'étayer l'analyse et de mettre l'accent sur d'autres points d'attention plus précis.

De manière générale, au niveau national :

Synthèse nationale des évaluations régionales à mi-parcours des PO FEDER

La synthèse nationale des évaluations régionales à mi-parcours dresse une série de recommandations pour la future programmation :

- ▶ Mieux cibler les actions de soutien à l'innovation et soutenir les actions de structuration en :
 - Ciblant les financements sur des filières cibles à potentiel élevé de recherche et d'innovation ;
 - Finançant des structures intermédiaires qui interviendraient en soutien des porteurs sur des montants plus limités ;
 - Etudiant la piste des appels à projets sans toutefois les systématiser car ils ne touchent généralement qu'une frange d'entreprises déjà insérées dans le réseau d'innovation ;
 - Regroupant les structures en matière de transfert de technologie, qui sont considérées comme trop nombreuses ;
 - Formant les pôles pour qu'ils jouent un rôle de prescripteur du FEDER auprès des PME membres
 - Renforçant les compétences en matière d'ingénierie financière ;
 - Diffusant la culture de l'innovation à travers la mise en place de modalités de gestion simplifiées et l'appui sur des structures relais pouvant porter une animation forte.
- ▶ **Accompagner davantage les porteurs de projets**, les bénéficiaires interrogés regrettant que les services instructeurs se cantonnent à la gestion administrative des dossiers au détriment d'un accompagnement au montage ;
- ▶ **Améliorer le système d'indicateurs**, le dispositif remplissant dans certaines régions sa fonction d'alerte mais pas sa fonction de suivi des résultats, les données n'étant pas considérées comme fiables ;
- ▶ **Simplifier les systèmes de mise en œuvre** en menant des actions d'animation et de communication auprès des porteurs de projet potentiels et en simplifiant les démarches administratives (ex : guichet unique) ;
- ▶ **Améliorer le pilotage des fonds** en associant davantage les acteurs du territoire (ex : pôles de compétitivité) via des comités de pilotage thématiques.

Le rapport 2012 de suivi du FSE en France

- ▶ **Améliorer le ciblage des actions à destination des seniors** notamment par des formations spécifiques à leur rencontre ;
- ▶ Renforcer l'animation autour de la priorité transversale égalité hommes-femmes et les liens avec les délégués régionaux à l'égalité des chances ;
- ▶ **Proposer dès le démarrage de la programmation un système de suivi stable et homogène** en favorisant la dématérialisation de la saisie des données et la création d'interfaces entre les systèmes des bénéficiaires et le système national ;
- ▶ **Accompagner les services chargés de la saisie des données** et de la contribution aux travaux d'évaluation afin d'améliorer la qualité du suivi des actions.

Les évaluations régionales :

Evaluation à mi-parcours du Contrat de Projets Etat-Région et du PO FEDER 2007-2013 de la région Bretagne

Conduite en 2010, l'évaluation à mi-parcours du CPER et du PO FEDER 2007-2013 dresse une série de constats et de pistes d'amélioration sur les soutiens identifiés dans les domaines d'intervention de la Recherche/Innovation, de l'Environnement et des Mutations économiques.

En matière de recherche et d'innovation :

- ▶ Le volet Recherche a bénéficié d'une maquette unique CPER-PO FEDER, permettant de réserver un cofinancement européen pour les opérations de recherche financées par le CPER, qui s'est également traduit par une instruction facilitée via un dossier unique. Cette imbrication forte du CPER et du PO présente l'avantage de sécuriser des masses critiques de financement sur quelques grands projets structurants. Toutefois, elle réduit d'une part la marge de manœuvre et la capacité d'évolution du PO, ne permettant pas la mobilisation de fonds européens sur de nouvelles opportunités de recherche ; et d'autre part, peut poser des problèmes de compatibilité des modalités d'application sources de décalages de certains projets
- ▶ Les recommandations de l'évaluateur sont les suivantes :
 - Prévoir dans le volet recherche d'un éventuel futur CPER un volant de financement réservé pour des projets émergents en cours de programme ;
 - Lancer une réflexion sur la possible implication des pôles dans la mobilisation de fonds FEDER ;
 - Mobiliser et former des acteurs relais auprès des entreprises pour l'information, sensibilisation, aide au montage de projets européens (y compris FEDER) ;
 - Coordonner plus étroitement la gouvernance opérationnelle du SRI et les décisions sur le financement des actions SRI (notamment opportunités FEDER) ;
 - Mettre la priorité sur le montage d'un ou deux projets de grande envergure en s'appuyant sur les initiatives déjà en cours au niveau régional et/ou national ;
 - Engager la réflexion sur la révision de la maquette du PO FEDER en vue d'un possible rééquilibrage entre les volets innovation et environnement.

En matière d'environnement :

- ▶ L'axe 4 dédié à l'environnement intègre les problématiques majeures identifiées en Bretagne : maîtrise de l'énergie, gestion des déchets, prévention des risques naturels et technologiques, préservation de la biodiversité et des milieux naturels. Néanmoins, les moyens financiers alloués demeurent limités : seulement 13% des fonds FEDER.
- ▶ Certaines thématiques identifiées sont moins bien soutenues dans le PO FEDER que dans le CPER, à l'instar de la qualité de l'eau traitée dans le PO FEADER.
- ▶ Les critères d'éco-conditionnalité synthétisés par un vademecum pâtissent d'une faible appropriation par les services instructeurs et des porteurs de projet.
- ▶ Les recommandations de l'évaluateur sont les suivantes :
 - Mieux valoriser les démarches d'éco-conditionnalité existantes ;
 - Positionner les interventions du PO/CPER dans l'anticipation des politiques de demain : secteur : énergie ; type d'intervention : immatérielle ;
 - Faciliter l'accès aux fonds européens / Renforcer l'animation et la prise en compte de l'environnement au sein des projets d'entreprises

En matière de mutations économiques :

- ▶ Les analyses soulignent une forte dynamique de programmation mais une ambition initiale modérée, à relativiser néanmoins au regard des dispositifs d'anticipation et d'accompagnement existants fortement mobilisés (nationaux et régionaux) et du réseau d'acteurs très actif en Bretagne.

- ▶ Les recommandations de l'évaluateur sont les suivantes :
 - Consolider la connaissance du système d'intervention régionale « mutations économiques » et sa stratégie d'ensemble et valoriser ses résultats
 - *Cibler* les actions 2011-2013 des CPER/volet régional du PO FSE sur les actions à forte valeur ajoutée
 - Intensifier l'utilisation opérationnelle des actions « études/observation »
 - Créer/consolider un réseau de professionnels des programmes européens FSE/FEDER) tourné vers une offre « mutéco » globale pour l'entreprise.

Bilan de l'impact territorial des projets du PO FEDER 2007-2013 (Source : RAE, 2012)

Un bilan territorialisé des fonds européens a été réalisé en 2013, sur la base de la programmation des crédits au 31 décembre 2012. Les principaux résultats pour le FEDER présentés en annexe du rapport annuel d'exécution 2012 mettent en évidence :

- ▶ Une diffusion globale du FEDER sur l'ensemble des territoires de la région, ...
- ▶ ... même si les plus grands pôles urbains et les villes moyennes bénéficient de la majorité des projets de recherche, d'innovation et de transport en commun propres. Ces projets sont toutefois à rayonnement régional, et peuvent profiter à l'ensemble des territoires en matière de retombées économiques, touristiques et de mobilité ;
- ▶ Certains territoires à dominante plus rurale se sont également fortement mobilisés, en particulier et de manière tout à fait remarquable sur les actions collectives auprès des entreprises, la biodiversité et les actions en faveur de l'efficacité énergétique (par exemple, les territoires du Mené ou du Kreiz-Breizh pour des investissements en unités de méthanisation, chaufferies-bois ou installations photovoltaïques) ;
- ▶ L'axe dédié à la Mer et au littoral a de même bénéficié aux espaces côtiers de manière globalement diffuse, même si les investissements dans les ports de commerce ont privilégié les sites de Brest, Concarneau et Lorient.

10.2 La qualité du diagnostic territorial et la hiérarchisation des enjeux

programmation s'appuient sur des enjeux de développement local pertinents, partagés par le partenariat Etat-Région et les parties prenantes locales, et étayés par des constats et données objectives et de qualité.

Elles portent ainsi une appréciation sur la qualité du diagnostic territorial stratégique de Bretagne remis à la DATAR début décembre, au regard de la démarche qui a guidé son élaboration, de sa complétude par rapport aux priorités nationales et européennes, et de sa pertinence en tant que document stratégique d'aide à la rédaction des programmes opérationnels 2014-2020.

« Dans le cadre de la préparation des futurs programmes européens, il vous revient avec le Président du conseil régional, et en vous appuyant sur un partenariat élargi, de réaliser un diagnostic territorial interfonds. Compte tenu de l'orientation donnée aux prochains programmes européens, l'exercice est ciblé sur les objectifs thématiques dans lesquels s'inscrivent l'ensemble des fonds, priorités de l'Union et les priorités transversales arrêtées dans les projets de règlement.

[...] Pour le FEDER et le FSE, une attention particulière sera portée sur les objectifs faisant l'objet de la concentration thématique.

[...] Le diagnostic contribuera à faire évoluer la stratégie régionale de l'innovation vers une stratégie de spécialisation intelligente davantage ciblée sur les filières clés.

En outre, il s'attachera à analyser l'état de l'environnement de la région, dans la perspective de l'évaluation stratégique environnementale des programmes.

[...] Une restitution des travaux est demandée pour la fin de mois d'octobre 2012 selon le format défini dans l'annexe « cadre de restitution du diagnostic ». Il est attendu une restitution des principaux enjeux et, si possible, les orientations stratégiques qui en découlent, de même qu'un éclairage sur les synergies à rechercher entre fonds.

[...] Dans cette optique, il est nécessaire de mobiliser le partenariat élargi tel que précise à l'article 5 du projet de règlement général et que les acteurs des différents territoires concernés (urbain, rural, littoral, montagne) contribue à l'exercice. [...] »

Circulaire de la DATAR du 16 juillet 2012 portant sur l'accompagnement méthodologique aux DTS préparatoires aux programmes post 2013

10.2.1 Une démarche structurée et méthodique, reposant sur une concertation régionale très large et des données de qualité

Un document très structuré et méthodique

Remis à la DATAR en décembre 2012, à la suite de travaux commencés en juillet, le diagnostic territorial stratégique de Bretagne est composé d'un seul document comprenant:

- Une synthèse introductive présentant les grandes données démographiques, économiques et de l'organisation du territoire breton. Il s'agit plus de constats sur la situation initiale que d'un exercice d'identification des dynamiques futures, la majorité des chiffres étant rétrospectifs (période 1999-2009 pour la plupart) et rarement prospectifs ;

- ▶ Pour chaque objectif thématique de l'Union européenne, une fiche établie d'après un modèle précis et cadré. Un état des lieux synthétique, un tableau AFOM, une liste (non hiérarchisée) des principaux enjeux découlant du tableau, une déclinaison territoriale des enjeux de la thématique, un rapprochement entre ces enjeux et les priorités transversales de l'UE et une bibliographie ;
- ▶ Deux fiches sectorielles (Agriculture, IAA et forêt + Pêche et aquaculture) construites selon la même architecture que les fiches thématiques, hormis les priorités transversales de l'UE ;
- ▶ Cinq fiches de priorités transversales organisées autour des entrées territoriales préconisées par la DATAR présentant une trame plus « libre » mais contenant systématiquement une synthèse des enjeux, une explicitation de la gouvernance et une bibliographie ;
- ▶ Une note de cadrage méthodologique très détaillée, contribuant à la production de tableaux des priorités transversales UE et des fiches territoriales homogènes et précises.

Une démarche d'élaboration analytique et participative

Le diagnostic a été élaboré en deux phases

Le diagnostic a été réalisé en s'appuyant sur l'assistance d'un groupement de bureaux d'étude. Leurs travaux ont été complétés par les services de l'Etat afin d'y intégrer les observations faites par les partenaires régionaux lors d'une phase de concertation.

- ▶ Phase 1 (Juillet – Septembre), axée essentiellement sur l'analyse des documents existants et des entretiens téléphoniques, aboutissant à la production d'un rapport intermédiaire ;
- ▶ Phase 2 (Septembre – Décembre), qui a vu la poursuite du diagnostic et le lancement d'une large concertation régionale. Remise du rapport définitif à la DATAR en décembre.

La conception du diagnostic et l'identification des enjeux se sont appuyées sur une large et longue concertation régionale

Le diagnostic, piloté par les services de l'Etat avec le concours de l'INSEE et l'association forte du Conseil régional, est le fruit d'une large concertation entre acteurs régionaux. Cette concertation s'est poursuivie à la suite du diagnostic, dans le but de hiérarchiser les enjeux identifiés par le document.

La conception du diagnostic a mobilisé une large palette d'acteurs :

- ▶ La concertation régionale s'est ouverte le 26 septembre 2012 lors du séminaire d'échange et de travail relatif à la programmation des programmes européens pour la période 2014/2020. Présidé par le préfet de région Bretagne, ce séminaire a réuni des représentants du « B16 », la conférence territoriale bretonne et du réseau consulaire (les 3chambres consulaires régionales) et a permis de présenter et de discuter les premiers éléments du diagnostic ;
- ▶ Le Comité régional de suivi des fonds européens du 9 novembre 2012, co-présidé par le préfet de région et le président du Conseil régional a été l'occasion de présenter un projet de version finale à près de 150 participants (collectivités territoriales, acteurs économiques et universitaires, etc.) et d'échanger sur les orientations stratégiques. Les débats du comité ont fait apparaître le besoin d'élargir la concertation ;
- ▶ Tout au long de cette période de concertation, les contributions des acteurs régionaux ont été accueillies, permettant ainsi d'intégrer des précisions et modifications au diagnostic.

La concertation régionale s'est poursuivie en 2013 afin de hiérarchiser les enjeux identifiés par le diagnostic.

Sous pilotage du Conseil régional, six groupes de travail se sont réunis en mai 2013 pour reprendre les enjeux listés par le diagnostic territorial, les hiérarchiser et en tirer les actions prioritaires. Les groupes étaient organisés autour de six enjeux transversaux reprenant de façon transversale les objectifs thématiques du diagnostic, à savoir : « Accessibilité et raccordement », « Agriculture et développement rural », « Climat environnement », « Développement économique, innovation, soutien aux PME », « Inclusion sociale, formation, emploi » et « Mer et littoral ».

La mobilisation des acteurs s'est révélée très large puisque chaque groupe était composé de représentants des collectivités territoriales et pays, de partenaires économiques et sociaux et de personnalités qualifiées.

A l'issue de la réunion, chaque groupe de travail a remis un document de synthèse listant des propositions « structurées et hiérarchisées » d'objectifs prioritaires, déclinés en priorités d'investissements propres à la région.

La Conférence des Affaires Européennes s'est ensuite réunie le 20 juin à l'initiative de la Région Bretagne afin que soient communiqués les premiers éléments de synthèse issus de ces travaux.

Le diagnostic s'inscrit dans la tradition de concertation bretonne

Les rédacteurs du diagnostic se sont largement appuyés sur des documents ayant préalablement fait l'objet d'une concertation et d'un consensus parmi les acteurs bretons. Pour ne citer que les plus récents : le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles 2011-2015 (2011), le SCORAN (2011), le projet Bretagne THD (2012) et le Pacte électrique breton (2010).

L'utilisation de données de qualité

La démarche s'est appuyée sur un travail important d'objectivation des constats qui nous permet de confirmer la grande qualité des éléments sur lesquels le diagnostic et ses conclusions se fondent. En effet, le diagnostic se caractérise par un recours systématique à :

- ▶ Des données sourcées : précision de la source pour chaque tableau et document cartographique dans la partie introductive, bibliographie consultée à la fin de chacune des 17 fiches. Par exemple, le paragraphe de l'objectif thématique 5 faisant référence aux inondations s'appuie dans son intégralité sur le document « L'environnement en Bretagne, cartes et chiffres clés » cité dans la bibliographie ;
- ▶ Des données récentes : les sources INSEE citées datent du dernier recensement et la grande majorité de la bibliographie utilisée a été publiée après 2008. Ainsi, le document « L'environnement en Bretagne, cartes et chiffres clés » mentionné ci-dessus date de 2011 ;
- ▶ Des données fiables : les documents source ont été établis par les collectivités territoriales, les services déconcentrés de l'Etat en région, des cabinets extérieurs reconnus, etc.

10.2.2 Un diagnostic complet, riche et couvrant bien l'ensemble des enjeux

Un diagnostic exhaustif au regard des exigences de la DATAR

Le diagnostic est globalement conforme aux exigences définies par la DATAR dans sa circulaire du 12 mars 2012, et au cadre commun de restitution proposé par la circulaire du 16 juillet 2012 :

- ▶ Le diagnostic suit la méthode AFOM qui permet de repérer les atouts et faiblesses internes ainsi que les opportunités et menaces externes. A la suite de chaque matrice AFOM, les enjeux stratégiques qui en découlent sont systématiquement déclinés. Cependant, ils ne sont pas priorisés ;
- ▶ Les huit priorités transversales de l'UE sont traitées pour chaque thématique sur le modèle proposé par la circulaire du 16 juillet, même si de manière relativement inégale (on peut par exemple opposer le traitement quasi inexistant de ces priorités pour l'objectif thématique 5 au tableau rempli de manière très complète pour l'objectif thématique 8) ;
- ▶ Le diagnostic est structuré autour des dix objectifs thématiques européens, déclinés clairement pour chacun d'entre eux de manière territoriale voire transnationale et interrégionale lorsque la documentation exploitée le permet. Il est à noter que le choix des entrées territoriales a fait l'objet d'une attention toute particulière puisqu'il est justifié et explicité dans la note de cadrage et cherche à répondre au mieux aux réalités bretonnes ;
- ▶ Ces dix objectifs thématiques sont complétés par deux fiches « filières », une première pour les filières IAA-agriculture-sylviculture et une deuxième pour la filière pêche-aquaculture et cinq fiches territoriales, dont une sur les territoires urbains et une autre sur les territoires ruraux, comme préconisé par la DATAR ;

- Quelques pistes de synergies à rechercher entre les fonds sont listées dans la partie conclusive, mais les moyens effectifs de leur mise en œuvre restent encore à développer.

Une bonne couverture des enjeux européens et nationaux

Couvrant les dix objectifs thématiques définis dans le Cadre Stratégique Commun, le diagnostic s'attache à apprécier la situation bretonne au regard des objectifs de la Stratégie Europe 2020 et des enjeux français les déclinant au niveau national.

L'ensemble des enjeux mis en avant par les services de la Commission européenne sur le programme national de réforme ou le développement de l'accord de partenariat 2014-2020 est analysé du point de vue de la situation bretonne, comme l'illustre le tableau ci-dessous. L'enjeu national relatif à la promotion de l'entrepreneuriat apparaît néanmoins insuffisamment traité. En effet, si le thème de l'activité des PME (objectif thématique 3) est abordé de façon complète au regard de l'accompagnement des entreprises existantes à travers des thèmes comme l'innovation, l'exportation ou de la qualification de la main d'œuvre, **la création de nouvelles entreprises est à peine évoquée.**

Couverture par le diagnostic territorial stratégique de Bretagne des enjeux nationaux déclinant la stratégie Europe 2020

DOCUMENT DE TRAVAIL DE LA COMMISSION Évaluation du PNR pour 2012 et du programme de stabilité de la France (Extraits)	POSITION DES SERVICES DE LA COMMISSION sur le développement d'un Accord de Partenariat et de programmes en France pour la période 2014-2020 (Extraits)	DIAGNOSTIC TERRITORIAL STRATEGIQUE DE BRETAGNE (Extraits des enjeux et analyses AFOM)
<ul style="list-style-type: none"> ► « Prendre des mesures pour améliorer l'environnement des entreprises et développer la capacité d'innovation et d'exportation des entreprises, notamment des PME et des entreprises de taille intermédiaire » 	<ul style="list-style-type: none"> ► Accroître l'investissement des R&D et innovation des entreprises, notamment les PME et les entreprises de taille intermédiaires (ETI), développer les produits et les services ainsi que le transfert technologique: 	<ul style="list-style-type: none"> ► « Renforcer les partenariats entre recherche publique et entreprises en s'appuyant sur le réseau breton de l'innovation, les pôles de compétitivité et les nouveaux dispositifs issus du PIA » ► « Faciliter l'accès des PME à l'innovation et renforcer les capacités de management de l'innovation dans les PME »
<ul style="list-style-type: none"> ► « La part que représentent les secteurs manufacturiers de haute technologie est peu importante et que l'engagement des entreprises françaises de taille intermédiaire dans la recherche et l'innovation est insuffisant » 	<ul style="list-style-type: none"> ► « Développer les infrastructures de recherche et innovation, la promotion des centres de compétences et améliorer les mécanismes de gouvernance » 	<ul style="list-style-type: none"> ► « Présence de pôles et clusters : vecteur d'image et leviers d'innovation » ► « Une offre d'enseignement supérieur et de recherche diversifiée et répartie sur l'ensemble du territoire »
	<ul style="list-style-type: none"> ► « Augmenter la productivité des PME par le soutien de l'innovation, en particulier en facilitant l'exploitation commerciale de nouvelles idées et promouvoir l'entrepreneuriat et la création de nouvelles entreprises » 	<ul style="list-style-type: none"> ► « Trois pôles de compétitivité implantés en Bretagne sur les filières principales : 66% des établissements adhérents sont des PME » ► « Un réseau de PME peu exportatrices » ► Peu de précisions concernant la promotion de l'entrepreneuriat et l'aide à la création d'entreprises, notamment auprès de certains publics cibles (chercheurs, jeunes, etc.)

- ▶ « **Dans les zones rurales, développer les applications et services de TIC** pour améliorer la compétitivité des entreprises agricoles, sylvicoles et de la transformation agroalimentaire et renforcer le tourisme rural »
- ▶ « Une des ambitions régionales forte est donc d' « assurer les mêmes droits et les mêmes services entre les zones rurales et les zones denses » tout en veillant à « garantir l'attractivité de la Bretagne et sa compétitivité malgré son éloignement géographique et sa situation péninsulaire »
- ▶ « Encourager l'accès à la formation tout au long de la vie afin de contribuer au maintien en activité des travailleurs plus âgés et renforcer les mesures visant le retour à l'emploi »
- ▶ « **Augmenter la participation des travailleurs âgés au marché du travail** en améliorant leur réinsertion professionnelle par une formation continue adaptée aux besoins du marché et par un renforcement de l'orientation »
- ▶ « Le moindre accès des seniors à la formation professionnelle continue, dans un contexte de vieillissement de la population active »
- ▶ « Favoriser l'accès à la formation et à la qualification des publics fragilisés ([...], seniors,...) »
- ▶ « **Favoriser un meilleur accès à la formation tout au long de la vie**, la mise à niveau des aptitudes et des compétences de la main d'œuvre et l'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail »
- ▶ « Sécurisation des parcours de formation et des trajectoires professionnelles tout au long de la vie de l'ensemble des publics ; gestion, facilitation et anticipation des transitions, décloisonnement des dispositifs et organisation des complémentarités, prévention du décrochage dans l'ensemble des voies de formation »
- ▶ « **Améliorer l'employabilité des jeunes**, en particulier ceux qui sont les plus exposés au risque de chômage, en prévoyant notamment des programmes d'apprentissage plus nombreux et de meilleure qualité »
- ▶ « Réflexion sur les capacités et les modalités d'accueil des entreprises dans le cadre de l'ensemble des formations (dont stagiaires de l'apprentissage et de l'alternance) »
- ▶ « Soutien de l'accès à la formation et à la qualification des publics fragilisés (jeunes sans qualification ni emploi, [...]) »
- ▶ « Cibler le soutien des fonds européens sur la réduction de la consommation énergétique »
- ▶ « Poursuivre la rénovation du parc de logements existant pour réduire la consommation d'énergie »
- ▶ « Pérennisation de la structuration régionale autour des économies d'énergie »
- ▶ « Appui à la structuration de l'offre sur les marchés de l'éco-construction »
- ▶ « Soutenir des plans d'actions "personnalisés" permettant aux entreprises de réduire leur consommation énergétique »
- ▶ « Informer et sensibiliser les agriculteurs et les industriels sur les possibilités de produire de l'énergie de sources renouvelables »

- ▶ « **Soutenir des projets de transports durables**, permettant à la fois une réduction des émissions de gaz à effet de serre (26% de ces émissions proviennent du transport) »

- ▶ « Favoriser la production d'énergie de source renouvelable, »

- ▶ « Soutenir des investissements destinés à l'adaptation aux changements climatiques »
- ▶ « Soutenir en priorité des investissements et des changements de pratiques »

- ▶ Poursuivre les efforts en matière de protection de la biodiversité et du réseau Natura 2000 et les autres zones à Haute Valeur Naturelle.

- ▶ « Développer les modes de transports alternatifs et favoriser les modes doux de déplacements »

- ▶ « Favoriser le report modal du transport de marchandises notamment par le développement du ferroutage et du transport maritime »

- ▶ Dans l'objectif thématique 7, la problématique des transports apparaît d'avantage envisagée sous l'angle de l'accessibilité et de la mobilité interne que des projets de transports durables

- ▶ « Poursuite de la politique de développement des énergies renouvelables en Bretagne en valorisant les potentiels bretons (vent, soleil, courants marins, biomasse valorisation énergétique des déchets urbains, etc.) : le Pacte électrique Breton et son articulation avec le SRCAE »

- ▶ « Mise en œuvre d'actions visant à s'adapter aux changements climatiques et à les atténuer (à développer en fonction du SRCAE) »

- ▶ « Ambition de faire de la Bretagne une région éco-pionnière et responsable grâce au numérique »

- ▶ « Eco-rénovation et eco -construction constituent 2 enjeux majeurs pour les TPE et les PME bretonnes compte tenu de l'importance de l'habitat individuel dans la région »

- ▶ « Préservation des milieux, de leurs mosaïques, de leur diversité et de leur fonctionnalité, de la diversité des espèces et des sites d'intérêt géologique »

- ▶ « Mise en réseau des acteurs et des données, renforcement de l'expertise scientifique de sauvegarde, de conservation et de gestion des espèces et des milieux »

10.2.3 Un outil d'aide à la décision à l'opérationnalité limitée

Malgré la qualité des constats et des données utilisées, le diagnostic s'avère plus descriptif que conclusif et opérationnel :

- ▶ Le diagnostic ne présente pas de hiérarchisation globale des enjeux et orientations stratégiques, ce qui ne permet pas de hiérarchiser directement les objectifs thématiques au regard des besoins du territoire. La réflexion sur les méta-enjeux présente dans la conclusion est tout à fait pertinente au regard des spécificités bretonnes mais aurait eu une plus grande force structurante en intervenant dès le début du diagnostic, d'autant plus que son caractère prospectif aurait été un bon complément à la présentation descriptive de l'introduction ;
- ▶ La réflexion sur les leviers d'action est peu présente. En effet, les enjeux listés par le diagnostic sont peu souvent opérationnels (par exemple « Conforter les secteurs de recherche dont le niveau d'excellence internationale est reconnu » pour l'objectif thématique 1) et ne permettent donc pas de déduire des investissements prioritaires pour chaque objectif thématique. Néanmoins, certaines fiches font apparaître des débuts de réflexion allant dans ce sens. Ainsi, la fiche thématique 6 décline des leviers d'action pour certains enjeux identifiés ;
- ▶ La question des synergies interfonds n'est quasiment pas traitée puisqu'elle est absente des fiches thématiques et simplement évoquée dans la conclusion. Pourtant, une réflexion sur les potentielles articulations des objectifs et enjeux avec les différents fonds de l'Union Européenne ainsi que les autres sources de financement propres au contexte national ou régional (type CPER) aurait conféré au diagnostic un caractère plus opérationnel.

La qualité des analyses AFOM et des fiches thématiques s'avère de plus inégale :

- ▶ Certaines fiches manquent parfois de clarté. Par exemple, les différentes entrées de la fiche AFOM de l'objectif thématique 1 ne sont pas explicitement organisées par catégorie alors qu'on peut pourtant déceler quatre grands points, à savoir : filières économiques, recherche, réseaux et enseignement supérieur. De même, les enjeux découlant de cette matrice ne suivent pas de structure particulière ;
- ▶ En revanche, d'autres fiches sont très bien organisées. Ainsi, la fiche AFOM de l'objectif thématique 6, de même que les enjeux listés à sa suite, reprennent les grandes parties de l'état des lieux correspondant ;
- ▶ La territorialisation des enjeux, adaptée aux réalités du territoire breton, est un atout incontestable du diagnostic. En effet, le diagnostic présente une double lecture territoriale des enjeux, thématique puis combinée dans les fiches spécifiques, présentant ainsi un premier support à la mise en œuvre opérationnelle des programmes. La présentation synthétique des spécificités de chaque territoire et de l'organisation de la gouvernance locale sont autant de clés supplémentaires pour accompagner la décision. On regrettera néanmoins que ces fiches spécifiques ne présentent pas non plus de réflexions interfonds alors même que la conclusion du diagnostic rapporte que « les entrées territoriales développées [...] permettent [...] de faire ressortir des territoires cumulant de nombreux enjeux, qui pourraient de ce fait justifier d'une intervention croisée des différents fonds ».

10.3 Tableaux d'analyse de la qualité des indicateurs

Indicateurs de résultat

Légende	
	Indicateur à revoir entièrement
	Modifications importantes attendues
	Précisions attendues
	OK
	Intitulé ne pouvant être modifié car il s'agit d'un indicateur commun
	N.C Non connu
	Faible Point d'attention

REF	INDICATEURS DE RESULTAT	OBJECTIFS SPECIFIQUES	CLARTE				Commentaires	PERTINENCE				Commentaires	FAISABILITE				REALISME			Synthèse générale	Recommandations générales
			Formulation claire et sans ambiguïté	Existence d'une unité de mesure	Valeur cible pouvant être cumulative	Existence d'un consensus des parties-prenantes		Pertinence par rapport à l'objectif spécifique	Capacité du PO à exprimer le résultat attendu compte tenu des moyens	Représentativité de l'indicateur par rapport aux actions envisagées	Source accessible et disponible		Responsable du renseignement	Fréquence de reporting permettant une actualisation pour 2018 et 2022	Valeurs cibles justifiées	Valeurs réalistes au regard du passé et des moyens mis en œuvre	Commentaires				
1.1	Taux de couverture de la population bretonne par le THD	Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton	Oui	Oui	Oui	Oui	Indicateur clair	Forte	Forte	Forte	Indicateur pertinent	Facilement	E-Megalis	Oui	Sources et modalités de collecte vérifiées	Oui	Oui	En ligne avec les projections de déploiement d'E-Megalis			
1.2	Taux de connexion à Internet des foyers bretons	Contribuer au développement de la culture numérique et des nouvelles pratiques sur le territoire breton	Oui	Oui	Oui	Oui	Indicateur clair	Forte	Forte	Forte	Indicateur pertinent	Moyennement	Etude Marsouin / CREDOC	Oui	Nécessite l'actualisation de l'étude Marsouin - A prévoir dans la mise en œuvre du PO (Assistance technique)	Oui	Oui	Cible cohérente		- Commentaire de l'Autorité de gestion : "Pour la première version finale, indication du seul taux de connexion, avec travail engagé en parallèle pour le corrélater aux débits". - Nécessite de retravailler et prévoir dans la mise en œuvre du PO l'actualisation de l'étude Marsouin	
2.1	DIRD administrations	Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen	Oui	Oui	Oui	Oui	Indicateur clair	Limitée	Moyenne	Limitée	Indicateurs qui s'avèrent certes pertinents au regard des actions financées mais sur lesquels le PO n'aura par nature que très peu d'influence. Par ailleurs, la pertinence de l'indicateur DIRD A paraît limitée car ne rendant pas suffisamment compte de la compétitivité de la R&D bretonne dans l'espace UE (objectif spécifique retenu)	Facilement	MESR	Non	Indicateurs facilement disponibles mais impossibilité d'avoir des données plus récentes que N-4	Oui	Oui	Hypothèse basse d'un maintien du rythme de progression par rapport à 2007-2013		- Indicateurs faciles à suivre. Néanmoins, l'influence du PO s'avère limitée et la disponibilité des données ne permet pas d'avoir une actualisation très récente. - L'indicateur DIRD A paraît moyennement pertinent car ne rendant pas suffisamment compte de la compétitivité de la R&D bretonne dans l'espace UE (objectif spécifique retenu)	
2.2	DIRD Entreprises	Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes	Oui	Oui	Oui	Oui	Indicateur clair	Forte	Moyenne	Forte	Indicateurs qui ne permet pas d'apprécier l'amélioration de la compétitivité des entreprises bretonnes	Facilement	MESR	Non		Oui	Oui	Hypothèse basse d'un maintien du rythme de progression par rapport à 2007-2013			
2.3	Taux de défaillance des entreprises sur 3 ans	Renforcer le potentiel productif de la Bretagne	Oui	Oui	Oui	Oui	Indicateur clair	Moyenne	Forte	Moyenne		Facilement	INSEE	Oui		Oui	Oui	Baisse de 10% du taux de défaillance		Indicateur qui mesure la vitalité d'un tissu économique local mais non sa compétitivité. Aurait été intéressant de segmenter par type de secteurs (industrie, tertiaire) et types d'entreprises (nouvellement créés) a minima	
3.1	Part des moyens de productions électriques renouvelables raccordés dans les capacités de productions électriques bretonnes	Augmenter la production d'énergie renouvelable en Bretagne	Oui	Oui	Oui	Oui	Indicateur clair	Forte	Forte	Forte	Indicateur pertinent	Facilement	GIP Bretagne Environnement	Oui		Oui	Oui	Projections fixées par le SRCAE			
3.2	% de baisse de la Consommation énergétique du bâti résidentiel (Ktep)	Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne	Oui	Oui	Oui	Oui	Indicateur clair	Forte	Forte	Forte	Indicateur pertinent	Facilement	GIP Bretagne Environnement	Oui		Oui	Oui	Projections fixées par le SRCAE			
3.3	Hausse du nombre de voyages effectués avec les transports collectifs régionaux et urbains	Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transport durable régionaux et urbains	Oui	Oui	Oui	Oui	Indicateur clair	Forte	Forte	Forte	Indicateur pertinent	Facilement	Conseil régional	Oui		Oui	Oui	Cible cohérente			
4.1	Nb de participants obtenant une certification/qualification au terme de leur participation	Accroître le taux de réussite à la qualification pour les demandeurs d'emploi participants, en lien avec les besoins de l'économie régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Indicateur clair	Forte	Forte	Forte	Indicateur pertinent	Facilement	Conseil régional	Oui		Oui	Oui				

Indicateurs de réalisation

Légende

	Indicateur à revoir entièrement
	Modifications importantes attendues
	Précisions attendues
	OK
	Intitulé ne pouvant être modifié car il s'agit d'un indicateur commun
	N.C Non connu
	Faible Point d'attention

INDICATEURS DE REALISATION	OBJECTIFS SPECIFIQUES	TYPE	CLARTE							PERTINENCE				FAISABILITE				REALISME			Synthèse générale	Recommandations générales
			Formulation claire et sans ambiguïté	Existence d'une unité de mesure	Valeur cible pouvant être cumulative	Existence d'un indicateur commun à privilégier (uniquement pour les indicateurs spécifiques)	Initulé identique au règlement (uniquement pour les indicateurs communs)	Initulé du règlement à reprendre (uniquement pour les indicateurs communs)	Existence d'un consensus des parties-prenantes	Commentaires	Pertinence par rapport à l'objectif spécifique	Capacité du PO à exprimer le résultat attendu compte tenu des moyens	Représentativité de l'indicateur par rapport aux actions envisagées	Commentaires	Source accessible et disponible	Responsable du renseignement	Fréquence de reporting permettant une actualisation pour 2018 et 2022	Commentaires	Valeurs cibles justifiées	Valeurs réalisées au regard du passé et des moyens mis en œuvre		
Nombre de nouveaux locaux rattachés au THD suite aux actions cofinancées	Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton	Spécifique	Oui	Oui	Oui	Non		Oui	Indicateur clair	Forte	Forte	Forte	Indicateur qui apparaît pertinent	Facilement	EMegalis	Oui		Oui	Oui	Projections E-Megalis, sur la base d'hypothèses prudente de réalisations et de remontées des dépenses		
Nb de nouveaux usages et services numériques accompagnés	Contribuer au développement de la culture numérique et des nouvelles pratiques sur le territoire breton	Spécifique	Non	Oui	Oui	Non		Oui	Definition et périmètre des usages à préciser	Forte	Forte	Forte	Indicateur qui apparaît pertinent	Facilement	Conseil régional	Oui	Collecte s'appuyant sur le renseignement dans Synergie par les porteurs de projet	Oui	Oui	Cible cohérente		Préciser le périmètre des usages
Nb de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées (ETP)	Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen	Commun					Oui	Oui	Indicateur clair	Forte	Forte	Forte	Indicateur qui apparaît pertinent	Facilement	Conseil régional	Oui	Collecte s'appuyant sur le renseignement dans Synergie par les porteurs de projet.	Oui	Oui	Cible cohérente		
Nb de montages de projets européens accompagnés	Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen	Spécifique	Non	Oui	Oui	Non		Oui	Definition des montages de projets européens à préciser	Forte	Forte	Forte	Indicateur qui apparaît pertinent	Facilement	Rapport d'activité de l'UEB	Oui		Oui	Oui	Cible cohérente		Préciser la définition de "montages de projets européens"
Nb de projets d'innovation soutenus	Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes	Spécifique	Oui	Oui	Oui	Non		Oui	Indicateur clair	Forte	Forte	Forte	Indicateur qui apparaît pertinent	Facilement	Conseil régional SATT	Oui		Oui	Oui	Cible cohérente		
Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux sur le marché	Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes	Commun					Oui	Oui	Indicateur clair	Forte	Forte	Forte	Indicateur qui apparaît pertinent	Facilement	Conseil régional	Oui	Collecte s'appuyant sur le renseignement dans Synergie par les porteurs de projet	Non	NC	Valeur cible à justifier		Valeur cible à justifier
Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour l'entreprise	Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes	Commun					Oui	Oui	Indicateur clair	Forte	Forte	Forte	Indicateur qui apparaît pertinent	Facilement	Conseil régional	Oui	Collecte s'appuyant sur le renseignement dans Synergie par les porteurs de projet	Non	NC	Valeur cible à justifier		Valeur cible à justifier
Nb d'entreprises collaborant avec des organismes de recherche	Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes	Commun					Oui	Oui	Indicateur clair	Forte	Forte	Forte	Indicateur qui apparaît pertinent	Facilement	Conseil régional	Oui	Collecte s'appuyant sur le renseignement dans Synergie par les porteurs de projet	Oui	Oui	Cible cohérente		
Nb d'entreprises soutenues (dont bénéficiant d'un soutien non financier)	2.3 Renforcer le potentiel productif de la Bretagne	Commun					Oui	Oui	Indicateur clair	Forte	Forte	Forte	Indicateur qui apparaît pertinent	Facilement	Conseil régional	Oui	Collecte s'appuyant sur le renseignement dans Synergie par les porteurs de projet	Oui	Oui	Cible cohérente		
Nb d'entreprises soutenues (dont bénéficiant de subventions / bénéficiant d'un soutien financier autre que subvention (ingé IT))	2.3 Renforcer le potentiel productif de la Bretagne	Commun					Oui	Oui	Indicateur clair	Forte	Forte	Forte	Indicateur qui apparaît pertinent	Facilement	Conseil régional	Oui	Collecte s'appuyant sur le renseignement dans Synergie par les porteurs de projet	Oui	Oui	Cible cohérente		

Légende	
	Indicateur à revoir entièrement
	Modifications importantes attendues
	Précisions attendues
	OK
	Intitulé ne pouvant être modifié car il s'agit d'un indicateur commun
	N.C Non connu
	Faible Point d'attention

INDICATEURS DE REALISATION	OBJECTIFS SPECIFIQUES	TYPE	CLARTE					Commentaires	PERTINENCE			Commentaires	FAISABILITE			REALISME			Synthèse générale	Recommandations générales		
			Formulation claire et sans ambiguïté	Existence d'une unité de mesure	Valeur cible pouvant être cumulative	Existence d'un indicateur commun à privilégier (uniquement pour les indicateurs spécifiques)	Intitulé identique au règlement (uniquement pour les indicateurs communs)		Intitulé du règlement à reprendre (uniquement pour les indicateurs communs)	Existence d'un consensus des parties-prenantes	Pertinence par rapport à l'objectif spécifique		Capacité du PO à exprimer le résultat attendu compte tenu des moyens	Représentativité de l'indicateur par rapport aux actions envisagées	Source accessible et disponible	Responsable du renseignement	Fréquence de reporting permettant une actualisation pour 2018 et 2022	Commentaires			Valeurs cibles justifiées	Valeurs réalisées au regard du passé et des moyens mis en œuvre
Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables (MW)	Augmenter la production d'énergie renouvelable en Bretagne	Commun				Oui		Oui	Indicateur clair	Forte	Forte	Forte	Indicateur qui apparaît pertinent	Facilement	Conseil régional	Oui	Collecte s'appuyant sur le renseignement dans Synergie par les porteurs de projet.	Oui	Oui	Cible cohérente		
Réalisation de la tranche fonctionnelle prévue dans le cadre du développement du Port de Brest en tant que plate-forme d'accueil de la filière EMR	Augmenter la production d'énergie renouvelable en Bretagne	Etape clé	Oui	Oui	Oui	Non		Oui	Indicateur clair	Forte	Forte	Forte	Indicateur qui apparaît pertinent	Facilement	Conseil régional	Oui		Oui	Oui	Cible cohérente		
Nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique	Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne	Commun					Oui	Oui	Indicateur clair	Forte	Forte	Forte	Indicateur qui apparaît pertinent	Facilement	Oui	Oui	Collecte s'appuyant sur le renseignement dans Synergie par les porteurs de projet.	Oui	Oui	Cible cohérente		
Diminution estimée ANNUELLE des émissions de GES	Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne	Commun					Oui	Oui	Indicateur clair	Forte	Forte	Forte	Indicateur qui apparaît pertinent	Facilement	Oui	Oui	Collecte s'appuyant sur le renseignement dans Synergie par les porteurs de projet.	Oui	Oui	Cible cohérente		
Nombre de nouveaux pôles et/ou services multimodaux créés ou améliorés	Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transport durable	Commun					Oui	Oui	Indicateur clair	Forte	Forte	Forte	Indicateur qui apparaît pertinent	Facilement	Conseil régional	Oui	Collecte s'appuyant sur le renseignement dans Synergie par les porteurs de projet.	Oui	Oui	Cible cohérente		
Nombre de demandeurs d'emploi participant aux actions de formation qualifiante cofinancées	Accroître le taux de réussite à la qualification pour les demandeurs d'emploi participants, en lien avec les besoins de l'économie régionale	Spécifique	Oui	Oui	Oui	Non		Oui	Indicateur clair	Forte	Forte	Forte	Indicateur qui apparaît pertinent	Facilement	Oui	Oui	Collecte s'appuyant sur le renseignement dans Synergie par les porteurs de projet.	Oui	Oui	Cible cohérente		

10.4 Liste des entretiens réalisés

Conseil régional	François-Nicolas SOURDAT	Adjoint au DGS
	Sylvie COURATIN	Directrice des Affaires européennes et internationales
	Anne-Laure VALLAURI	Chef du service Politique de Cohésion
	Jean-Marie JACQ	Chef du service agriculture et agro-alimentaire
	Mélanie FONTON	Chargée des politiques d'installation en agriculture
	Emilie PONS-BUAN	Chef du Pôle FEDER-CPER
	Isabelle ROMANOWICZ	Chef du Pôle FSE
	Stanislas MENNETRIER	Chef du service Enseignement supérieur, recherche
	Gaël GUEGAN	Directeur de l'économie (innovation / entreprises)
	Hervé LE NORCY	Directeur du Syndicat mixte E-Megalis
	Steven BOBE	Adjoint au Directeur de l'environnement, du climat, de l'eau et de la biodiversité
	Pierre JOLIVET	Directeur de la mobilité et des transports, Directeur général adjoint chef de projet "transport et logistique"
	Henri SIMORRE	Directeur de l'égalité et de la Formation tout au long de la vie
Sébastien HAMARD	Chef du service Développement territorial, adjoint à la Direction de l'Aménagement	
SGAR	Rodolphe OLLIVIER	Adjoint du SGAR
	Jean-Marc CHESNEL	Chef du bureau des affaires européennes
	Annick JOSSE	Adjointe au chef du BAE
	Anne VERMET	Chargée de mission au bureau des Affaires européennes
DIRECCTE	Xavier JOINAIE	Responsable FSE
DREAL	Michel BACLE	Chef du service Patrimoine naturel
ADEME	Patrick DANVERT	Entreprises : Energie / Bilan carbone / Environnement / Activités maritimes

10.5 Liste des documents pris en compte

Règlements, Programmes européens et Rapports annuels d'exécution	RÈGLEMENT (UE) N°1303/2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche	17 décembre 2013
	Règlement (UE) N°1301/2013 relatif au Fonds européen de développement régional et aux dispositions particulières relatives à l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"	17 décembre 2013
	Règlement (UE) N°1304/2013 relatif au Fonds social européen	17 décembre 2013
	Accord de Partenariat 2014-2020 pour la France	31 décembre 2013
	Rapports annuels d'exécution du PO FEDER 2007-2013	/
	Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 Bretagne V2	Janvier 2014
	Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 Bretagne V1	Septembre 2013
	Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 Bretagne V0	Juin 2013
	PO national FSE	6 janvier 2014
	PDR Breton V2	Janvier 2014
Transversal	Diagnostic territorial stratégique de la Bretagne	Décembre 2012
	Pacte d'avenir pour la Bretagne	Décembre 2013
	Rapport PADUS/DURABLE	Décembre 2013
	Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation	Décembre 2013
	Schéma régional enseignement supérieur et recherche	2013
Axe 1	Feuille de route Bretagne Très Haut Débit	Janvier 2012
	Schéma de cohérence régionale d'aménagement numérique	Avril 2011
Axe 2	Stratégie de spécialisation intelligente	Décembre 2013
Axe 3	Plan Bâtiment Durable	2014
	Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie	Novembre 2013
	Pacte électrique breton	Décembre 2010
	Schéma régional multimodal des déplacements et des transports	Décembre 2008
	Plan régional d'actions logistiques	Décembre 2013
Axe 4	Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles	Janvier 2012
	Schéma régional enseignement supérieur et recherche	2013